

RAPPORT DE STAGE



Expertise socio-économique des sports de nature dans les Parcs naturels régionaux

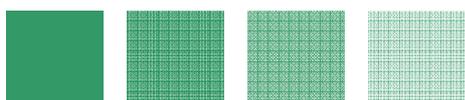


Elaboration d'une approche d'évaluation
spécifique des retombées socio-économiques
des sports de nature

Mémoire de fin d'études réalisé par Mathieu SECHAUD

Sous la direction de Olaf HOLM,
Chargé de mission valorisation du patrimoine à la Fédération des Parcs
Naturels Régionaux

Septembre 2006



	Département : Economie Rurale et Gestion Master II Ingénierie des politiques rurales – Université de Rennes 1 Enseignant responsable : Philippe LEGOFFE Maître de stage : Olaf HOLM	Cadre réservé à la bibliothèque centrale
---	---	--

**L'EXPERTISE SOCIO-ECONOMIQUE DES SPORTS DE NATURE
 DANS LES PARCS NATURELS REGIONAUX**
Conceptualisation d'une approche d'évaluation spécifique des retombées socio-économiques des sports de nature

Un nombre croissant d'utilisateurs est attiré et fréquente les espaces naturels qui constituent les Parcs naturels régionaux. Alors qu'il devient nécessaire d'anticiper les pressions exercées sur ces territoires fragiles et de protéger les espaces naturels, il apparaît que les Parcs ont des difficultés à se positionner au regard des sports de nature.

Les sports de nature sont des activités relativement récentes, et donc leur expertise socio-économique ne peut l'être que plus encore. Ces derniers entraînent des conflits entre utilisateurs de l'espace ainsi que des impacts d'ordre environnemental. Or, ces nuisances sont beaucoup plus facilement identifiables et perceptibles par les élus, habitants et partenaires, que les retombées socio-économiques, l'attractivité et l'animation locale dont peut bénéficier un territoire par le biais des sports de nature. Ce déséquilibre engendre souvent des blocages et des tensions qui nuisent au bien-être du territoire et de ses habitants, alors qu'il semble malgré tout possible de concilier protection et développement. Cependant, appréhender les sports de nature sous un angle uniquement économique serait à coup sûr source de biais dans un raisonnement qui se veut territorial et durable pour les Parcs, en faveur d'un développement maîtrisé afin d'améliorer le cadre de vie d'un territoire.

Au final, il s'agit de présenter une méthodologie spécifique d'évaluation des retombées socio-économiques liée à l'action des Parcs et aux caractéristiques socio-économiques des sports de nature, afin d'éclairer les choix stratégiques et de constituer un outil d'aide à la décision. L'objectif est de favoriser un développement maîtrisé et de diffuser les bonnes pratiques afin de mieux prendre en compte ces activités intéressantes pour la valorisation du patrimoine naturel et l'animation de territoires.

The increasing number of people practicing outdoor sports in France in areas termed "Parcs Naturels Régionaux" can damage fragile ecosystems, and is causing the French National Park system to reconsider their position on the use of this land.

The phenomenon of outdoor sports is very recent, as is its social and economic influence. Conflicts of interest arise between the users of these lands (naturalists, farmers, and outdoor sportsmen). Local councilors and other inhabitants seem to focus more on the avoidance of these disputes (more often than not siding with traditional users) than on the potential socio-economic benefits increased use could provide. This position often compromises the development and thus the general well-being of the area. While an approach to this land use with only an economic viewpoint favoring outdoor sports surely is mistaken, it seems possible to reconcile protection with development, thus finding a "sustainable development" solution which benefits the entire living environment.

Specific methodology must be introduced which evaluates the social and economic impact of outdoor sports in parks in order to improve the debate and facilitate public decision making. The ultimate goal is to infuse "sustainable practice" into the evaluation of the suitability of outdoor sports with patrimonial land use and economic stimulation.

Mots-clés : sport de nature ; territoire ; espace naturel ; développement durable ; concertation ; approche socio-économique ; environnement ; bonne pratique ; pratique diffuse ; approche transversale ; enquête qualitative.	Diffusion : <input checked="" type="checkbox"/> Non limitée <input type="checkbox"/> Limitée
--	---

Je soussigné _____ propriétaire des droits de reproduction du résumé du présent document, autorise toutes les sources bibliographiques à signaler et publier ce résumé.

Date _____ Signature _____



*« Tout ce qui est utile n'est pas nécessairement mesurable,
Tout ce qui est mesurable n'est pas nécessairement utile »*

Einstein



REMERCIEMENTS

A l'équipe de la fédération des Parcs naturels régionaux, et plus particulièrement au pôle développement durable, pour leur bonne humeur au quotidien, chacun d'entre eux ayant contribué pour sa part à ce travail.

A Olaf Holm, mon directeur de stage, pour ses précieux conseils et pour m'avoir fait confiance.

A la faculté de sciences économiques de Rennes 1 et à l'équipe d'enseignants de L'E.N.S.A.R. de l'Agrocampus, et plus particulièrement à Philippe Legoffe, mon maître de stage.

A Michel PECH, chercheur en économie à l'I.N.R.A. de Rennes, pour sa disponibilité.

A Arnault, Axelle, Elodie, Fanny, Félicia, Frédéric, Guillemette, Jean, Jérôme, Matthieu, Olivier, Thibault, Vincent, et tous les autres...pour leur sympathie durant cette année.

A ma famille, pour son soutien.

A Prune, sans qui ces 6 mois n'auraient pas été si riches en bonheur.

AVEC LE SOUTIEN DE EN COLLABORATION AVEC



COMMISSION EUROPÉENNE
Fonds social européen



Développer l'Emploi et l'Égalité dans
le Patrimoine Rural sur les Territoires



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS
ET DE LA
VIE ASSOCIATIVE

www.parcs-naturels-regionaux.fr



FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE

9, rue Christiani 75018 Paris

Tél. : 01 44 90 86 20 / Fax : 01 45 22 70 78

E-mail : info@parcs-naturels-regionaux.fr

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celles de l'E.N.S.A.R et de faculté de Rennes 1

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	10
PARTIE INTRODUCTIVE : CONTEXTE ET DIAGNOSTIC	13
A- LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET L'EUROPE	13
B- LES CARACTERISTIQUES ET ENJEUX DES ESPACES NATURELS FACE AUX SPORTS DE NATURE.....	15
1- Caractéristiques et analyse des territoires Parcs	16
2- Les enjeux des sports de nature dans les territoires Parcs	18
C- L'IMPLICATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DANS LA GESTION DES SPORTS DE NATURE.....	20
1. Les missions	20
2- Les actions	23
I- LES PARTICULARITES LIEES A L'EXPERTISE SOCIO-ECONOMIQUE DES SPORTS DE NATURE AU SEIN DES PARCS NATURELS REGIONAUX.....	27
A- LA MISE EN PLACE D'UNE EXPERTISE	28
1- Le choix en amont des objectifs d'une étude.....	28
2- Plusieurs approches socio-économiques recensées dans les Parcs.....	29
3- Mener une étude socio-économique	32
B- LES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES SPORTS DE NATURE.....	37
1- Caractéristiques économiques d'une activité de pleine nature	37
2- Spécificités de l'offre en sports de nature.....	39
3- Spécificités de la demande en sports de nature.....	44
4- Le marché des sports de nature.....	48
C- UN CADRE D'ANALYSE SPECIFIQUE A L'APPROCHE PARC.....	51
1- La place du socio-économique dans une démarche territoriale.....	52
2 - La place de l'environnement dans une démarche territoriale	55
3- La place de l'environnement dans le raisonnement socio-économique.....	55

II- UNE METHODOLOGIE D'ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE SPECIFIQUE, CONSEQUENCE DES PARTICULARITES DES SPORTS DE NATURE ET DE L'APPROCHE PARC	60
A- DES CONNAISSANCES DE BASE INDISPENSABLES	61
1- Une approche par l'offre : un recensement	62
2- Une approche par la demande : mesure de la fréquentation.....	62
B- LES POSSIBILITES D'EVALUATION DES RETOMBEEES SOCIO-ECONOMIQUES	65
1- Evaluation des retombées directes	65
2- Les impacts indirects	72
3- La question des effets induits.....	82
CONCLUSION GENERALE.....	84
LISTE DES ANNEXES.....	85
TABLE DES PRINCIPALES ABREVIATIONS.....	145
BIBLIOGRAPHIE.....	147

INTRODUCTION

Phénomène de mode par excellence, les sports de nature se développent dans les Parcs naturels régionaux (P.N.R.), et se caractérisent par leurs diversités et leurs perpétuelles évolutions. Alors qu'il devient nécessaire d'anticiper les pressions exercées sur ces territoires fragiles et de protéger les espaces naturels, il apparaît que les Parcs ont des difficultés à se positionner au regard des sports de nature.

D'un point de vue juridique, les sports de nature sont uniquement définis en référence aux lieux de pratique. L'article L. 311-1 du code du sport définit les sports de nature par les lieux dans lesquels ils s'exercent et dispose que "les sports de nature s'exercent dans des espaces, sites et itinéraires qui peuvent comprendre des voies, terrains du domaine public ou privé des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés ainsi que des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux"¹. De manière plus concrète, les sports de nature sont compris comme l'ensemble des activités aériennes, nautiques ou terrestres, encadrées ou non, se déroulant en milieu naturel². Il s'agit d'activités sportives, de loisirs ou de tourisme, qui s'exercent parfois de manière diffuse en dehors d'espaces spécifiquement aménagés. Ces pratiques peuvent permettre l'initiation, le perfectionnement voire la compétition. Elles constituent aussi un moyen de découvrir et apprécier un territoire et ses spécificités naturelles et culturelles³.

Une approche socio-économique consiste à expliquer un certain nombre de comportements d'acteurs à partir de leurs préférences mais aussi du cadre institutionnel existant. Une analyse classique des retombées socio-économiques peut se cantonner à évaluer le montant d'injection monétaire lié aux sports de nature, en remontant le cycle de consommation de chaque pratiquant. Il s'agit alors d'évaluer, de manière fine, combien et où chaque pratiquant dépense sur le territoire lors de ses activités. Concernant les sports de nature, cette démarche apparaît d'une part aujourd'hui trop ambitieuse, puis d'autre part pas être assez pertinente en tant qu'outil d'aide à la décision. En effet, tant l'offre que la demande de sports de nature reste mal connues, ce qui constitue un frein majeur à l'efficacité de toutes études socio-économiques. Enfin, les Parcs ont une approche transversale et territoriale qu'il apparaît judicieux d'intégrer dans l'expertise des sports de nature.

Les 44 Parcs naturels régionaux en France⁴ ont pour objectif de concilier protection des milieux naturels et développement économique des territoires. Cette démarche est résumée dans une charte, basée sur les principes du développement durable, qu'ils ont pour obligation de respecter. Ils ont dès lors une approche à la fois territoriale et transversale. Les sports de nature

¹ Article 50-1 de la loi du 16/07/1984 modifiée par la loi du 06/07/2000 et codifié au code du sport depuis l'ordonnance n°2006-596 du 23 mai 2006.

² Annexe 9.1 Typologie des sports de nature et définitions.

³ D'après D. Maréchal.

⁴ Carte en annexe 1.

peuvent être, selon les cas, une opportunité pour la valorisation des territoires et la création d'activités économiques. Le positionnement des Parcs sur les loisirs sportifs de nature est donc nécessaire, en prenant en compte les dimensions environnementales, sociales et économiques, voir même culturelles et éducatives, des territoires. L'objectif est de faire émerger un développement maîtrisé des sports de nature en accord avec la charte des P.N.R. Mais ce développement n'est pas sans provoquer des interrogations notamment sur les caractéristiques et les incidences socio-économiques de telles activités. Sont aussi identifiés des conflits entre usagers de l'espace (associations de protection de la nature, agriculteurs, pratiquants sportifs...), et des impacts d'ordre environnemental. Or, ces nuisances sont beaucoup plus facilement identifiables et perceptibles par les élus, habitants et partenaires, que les retombées socio-économiques, l'attractivité et l'animation locale dont bénéficie un territoire par le biais des sports de nature. Ce déséquilibre engendre souvent des blocages et des tensions qui nuisent au bien-être d'un territoire et de ses habitants.

Une expertise socio-économique des sports de nature se doit d'avoir pour objectifs de mieux comprendre les interactions économiques mais aussi sociales entre les différents acteurs des espaces naturels et les pratiquants, pour être en mesure de mieux organiser et valoriser, ou gérer un espace. Une analyse des retombées socio-économiques des activités de pleine nature peut permettre de mieux comprendre comment les pratiquants consomment un territoire, support d'activités culturelles et de loisirs mais aussi cadre de vie. Un éclairage du poids socio-économique des métiers qui y sont liés peut également permettre d'instaurer un débat sur la pertinence de ces pratiques, en les confrontant aux impacts environnementaux, et ainsi souligner l'importance d'un développement maîtrisé en favorisant les pratiques respectueuses de l'environnement et des utilisateurs des milieux naturels, appelées plus communément « bonnes pratiques ». La mise en place d'une étude socio-économique apparaît alors opportune pour intégrer une réflexion territoriale, et ainsi compléter un débat pluridisciplinaire dans une approche plus spécifique.

Au contact du réseau des référents « sport de nature » des Parcs naturels, apparaît le besoin d'outils d'expertise et d'aide à la décision, spécifiques à l'action des Parcs et aux caractéristiques socio-économiques des sports de nature. Une meilleure compréhension des logiques économiques propres aux activités récréatives de sports de nature peut permettre à certains acteurs de terrains de bénéficier d'outils et de premiers éléments de réponses relatifs à des enjeux déjà bien présents dans les espaces naturels. Tout en étant conscient des moyens à la fois humains et financiers souvent limités au sein des équipes de Parcs, une véritable stratégie territoriale de gestion ou de développement maîtrisé des sports de nature est nécessaire ; une approche spécifique peut permettre l'appropriation de la problématique particulière des sports de nature, aussi bien socio-économique qu'environnementale, et aussi à ses différents échelons (chargés de mission et élus). La concertation, la médiation et l'organisation cohérente d'une

activité dépendront des spécificités du territoire et aussi de la capacité des acteurs à prendre en compte toutes les dimensions de la problématique. A terme, la sensibilisation des élus à la place que peuvent avoir les sports de nature sur leurs territoires au sein de l'offre touristique, mais aussi des services récréatifs et de proximité, et donc du cadre de vie, constitue une condition sine qua non à la réussite de la gestion de ces activités récréatives. L'intérêt d'une évaluation socio-économique et territoriale des sports de nature dans les Parcs naturels régionaux, en tenant compte de la diversité des territoires, est donc capital dans la volonté de protéger et d'animer ces espaces naturels, pour compléter un débat qui, pour être pertinent, se devra pluridisciplinaire et concertée.

Après avoir présenter rapidement le contexte de la problématique des sports de nature (Partie introductive), il convient de l'adapter à l'approche territoriale et de développement durable des Parcs. On se posera la question des moyens humains et financiers à mettre en œuvre pour ce genre d'étude. Il s'agira au final de mieux définir une approche spécifique d'analyse des retombées socio-économiques dans les espaces protégés et habités, pour bien cibler les objectifs de l'étude (Partie I). Puis, un second objectif consistera en l'élaboration d'une méthodologie spécifique et adaptée à une approche socio-économique des activités de pleine nature, à l'image d'une « boîte à outils » (Partie II).

Il existe à ce jour peu d'études de ce genre sur le thème des sports de nature. Les principales limites sont d'ordre méthodologique et sont dues aux spécificités des activités de pleine nature. Ce travail s'adresse aux acteurs et aux décideurs des Parcs naturels régionaux. Il tend à fédérer un réseau sur le thème des sports de nature dans les Parcs naturels en les sensibilisant aux objectifs d'une telle démarche d'évaluation, et aussi à la manière de la mettre en œuvre. Cette analyse se devra pragmatique et donc prendre en compte la diversité des territoires, des pratiques et des volontés politiques. Il sera aussi question de possibles stratégies pour mutualiser des moyens et des connaissances entre Parcs et acteurs d'un territoire.

L'enjeu est donc de décliner l'analyse d'impacts économiques à ce champ d'activité particulier et à l'approche Parc. S'engager dans de telles analyses ne revient pas pour autant à militer pour un développement inconsidéré des sports de nature, mais contribue au contraire à mieux évaluer leurs incidences et ainsi de faire émerger un débat. Cette approche plus spécifique est, à n'en pas douter, un outil pertinent dans la conduite des politiques publiques mais en aucun cas le sésame contenant toutes les vérités si les conclusions ne sont pas établies au service d'un débat pluri-disciplinaire. En effet, il s'agit bien de se servir de ce genre d'études dans le cadre d'un processus de concertation voir de médiation. Le besoin de positionner la place d'une expertise socio-économique des sports de nature dans le cadre d'une réflexion globale et territoriale correspondant aux Parcs naturels régionaux s'avère donc indispensable.

PARTIE INTRODUCTIVE : CONTEXTE ET DIAGNOSTIC

Avec la nouvelle programmation des fonds européens (2007-2013), et dans le contexte actuel de fragilité et d'attractivité des espaces ruraux, il convient de développer une ingénierie territoriale innovante susceptible de maintenir le cadre de vie de ces territoires et la protection des espaces naturels. Se pose ainsi la question de la compatibilité entre l'essor des sports de nature et ces objectifs.

A- LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET L'EUROPE

Le contexte actuel de nouvelle programmation des fonds européens (2007-2013) conduit à une réflexion générale de la société sur le rapport entre les activités et les territoires. La Conférence de Stockholm (1972) a été l'une des premières à traiter de ces questions en dégagant le concept de l'« éco développement ». Plus récemment, la conférence de Rio (1992) et le Rapport *Brundtland* ont développé le concept de « développement durable ». L'ambition de base de l'idée de développement durable est de répondre aux besoins des générations présentes sans porter atteinte à ceux des générations futures. Pour qu'il y ait développement durable, il faut l'articulation de trois éléments fondamentaux : une approche économique ; une approche écologique ; et enfin une approche plus sociale.

Les objectifs principaux de la mise en œuvre de ce concept sont l'élimination de la pauvreté et des modes de production et de consommation non durables. Concernant plus spécifiquement les équipements de sports de nature, il convient d'intégrer des préoccupations environnementales dans la nature des matériaux. Il faudra aussi favoriser un développement basé sur l'économie solidaire pour les territoires, et l'économie sociale pour les hommes. On distingue parmi les principes visant au développement durable celui de prévention, de précaution, du pollueur payeur et de participation⁵.

La Commission européenne a proposé une nouvelle architecture pour la politique de cohésion 2007-2013. Les territoires ruraux se trouvent donc aujourd'hui confrontés à de nouveaux enjeux de développement et de préservation. Le second pilier est renforcé par rapport au premier, mais pas en valeur puisque le montant global de financement n'augmente pas. Les nouveaux objectifs du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) sont désormais plus axés sur les stratégies de Lisbonne en 2000 (croissance et l'emploi) et de Göteborg en 2001, qui accordent une place plus importante à des processus de développement durable par le biais des programmes d'initiative communautaire « Liaison entre les actions de développement de l'économie rurale » (*Leader*). Les Etats membres sont incités à concentrer l'intervention du

⁵ Ces principes sont détaillés en annexe 2.

FEADER sur les projets pour lesquels la valeur ajoutée communautaire est forte. En outre, chaque Etat doit veiller à la cohérence et à la complémentarité des interventions de politique régionale et de politique du développement rural qui correspondent au 1^{er} pilier (FEDER, FSE, FEP, BEI...) et au 2nd pilier (FEADER par le biais de Leader). La nouvelle politique de cohésion financée par le FEADER s'articulera ainsi autour de trois grands objectifs prioritaires⁶, qui sont :

- l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture ;
- la préservation d'un espace rural agricole et forestier varié et de qualité ;
- le maintien et le développement de l'attractivité des territoires ruraux pour les positionner comme des pôles de développement.

L'application de ces orientations au niveau national se fera par le Cadre de référence stratégique (CRS) pour le 1^{er} pilier, et le Plan stratégique national (PSN) concernant le 2^{ème} pilier, et a pour objectif de valoriser les territoires ruraux du point de vue économique, social et environnemental, en tirant partie de leurs diversités et du potentiel des acteurs qui les peuplent et les animent. Le Plan stratégique national sera mis en œuvre à travers un programme national piloté par l'Etat, dont une part importante sera gérée au niveau régional ; une évaluation ex-post des actions sera ensuite demandée en vue d'évaluer les retombées socio-économiques. La fédération des Parcs est actuellement en négociation pour la création d'un Document Unique de Programmation⁷ afin de simplifier ce système de financement européen très compliqué à mettre en œuvre dans le cadre de l'action territoriale des Parcs. En effet, la volonté politique des Parcs et son approche transversale correspond aux deux piliers et donc à tous les fonds mobilisables.

Au delà de la possible baisse des sommes allouées par ces financements communautaires, la manière dont elles seront distribuées suscite de nombreuses inquiétudes dans les Parcs. En effet, le contexte de décentralisation et de déconcentration conduit les régions et les préfets à avoir de plus en plus de prérogatives. Or cette logique régionale inquiète les dirigeants des Parcs qui craignent une baisse des subventions, soit en raison de la fragilité de la région, soit par priorité politique en défaveur de l'action territoriale et transversale des Parcs, souvent stigmatisée dans une logique de préservation de l'environnement. En d'autres termes, ils craignent que les fonds publics s'orientent vers les secteurs et les territoires rentables et délaissent les territoires des Parcs, en compromettant donc leur action. En effet, le volet territorial n'est pas intégré aux actions des régions et les contrats de projet sont basés sur l'investissement et non pas sur les dépenses de fonctionnement et d'animation d'un territoire. On comprend de suite l'intérêt des Parcs à entretenir désormais des liens privilégiés avec les préfets et également l'importance d'une circulaire légitimant l'action des Parcs naturels en région. Aussi, cette concurrence entre les territoires risque de provoquer un manque d'équité entre les régions, et donc l'inégalité de développement économique selon les différents territoires.

⁶ Ces trois objectifs sont définis plus largement en annexe 3)

⁷ (DOCUP - programme opérationnel mono fonds)

Le financement communautaire sera désormais réparti par thématique et non plus par zonage. Les Parcs ont donc tout intérêt à bien définir leurs plans d'action au sein des syndicats mixtes où siègent des élus des villes « portes »⁸, à se positionner auprès des Schémas de cohérence territoriale (SCOT) et même à se faire reconnaître des préfets; afin d'anticiper le risque de perte de financements au profit des agglomérations et zones urbaines où l'investissement serait plus rentable, et cela au détriment des pôles de compétitivité ruraux. Une des interrogations des Parcs est donc de savoir comment se situer face à cette nouvelle notion de compétitivité et d'attractivité des territoires⁹.

Les sports de nature peuvent représenter un moyen de maintenir, voire de développer l'attractivité et la notoriété des territoires ruraux afin de les positionner comme des pôles de développement, en s'appuyant sur la diversité des ressources des espaces naturels en tant que cadre de vie et support d'activité de loisirs et de sports de pleine nature. Cet objectif relie à la fois le premier pilier et le FSE avec le 3^{ème} axe du 2nd pilier, à savoir le FEADER. Les sports de nature semblent ainsi s'inscrire dans les orientations préconisées par l'Union européenne, à condition que les Parcs s'approprient la problématique spécifique du développement maîtrisé des sports de nature. Il convient pour cela de prendre en compte la diversité des caractéristiques des espaces naturels (B), mais aussi l'implication des Parcs dans la gestion des sports de nature (C), pour être en mesure de protéger les espaces naturels tout en bénéficiant d'avantages socio-économiques, dans le cadre d'un débat spécifique à chaque territoire.

B- LES CARACTERISTIQUES ET ENJEUX DES ESPACES NATURELS FACE AUX SPORTS DE NATURE

Partant du constat que l'ensemble des territoires ruraux constituant les Parcs sont aujourd'hui des espaces de plus en plus consommés, et même de plus en plus convoités, il convient de détailler les caractéristiques et les grandes évolutions de ces espaces ruraux ces dernières années, à la lumière de critères sociologiques, économiques et environnementaux et selon les spécificités de chaque territoire. Apparaît ainsi une grande diversité dans les territoires. Ces enjeux territoriaux seront ensuite reliés à ceux des sports de nature.

⁸ Les villes portes sont les agglomérations situées en limite des territoires Parcs.

⁹ Voir annexe 5.1 : Equilibre fragile des espaces ruraux.

1- Caractéristiques et analyse des territoires Parcs

Le territoire français compte 44 Parcs naturels régionaux, qui comprennent 3685 communes sur un total de 71 078 ha¹⁰. La grande différence avec les Parcs nationaux réside dans le fait que les Parcs naturels sont des espaces ruraux habités, ce qui concerne environ 3 millions d'habitants. Ces territoires ruraux périurbains, ou urbains pour une minorité, offrent une grande diversité de milieux naturels terrestres, littoraux et marins. Ces milieux composent des paysages de variétés importantes¹¹.

L'espace rural remplit quatre fonctions ; il a d'abord une vocation productive avec les activités agricoles, voire industrielles, et aujourd'hui tertiaires ; puis une fonction résidentielle dans laquelle trouve sa place le secteur quaternaire ; l'espace rural représente également un cadre de vie, et remplit donc en ce sens une fonction récréative, en étant un support d'activités (loisirs, sports, tourisme...) ; il constitue enfin une réserve de biodiversité. La problématique consiste à concilier ces quatre fonctions. En effet, des conflits d'usage peuvent apparaître au niveau de l'appropriation de l'espace rural, tout comme des dégradations environnementales irréversibles. Une illustration de ces difficultés peut être trouvée dans le problème de la conciliation de la politique d'élevage de cochons en Bretagne avec la politique de gîte rural. L'enjeu est donc d'évaluer l'opportunité de l'essor des sports de pleine nature au regard des autres fonctions ainsi que sa compatibilité avec le projet de territoire.

Selon P. Perrier-Cornet, « 25% des urbains déclarent vouloir aller dans l'avenir vivre en milieu rural ». Ce puissant « désir de campagne » s'inscrit dans la logique actuelle de périurbanisation et constitue aussi une pression certaine sur les espaces ruraux. Cette volonté de vivre à la fois à la campagne et en ville n'est pas sans poser une réelle problématique territoriale, afin d'anticiper ou de régler des problèmes d'ordre socio-économique et environnemental. Aussi, on constate que 45% des emplois ruraux sont désormais liés aux services de proximité.

En effet, selon l'étude de prospective¹² réalisée par le CESAER¹³ et P.Perrier-Cornet¹⁴, l'espace rural a aujourd'hui des fonctions, usages et conceptions divers et nombreux. On le caractérise par des phénomènes plus ou moins récents, à savoir la concurrence, les conflits d'usage, les complémentarités et synergies, et bien sûr le principe de multifonctionnalités. Ses acteurs sont aussi bien les agriculteurs, les résidents, les environnementalistes et les pratiquants de sports de nature, mais il convient aussi de prendre en compte les générations futures. Trois approches différentes sont distinguées par l'auteur dans la manière d'appréhender ces espaces :

¹⁰ Voir carte en annexe 1.

¹¹ Voir Annexe 5.2 : Diversité de milieux naturels au sein de l'ensemble des Parcs.

¹² Définition en annexe 11.12 : Prospective.

¹³ Centre d'économie et de sociologie appliquée à l'agriculture et aux espaces ruraux, Dijon.

¹⁴ Dynamique et prospective des espaces ruraux ; la prospective rurale DATAR (France 2020).

- Les campagnes « ressources » : le rural est considéré comme productif et l'espace comme support d'activités économiques ;
- La campagne « cadre de vie » : le rural est considéré comme résidentiel et récréatif et l'espace consommé avec l'économie résidentielle ;
- La campagne « nature » : le rural est considéré comme un espace naturel qu'il convient de conserver et de protéger.

On y verra plutôt une typologie d'objectifs pour différents territoires ruraux en rapport avec leurs caractéristiques. Un premier scénario est celui d'une campagne généralisée ; cette évolution apparaît possible mais pas viable en raison de problèmes d'exclusion sociale, d'accès à la ville (embouteillages) et donc de coûts d'aménagement, sans oublier les dommages environnementaux, même si ces derniers sont rarement pris en compte. Un second scénario est celui de villes durables et rurales agro-industrielles, sur la base d'une agriculture capitaliste et de haute technologie. On peut se demander quelle en sera la conséquence en terme d'aménagement du territoire et de paysages. Le troisième scénario est celui de la nature en marché, avec la recherche d'un équilibre rural maîtrisé, en cohérence avec l'environnement. Là encore, le besoin de financement pourrait être problématique en cas d'enclavement économique des zones rurales, aggravé par le contexte actuel de décentralisation. Enfin, le dernier scénario est celui d'une campagne industrielle et concurrentielle, avec des systèmes productifs locaux. Le risque majeur pourrait être la marginalisation de certaines régions apparaissant moins vertueuses pour des raisons politiques et géographiques.

L'équilibre rural/urbain est donc aujourd'hui mis à mal pour des raisons tout aussi économiques que sociologiques, avec par exemple pour conséquences une urbanisation mitée, la déprise agricole¹⁵ et la fermeture des paysages agricoles. Le danger reste de ne pas mettre en place des outils de préservation de ces territoires ruraux qui constituent par définition un patrimoine naturel, qui se veut le socle de ces mêmes espaces de vie. Aussi, il convient de considérer ces espaces ruraux comme des territoires ayant une histoire, des habitants et une économie propre à leurs caractéristiques, sur lesquels une logique politique non concertée peut avoir des effets désastreux. En effet, on considère trop souvent ces espaces comme vides, et que l'on peut donc s'approprier, alors qu'il convient réellement de s'adapter d'une part, aux propriétés d'un territoire, mais aussi à ses habitants et à ses autres acteurs.

En conclusion, on peut dégager deux tendances : lorsque le territoire se heurte à des conflits de plusieurs ordres (urbains, sociaux, environnementaux...) ; ou lorsque il a la capacité de créer des synergies et de favoriser des mécanismes de jointures de production, liés aux principes de multifonctionnalités de l'agriculture et aux aménités de la nature. L'enjeu est donc de moduler plus efficacement une politique publique sectorielle pour répondre aux besoins de développement

¹⁵ La déprise agricole se définit comme une diminution significative des activités agricoles dans une région donnée.

d'un territoire rural. Force est de constater que les Parcs divergent beaucoup par les caractéristiques de leurs espaces ruraux, avec des Parcs périurbains, d'autres plus ruraux, mais aussi des zones de montagne, de campagne, de littoral. Le danger serait d'imposer une démarche unique pour l'ensemble des territoires des Parcs alors que ceux-ci présentent autant d'hétérogénéité. La diversité géographique des Parcs implique donc une réflexion pragmatique ou bien ciblée selon le type de territoire. Il s'agit néanmoins d'avoir une même approche territoriale, et ceci le plus en amont possible, à laquelle on adapte donc les caractéristiques de chaque territoire. Une étude socio-économique s'inscrit totalement dans ce cadre, et doit permettre aux décideurs de mieux cerner les enjeux de leur territoire.

Il s'agit pour ces territoires fragilisés par la réforme de la Politique agricole commune (PAC), une décentralisation parfois pénalisante, une pression foncière déstabilisatrice et des espaces de plus en plus consommés, de préserver la base économique d'un territoire, à savoir l'agriculture, et de trouver des activités économiques complémentaires et innovantes susceptibles de les revitaliser, ou au moins de les animer. Dans cette perspective, les collectivités territoriales envisagent de plus en plus les caractéristiques physiques de leur territoire (falaises, rivières, forêts...) comme autant de ressources pour reconstruire, maintenir ou développer une économie locale¹⁶. Il convient alors de s'interroger sur le statut des sites de pratique de sports de nature dans une perspective économique, et sur la façon de les gérer d'une manière durable. Le lien entre territoire et sport de nature s'établit donc par le patrimoine naturel et culturel comme support d'activité et de cadre de vie.

2- Les enjeux des sports de nature dans les territoires Parcs

Auparavant, sport et environnement ne pouvaient que se conforter mutuellement dans la réalisation de valeurs éthiques particulières, supérieures ; mais le sport est de plus en plus touché par une logique économique (y compris dans les loisirs sportifs), qui peut être en contradiction avec des objectifs environnementaux, et la charte des Parcs. La problématique de développement durable pénètre dans la sphère sportive, comme en témoigne la convention pluriannuelle d'objectifs signée entre le ministère des sports (MJSVA) et la fédération des PNR¹⁷.

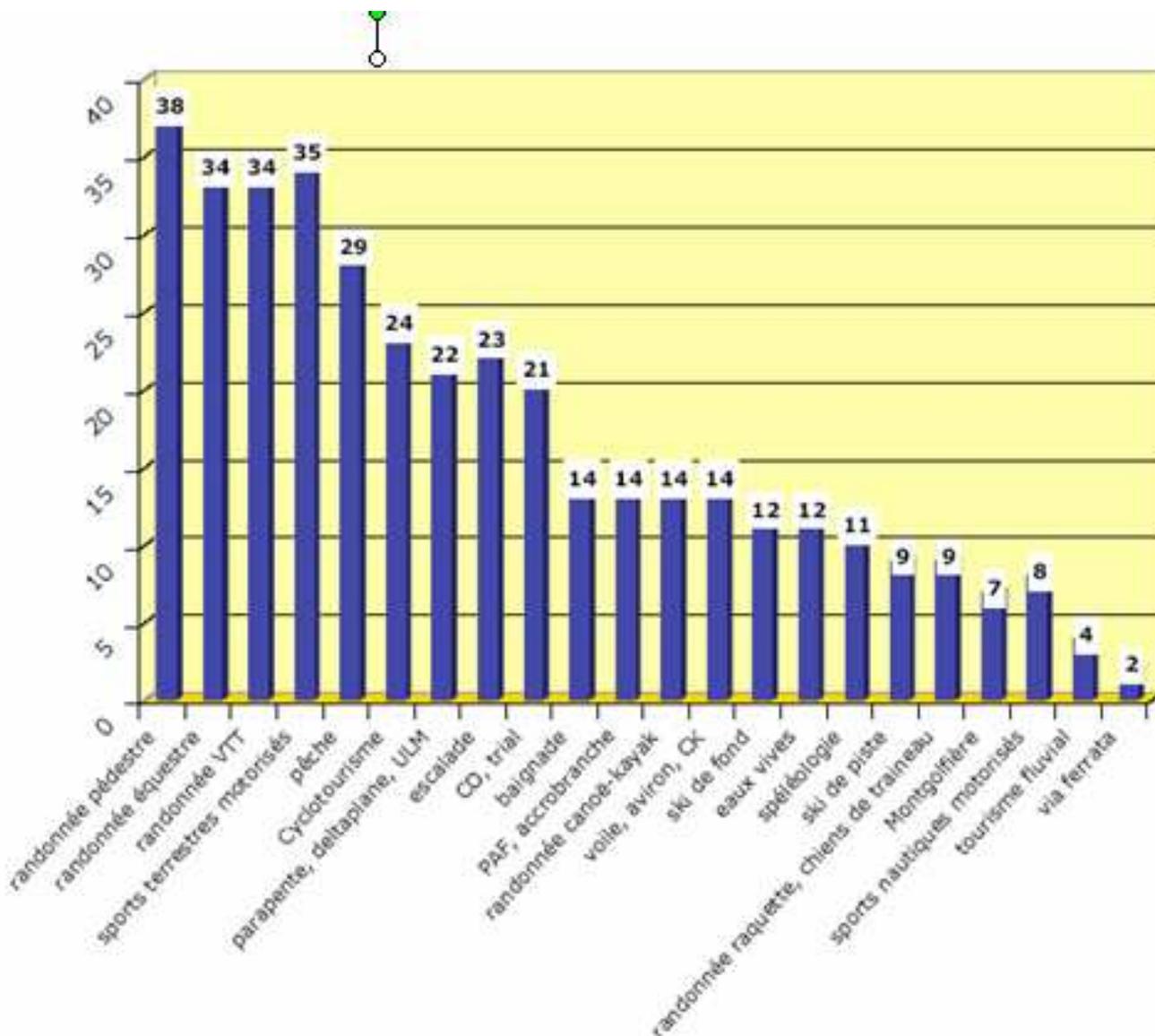
Les territoires des Parcs et les espaces naturels sont aujourd'hui confrontés à des modifications sociologiques et économiques de leur vie locale. Cette nouvelle donne peut mettre en danger la préservation de ces territoires, d'où la nécessité pour les Parcs d'être volontaires et présents au regard de ces nouveaux enjeux, d'échanger avec les partenaires locaux, même si le déséquilibre financier et réglementaire joue largement en leur défaveur.

¹⁶ Entretien téléphonique avec Frédéric Gilbert, chargé de mission sport de nature au sein du Parc des Landes de Gascogne.

¹⁷ Annexe 12 : CPO MJSVA/ FPNRF

Les sports de nature contribuent à ces changements et les territoires Parcs sont concernés par leur essor, comme en témoigne le graphique suivant :

La pratique des sports de pleine nature dans les Pars naturels régionaux



Nombre de Parcs naturels régionaux ayant constaté la pratique de chacune des activités de pleine nature proposées

Ce graphique confirme que les sports de nature se pratiquent dans les territoires Parcs. Cependant, seul un travail auprès des prestataires et des pratiquants, à l'aide d'entretiens formels et de rencontres plus informelles, peut rendre compte de la réalité du terrain avec plus de précision que les chiffres présentés ci-dessus qui apparaissent aujourd'hui obsolètes. Le caractère diffus des activités ainsi que leur liberté d'accès sont les principales contraintes à un recensement plus fin. Une connaissance plus pointue de la pratique sur un territoire constitue un préalable indispensable à la compréhension des enjeux des sports de nature et à la mise en place d'études socio-économiques.

L'essor de ces nouvelles activités peut également constituer une opportunité de développement économique local, à condition que le territoire se l'approprie pour bénéficier de retombées socio-économiques et qu'un processus de développement endogène s'amorce. L'enjeu territorial est donc de s'adapter à ces nouvelles opportunités de développement et de revitalisation, tout respectant les engagements de préservation environnementale et de cadre de vie des Parcs. C'est en ce sens qu'un équilibre de territoire devra être trouvé entre les activités agricoles productrices d'aménités et les services récréatifs apportant des retombées socio-économiques. L'ensemble de ces problématiques devra s'inclure dans la logique de préservation des espaces naturels et ainsi compléter un véritable projet de territoire. La cohésion et la cohérence d'un territoire vis à vis de son patrimoine sont donc source de compétitivité des Parcs, à condition qu'elles soient bien exploitées collectivement (réseau et partenariat) et de manière maîtrisée (SCOT et animation). Cette stratégie se voudra pertinente avec la mise en place de bonnes pratiques et la préservation des lieux de pratiques. Les sports de nature peuvent être une solution intéressante dès lors qu'ils ne compromettent pas l'équilibre d'un territoire.

On identifie ainsi de suite l'enjeu pour les sports de nature de préserver le patrimoine naturel d'un espace qui constitue son support d'activité, et le cadre de vie de la population.

C- L'IMPLICATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DANS LA GESTION DES SPORTS DE NATURE

Le positionnement des Parcs sur le thème des sports de nature apparaît très différent de l'un à l'autre. En réalisant une vingtaine d'entretiens téléphoniques¹⁸ au sein du réseau des référents sport de nature des Parc, j'ai pu me rendre compte de la diversité des moyens mis en place pour remplir les missions liées aux sports de nature, et aussi par conséquent du large panel d'actions menées.

1. Les missions

Les Parcs naturels régionaux sont très hétérogènes dans leurs manières de concilier protection des espaces naturels et développement économique. Selon le décret du 1^{er} septembre 1994¹⁹, les Parcs naturels régionaux ont pour mission :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel ;
- la planification et l'aménagement du territoire ;
- le développement économique et social ;
- l'accueil, l'information et l'éducation à l'environnement du public ;
- l'expérimentation sur les 4 thèmes précédents.

¹⁸ Voir annexe 7 : Compte rendu des entretiens téléphoniques au sein du réseau des Parcs.

¹⁹ Décret n°94-765 du 1er septembre 1994 pris pour l'application de l'article L. 244-1 du code rural et relatif aux parcs naturels régionaux.

Les enjeux et programmes d'action des projets de territoire des Parcs sont inscrits dans une Charte et un Plan de référence. La Charte est un document contractuel, dans lequel ces cinq missions sont détaillées, et qui est adaptée à la spécificité de chaque territoire. Il est construit en concertation, rassemblant ainsi les engagements de l'Etat, des Régions, des Départements, des élus locaux, des socioprofessionnels et des représentants des usagers du territoire ; il est évalué tous les 12 ans.

En pratique, les Parcs sont régulièrement confrontés à des problèmes de surfréquentation de certains sites ; cela a des incidences environnementales et conduit à la dégradation de milieux naturels en raison de la surcharge de pratiquants, ce qu'il convient de résoudre afin de protéger les espaces naturels et de préserver le cadre de vie. Il existe aussi des conflits d'usages lors de comportements abusifs déclarés (manquement aux règles de droit, dégradation de la qualité de vie des riverains, dégradation de la qualité d'usage d'un site, vandalisme) et des phénomènes de congestion qui correspondent à la perception que se fait le pratiquant d'un site de sport de nature, et qui peuvent les inciter à pratiquer ailleurs. Il ne faut néanmoins pas oublier le rôle positif que peuvent avoir les sports de nature, du point de vue de l'entretien ou de la notoriété pour un territoire, auquel la présence d'un *spot* ou d'un espace de pratique peut contribuer, en cas de développement maîtrisé et de bonnes pratiques.

Selon Christine NAVARRO²⁰, l'une des conditions essentielles d'un développement maîtrisé réside dans le respect de la capacité de charge d'un milieu, tant biologique que récréatif, et de l'aire de répartition des espèces à protéger. On entend par niveau d'utilisation récréative, le seuil de fréquentation auquel un site peut résister tout en fournissant un site de récréation durable. Ce seuil est atteint, pour une activité physique, dès lors que le phénomène de surfréquentation est ressenti par les pionniers de l'activité, qui vont soit changer de spot ; soit évoluer vers de nouvelles modalités²¹ de pratiques dans la même activité

Les gestionnaires de sites s'intéressent donc à la notion « d'impacts » des sports de nature sur les milieux supports de ces pratiques. Ces impacts sont différents selon qu'ils sont perçus, potentiels, mesurés, relativisés ou cumulés. Les impacts environnementaux correspondent aux incidences négatives de dégradation ou positives d'entretien et de notoriété. Les impacts d'ordre environnemental sont plus souvent mis en évidence que ceux d'ordre social et économique. Concernant les impacts sociaux, ces activités sont envisagées comme lieux de rencontres, avec des fonctions éducatives, mais aussi des phénomènes de conflits d'usage qui, selon la même enquête de C.Navarro, renvoient généralement au manque de respect ou à la violation des règles de propriété privée, d'ordre public, du droit d'aller et venir, et au droit à un environnement sain. Il est également important de rendre compte des impacts économiques (directs, indirects, et induits

²⁰ C.Navarro, *la gestion des sports de nature dans et par les Parcs naturels régionaux de France* : Recueil d'expérience.

²¹ L.Guibaud, *les activités de pleine nature et leurs compatibilités avec les milieux des Parcs naturels régionaux*, IUP Loisirs, Environnement, Sport et Tourisme, Grenoble, 1999.

qu'ils soient positifs ou négatifs) de ces activités de pleine nature afin de compléter le débat, et ainsi être en mesure, d'une part de justifier ses décisions, et d'autre part de gérer les sports de nature sur son territoire. En effet, la surfréquentation ne doit pas occulter le besoin de développement économique des zones moins fréquentées des Parcs, en organisant mieux la fréquentation d'un territoire, avec une répartition dans l'espace tout du moins, et si possible dans le temps.

La Loi du 14 avril 2006, relative aux parcs nationaux, parcs naturels marins, parcs naturels régionaux²² accorde de nouvelles prérogatives aux Parcs naturels en particulier dans son chapitre III relatif à « la durée de classement, le portage d'un SCOT, les indemnités des présidents, l'avis sur les documents de planification et les orientations en matière paysagère », et plus spécifiquement concernant les sports de nature. En effet, lors de leur élaboration ou de leur révision, « les documents de planification, d'aménagement et de gestion des ressources naturelles relatifs à l'énergie mécanique du vent, aux carrières, à l'accès à la nature et **aux sports de nature**, à la gestion de l'eau, à la gestion cynégétique, à la gestion de la faune sauvage, au tourisme et à l'aménagement ou à la mise en valeur de la mer, **sont soumis pour avis à l'organisme de gestion du parc naturel régional** en tant qu'ils s'appliquent à son territoire ». Un décret en Conseil d'État viendra fixer les modalités d'application de cette loi en déterminant notamment la liste des documents concernés par ces dispositions.

La gestion des sports de nature s'inscrit dans une stratégie d'aménagement du territoire, à laquelle participent les Parcs dans un souci de « mise en cohérence » et de « prise en compte des «spécificités » de leurs territoires. Elle relève également d'une stratégie d'animateur et de relais territoriale en matière de protection de l'environnement, mise en œuvre par l'encadrement ou l'interdiction de certaines pratiques sportives en zones écologiques sensibles ou fragiles, ou en espaces naturels sensibles et par la voie de la découverte et de la sensibilisation du patrimoine naturel et culturel.

Plus concrètement, chaque Parc exerce ses missions en matière de sports de nature selon des formes très diverses, comme en témoignent les résultats de l'enquête de C.Navarro en 2004²³.

Aujourd'hui, les actions dans le domaine des sports de nature sont en grande majorité menées par des chargés de mission, des chargés d'étude ou des techniciens, dans les domaines du tourisme (présent dans les 44 Parcs), des activités de plein air ou randonnée (19 postes), de l'environnement (15 postes), ou de l'aménagement du territoire (6 postes). Ces deux dernières années, un seul poste de chargé de mission *sports de nature* a été créé au sein des 44 Parcs

²² Loi n°2006-436.

²³ Annexe 8 : Répartition des missions assurées par les responsables de gestion sport de nature.

(Lubéron) ; un poste spécifique à la randonnée pédestre a de plus été créé dans le Parc du Haut Languedoc, qui devrait parallèlement recruter un chargé de mission sports de nature cet automne.

La démarche des Parcs est au final de favoriser et d'accompagner un développement de qualité de ces pratiques sportives qui soit bénéfique pour le territoire, d'un point de vue socio-économique et environnemental. Il s'agit de favoriser les bonnes pratiques et de connecter le patrimoine et son histoire à ces pratiques de sports de nature. Les actions menées par les Parcs entrent dans une logique qui peut s'expliquer par les valeurs attachées aux Parcs. Elles s'inspirent des orientations qui valident la rédaction des chartes, et des objectifs définis tels que les pratiques familiales, la proximité et le cadre de vie, la découverte et l'interprétation du patrimoine naturel du Parc, la promotion des produits et services des acteurs du terroir, et l'accessibilité à tous, notamment aux handicapés et déshérités sociaux.

Au final, on ressent tout de même une certaine incertitude des Parcs sur leurs capacités à concilier développement des sport de nature et protection, ainsi que sur le rôle qu'ils peuvent endosser sur ce thème au niveau local. La problématique des sports de nature semble assez mal maîtrisée, alors même que les Parcs qui s'en préoccupent bénéficient de cette activité pour promouvoir et animer leur territoire, ou au moins pour mieux l'organiser face à l'essor des ces activités de loisirs sportifs²⁴.

2- Les actions

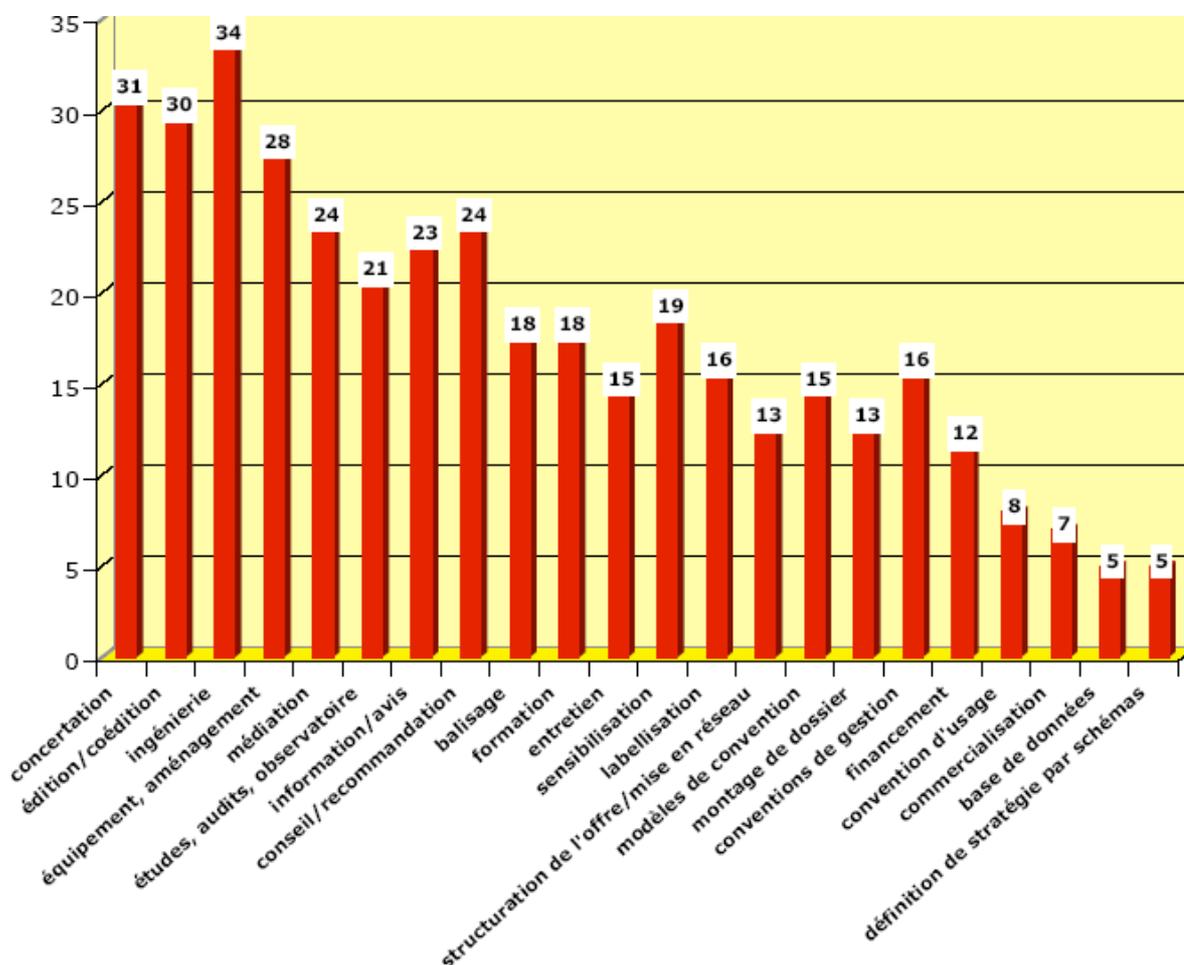
Les actions menées par les Parcs sur le thème des sports de nature sont caractérisées par leur grande diversité. D'ailleurs, les priorités d'action des Parcs ne se trouvent pas forcément dans le champ des sports de nature, souvent pour des raisons budgétaires, au sens où ils n'arrivent pas à financer ce genre d'action. En effet, ils rencontrent un manque de moyens humains et financiers important concernant l'ingénierie des projets des activités de pleine nature. Une vision parfois désuète des sports de nature ne favorise pas non plus les démarches innovantes et volontaristes. On considère en effet trop souvent que les activités de pleine nature se résument à la randonnée pédestre et à la pêche, sans que cela n'entraîne aucun enjeu important ni impact significatif pour un territoire.

Il apparaît néanmoins qu'une dizaine de parcs est très dynamique dans cette matière, avec la mise en place d'un chargé de mission et de programmes d'action ; une autre dizaine se positionne, mais de manière plus pragmatique pour des raisons politiques, mais aussi en raison de contraintes humaines et financières. Une bonne moitié des Parcs n'a donc pas de position volontariste sur les sports de nature, alors que l'on peut supposer que les sports de nature concernent tous les Parcs, de manière plus ou moins grande.

²⁴ Entretien téléphonique avec Eric Garnier, chargé de mission sport de nature au sein du Parc du Lubéron.

Malgré tout, d'après l'enquête de Christine Navarro et les différents entretiens téléphoniques que j'ai menés, la concertation et l'ingénierie sont deux priorités pour les Parcs, au même titre que l'édition et l'aménagement, ou l'information. En outre, les études et autres audits semblent aussi importants que les actions de sensibilisation dans cette enquête (22 Parcs), ce qui prouve bien le besoin d'expertise dans ce champ des sports de nature. Là encore, on remarque une diversité de la part des Parcs dans la manière dont ils abordent les sports de nature sur leurs territoire, et dont ils priorisent leurs actions. Le rôle d'un Parc reste de compléter les actions mises en place par les autres organismes des activités de pleine nature, pour les lier au territoire de projet.

Les différents domaines d'actions des Pars naturels régionaux²⁵



Nombre de Parcs naturels régionaux menant l'action proposée.

Aussi, se pose les problèmes pour les Parcs de leurs capacités d'animation d'un réseau des sports de nature, et de se positionner sur ce thème. L'enjeu est d'affirmer la compétence des Parcs au sujet des sports de pleine nature, et des chargés de mission des Parcs dans le réseau régional et local de développement des activités de pleine nature. Un Parc, avec son approche transversale, peut faire valoir sa connaissance du terrain et du réseau des acteurs (formation,

²⁵ Source : C. Navarro, 2004.

insertion/création d'activité, bonnes pratiques et médiation), de manière à compléter et à coordonner de manière cohérente les actions de chacun des acteurs sur le territoire.

Les structures déconcentrées du MJSVA avec le PRNSN (Pôle Ressource National Sport de Nature), les CREPS (centre régional d'éducation populaire et sportive) et les DRJS, DDJS (direction régionale, départementale, jeunesse et sport), ainsi que les gestionnaires d'espaces naturels (Réserve Naturel de France, Conservatoire du littoral, rivage de France), les OTSI (organismes du tourisme et les syndicats d'initiatives) avec les CDT et CRT (comité régional, départemental, du tourisme), et enfin la CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) pour la formation, sont par exemple autant d'acteurs susceptibles d'aider les Parcs à mutualiser des moyens dans l'organisation et la gestion des pratiques de sports de nature sur leurs territoires. La mise en place de réseaux et d'échanges entre les gestionnaires d'un territoire, mais aussi entre acteurs et pas seulement en fonction de leurs statuts, pourra donc être favorable à la mise en place d'une économie de territoire. Cette démarche peut contribuer à favoriser des retombées économiques et sociales pour des territoires ruraux enclavés et en proie à des difficultés socio-économiques.

On comprend donc le besoin d'accompagner et d'animer le développement économique local de ces territoires en cohérence avec la charte et ses objectifs de développement durable. Ainsi, sont reconnus les engagements des Parc au sujet des sports de nature, mais ces derniers doivent être volontaires pour concrétiser cette mutualisation de compétences, et ces échanges de terrain, ce qui n'est pas toujours facile à mettre en oeuvre à la fois dans certain Parcs, mais aussi dans certaines DDJS ou CDT. Ce travail en partenariat avec les institutions qui agissent dans le champ de sports de nature reste pourtant indispensable au développement équilibré des sports de nature et du territoire. Par la concertation avec tous les acteurs, l'enjeu est de compléter les outils déjà mis en place et de mieux les orienter en cohérence avec le projet de territoire, et favoriser le bien être de l'ensemble des usagers des espaces naturels. La concertation s'avère donc être un outil pertinent pour mieux gérer les phénomènes de surfréquentation ou de congestion, mais aussi pour mieux animer un territoire, en ayant une meilleure connaissance des interactions entre agents sur un territoire.

Sur la question plus spécifique des impacts socio-économiques des sports de nature, un réseau inter Parcs en Rhône-Alpes a été mis en oeuvre, avec pour objectifs d'échanger des informations aux sujets d'actualités, pratiques et méthodes, et de mutualiser des moyens pour notamment établir une photographie des sports de nature, et étudier le poids économique des sports de nature dans les Parcs de Rhône-Alpes. Dans le cadre d'un projet national piloté par le MJSVA ayant pour objectifs la construction d'une méthodologie d'analyses des retombées socio-économiques des activités de pleine nature, 3 régions ont été volontaires pour expérimenter une méthodologie : la Picardie sur le thème de l'événementiel ; Midi-Pyrénées sur le thème des territoires, le troisième étant la Région Rhône-Alpes avec pour partenariat les Parcs naturels

régionaux sur le thème des espaces protégés. L'objectif en Rhône-Alpes est la comparaison du poids économique entre Espaces et sites itinéraires (ESI) en espaces naturels protégés et ESI classique.

On est actuellement dans la préparation de la phase 2, à savoir la mise en place du cahier des charges. Un premier travail de compilation des données déjà disponibles entre les DDJS et les Parcs est en cours de réalisation, et doit être présenté mi-septembre. La seconde étape à partir de novembre 2006 consistera à définir les objectifs et les plans d'action sur la dizaine de sites choisis pendant 12 mois. Quatre thèmes sont déjà identifiés : la fréquentation, les modes de consommation, les flux financiers et la notion d'attractivité.

L'enquête préalable au sein du réseau des Parcs recense en outre quelques démarches d'expertise socio-économique des activités récréatives, souvent par l'entrée du tourisme²⁶. Parmi les initiatives d'expertise socio-économiques initiées par des Parcs²⁷, la mise en place d'un observatoire du tourisme dans le Parc de Camargue, et un diagnostic économique où apparaissent les Chiffres d'affaires (CA) des produits accompagnés par activités dans le Vercors. Il y a aussi l'évaluation de la fréquentation du territoire du Parc de Scarpe-Escaut, par le moyen d'éco-compteurs et de comptage de terrains, ou encore un audit de notoriété du territoire Parc des Ballons des Vosges. On voit donc bien le caractère spécifique de chaque action, adaptée aux contextes et aux spécificités de chaque territoire. De plus, le nombre de démarches apparaît toutefois bien maigre au regard du réseau des 44 Parcs.

On identifie le besoin de sensibilisation à cette problématique nouvelle des sports de nature sur des espaces protégés comme les parcs, pour mieux se positionner (positions différentes selon le type de territoire), et rompre avec les idées reçues. Une expertise socio-économique doit permettre d'être mieux définis les objectifs et les axes d'une position volontaire des Parcs sur ce champ des sports de nature, en évaluant les risques et opportunités par arbitrage selon la situation politique et économique du territoire. Les sports de nature sont alors un support d'activité pour découvrir un territoire en observant, en écoutant, et en sentant, mais aussi participent au cadre de vie des habitants. Les sports de nature peuvent être aussi un thème d'expérimentation intéressant pour la mise en place de la participation à la citoyenneté et de l'implication des habitants dans les orientations stratégiques d'un territoire.

²⁶ Les comptes rendus de chacun de ces entretiens sont en annexe 7.

²⁷ Pour plus de précisions quand aux projets d'expertises socio-économiques, se référer à l'annexe 7).

I- LES PARTICULARITES LIEES A L'EXPERTISE SOCIO-ECONOMIQUE DES SPORTS DE NATURE AU SEIN DES PARCS NATURELS REGIONAUX

« Il n'y a de vents favorables que pour celui qui sait où il va »²⁸

En préambule à cette partie, une typologie des sports de nature et quelques définitions de notions socio-économiques sont disponibles en annexes 10 et 11.

Depuis les années 80, l'essor des sports de nature a abouti à une plus grande prise en compte de ces activités dans nos modes de vie, et à un nouveau statut de pratiquant sportif désormais usager et consommateur d'activités, d'espaces et de services sportifs. On est donc passé de sportif à client pour un territoire. Et la frontière entre le tourisme et le sport s'efface ainsi progressivement. En effet, le statut même de la nature évolue à mesure que les sites de pratiques deviennent des espaces récréatifs majeurs et des supports aménagés au sein desquels normes, labels, marques commerciales apparaissent ou se généralisent. Les sports de nature sont dès lors plus appréhendés comme un enjeu de diversification et de revitalisation des espaces ruraux en proie à des difficultés économiques telle la déprise agricole et la disparition des industries et artisanats traditionnels et sociaux. En complément de cette vision touristico-sportive, il convient de se demander, d'un point de vue plus territorial, quelle est la place des sports de nature, leur impact sur le cadre de vie et dans quelle mesure ils peuvent ainsi contribuer à l'attractivité et à la notoriété d'un territoire. On ne peut à ce titre considérer les sports de nature comme l'unique recours pour pallier à la crise des espaces ruraux. Les activités de pleine nature peuvent être en revanche une composante innovante d'un projet de territoire. Il convient ainsi de se demander pourquoi, dans le contexte actuel de mise en concurrence des territoires, les statistiques officielles ne traduisent guère la croissance des activités de pleine nature²⁹.

A défaut d'être très précis dans une analyse purement économique des retombées socio-économiques, une approche spécifique plus en rapport avec les particularités des sports de nature (partie B) et la démarche des Parcs apparaît pertinente pour mettre en place une manière de penser, puis une manière de faire en concertation avec tous les acteurs d'un territoire. Se pose la question de la convergence de ces différentes réflexions pour envisager une analyse économique globale de ces activités récréatives. Il convient aussi de se demander pourquoi de telles études n'ont pas été à ce jour menées, et quel peut être le rôle des Parcs dans cette démarche pluridisciplinaire et territoriale. Ainsi, tout en s'adaptant aux spécificités économiques des sports de nature, il s'agira d'articuler les domaines de l'environnement et de l'économie dans une dimension

²⁸ M.Sénèque

²⁹ M. Desmichel, 2000.

territoriale dans une même et unique approche (partie C). Il faut néanmoins être conscient de la difficulté de la mise en œuvre d'étude, et des pièges à éviter. Au final, beaucoup de pragmatisme sera nécessaire pour avoir une bonne connaissance de la réalité des pratiquants de sports de nature et des emplois et métiers qui y sont liés, directement ou indirectement.

A- LA MISE EN PLACE D'UNE EXPERTISE

Les clés de l'observation sont la définition claire et précise de la problématique et des objectifs de l'étude. Toutes ces questions sont à définir avant de commencer l'étude. Elles devront être adaptées aux objectifs recherchés, et aux moyens humains, techniques, et financiers de la structure qui conduit l'étude. On devra ainsi en amont choisir et justifier ces choix de méthodologie pour rendre compte des limites de l'étude et ainsi en améliorer la lisibilité.

1- Le choix en amont des objectifs d'une étude

Aujourd'hui, les chiffres concernant l'offre sont ridicules par rapport à la demande ressentie. Pour sensibiliser les élus à l'importance des sports de nature sur un territoire, la présentation sous la forme d'une demande forte ayant des retombées socio-économiques, sans forcément le mesurer de manière ultra fine paraît suffisante. Une évaluation du poids économique et social de ces activités semble être même une première étape plus adaptée au contexte des sports de nature et des Parcs. Il est tout de même important de produire des chiffres économiques, mais il faut faire attention à leur manipulation, car ils sont incertains. De plus, il convient bien de s'interroger sur la place des sports de nature dans le cadre de vie d'un territoire. Apparaît au final un niveau d'exigence élevé, alors que le champ d'application et de réflexion reste flou. Il convient néanmoins de trouver un équilibre pour établir un témoignage qui sera à la fois scientifique et basé sur des chiffres rigoureux, mais aussi le plus pragmatique possible pour en faire un outil d'aide à la décision opérationnel et pertinent.

On parle de sites, d'équipements, d'évènements, qu'il convient de considérer au sein d'un territoire d'étude pertinent par rapport à la question posée (vallée, Parcs...). Certains pourront considérer que l'expertise des évènements constitue une entrée satisfaisante et pertinente pour se rendre compte de l'importance d'une activité sur un territoire. D'autres pourront choisir d'évaluer l'impact réel d'un site ou d'un équipement sur son territoire. Cela dépend encore une fois des questions et des réponses que l'on souhaite avoir.

Il convient néanmoins de prendre en compte trois logiques différentes dans chacune des stratégies :

- Dans le cas des structures gérées par le public, la valeur ajoutée est réinvestit dans des investissements publics, et donc dans l'économie locale. Elle peut permettre de dégager

des fonds destinés à l'entretien des sites et peut remplir des fonctions d'ordre culturel, social, éducatif...

- Dans le cas des structures gérées par le privée, comme les SARL (Société à responsabilité limitée) et EURL (Entreprise uni-personnelle à responsabilité limitée), se pose la question de leur participation à l'entretien des cours d'eau, et de leurs incitation à favoriser les bonnes pratiques.

- Pour des structures gérées par des associations, il s'agit ici d'activités récréatives qui sont non marchandes, ou en tout cas qui ne dégagent aucune valeur ajoutée, mais qui ont une fonction sociale et éducative importante.

Le danger serait de faire des amalgames entre ces 3 logiques et ainsi de compromettre la pérennité de chacune de ces structures en prêtant attention à des critères uniquement économiques. Par exemple, une étude d'impact économique peut rendre compte que le tissu associatif est moins rentable et économiquement moins efficace que les prestataires privés ; mais cela ne doit pas nous amener à dire qu'il faut favoriser les prestataires privés au détriment des associations. En effet, une approche plus sociologique mettrait en évidence le rôle éducatif et social des associations. C'est pour cela qu'il est indispensable de bien déterminer par avance les objectifs de l'étude que l'on entend mener.

En premier lieu il est nécessaire de connaître la base, avec l'offre et la demande, sur laquelle on doit appuyer l'expertise, et qui constitue la base de toute étude socio-économique. Bien connaître une filière et ses interactions avec un territoire doit permettre de bien comprendre son évolution, son rôle, et sa valeur au sein d'une société et d'un territoire, mais aussi d'aller plus loin dans une expertise socio-économique. Il s'agira de mieux organiser un territoire par la connaissance des pratiques et des pratiquants des sports de nature en lien direct avec l'offre de ce territoire. La mise en place d'enquêtes est l'occasion d'aller prendre le pouls à la fois des prestataires et des pratiquants, et même des habitants, afin de mieux connaître leurs opinions sur les sports de nature et combattre les idées reçues sur ces activités. En cela, elles peuvent être un support intéressant de concertation pour un territoire.

2- Plusieurs approches socio-économiques recensées dans les Parcs

De l'étude d'impacts à celle plus stratégique, réalisée dans un but d'aménagement et d'organisation, en passant par le marketing et la communication, il existe des approches et des méthodologies différentes à choisir et à adapter selon ses objectifs et les moyens d'un Parc.

Là encore, la diversité des publics conduit à une pluralité d'objectifs. Les acteurs du sport fédéral souhaiteront d'avantage connaître l'importance économique des sports de nature et la manière dont on peut mobiliser de l'investissement. Les collectivités territoriales seront plus

enclines à mesurer l'impact économique d'un site, d'un équipement, ou d'une filière, de manière à estimer en quoi ces activités récréatives sont un facteur d'attractivité ou un levier de développement local. Les professionnels s'interrogeront pour leur part sur les conditions d'emploi, et la prise en considération de la saisonnalité, de la pluriactivité et des besoins de qualification et d'accompagnement. Les prestataires du tourisme seront plus intéressés par l'évolution des marchés et le développement de ces marchés à moyen terme. La position d'un Parc pourra être d'envisager comment les sports de nature contribuent au cadre de vie et la notoriété d'un espace.

Le schéma ci-dessous, permet de situer les différents types d'études. Suite à quelques entretiens dans le réseau des référents « sports de nature » au sein des Parcs, il ressort une importante diversité des approches socio-économiques dans les activités récréatives.

On peut distinguer les études de communication, liées à un diagnostic de l'offre existante. L'objectif est de communiquer sur la place des sports de nature sur un territoire, pour en renforcer une image et/ou un discours.

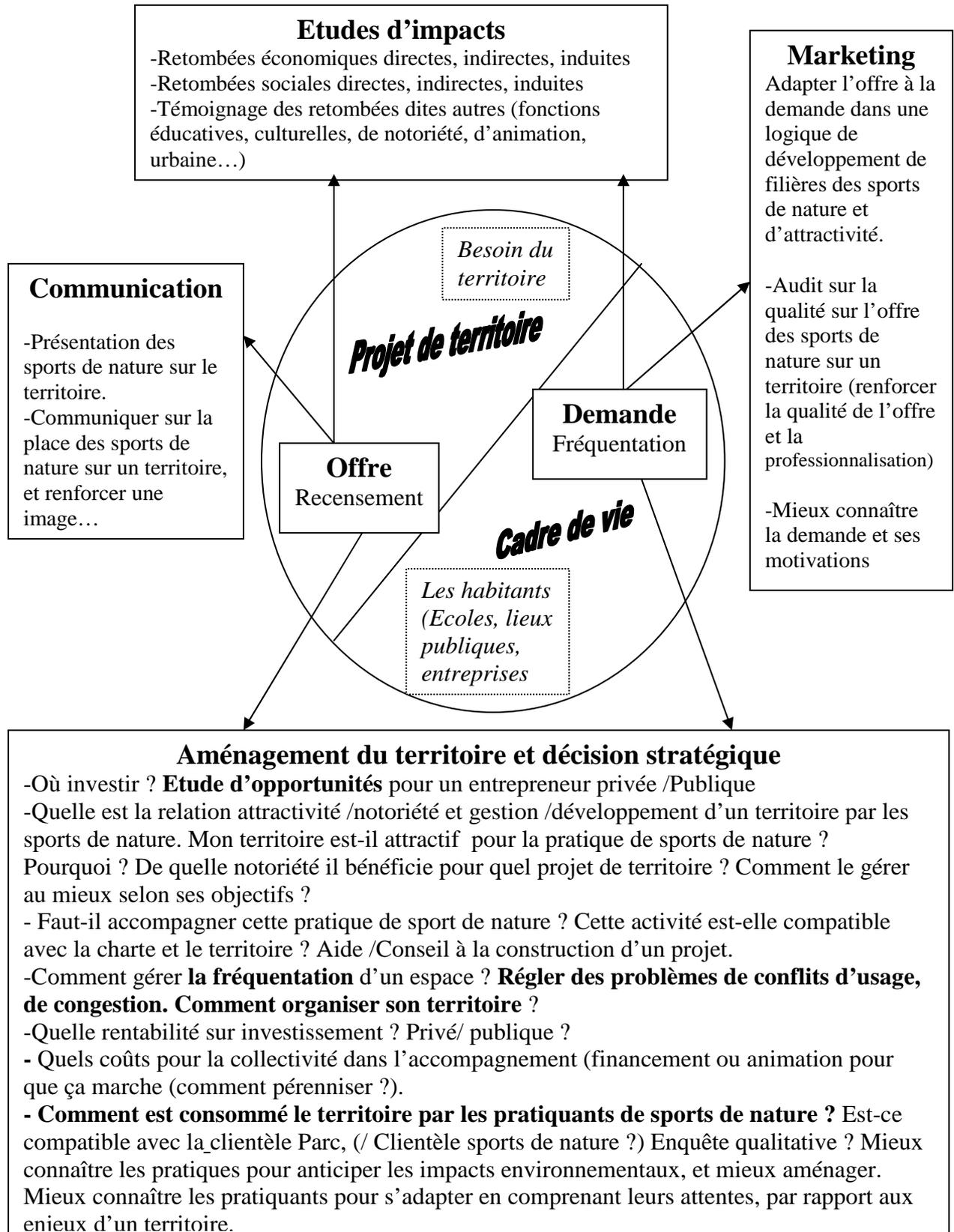
Les études de marketing sont pour leur part plus liées à une expertise de la demande, pour mieux identifier la manière dont est convoité le territoire.

L'enjeu est d'adapter l'offre à la demande dans une logique de développement de filières des sports de nature et d'attractivité. Puis un second axe peut être de réaliser un audit sur la qualité de l'offre des sports de nature sur un territoire avec pour objectifs le renforcement de la qualité des prestations et de la professionnalisation. Enfin, il peut s'agir de mieux connaître la demande et ses motivations.

Les études d'aménagement du territoire et de décision stratégique sont un troisième type de travail. Il doit permettre de répondre à des questions de priorisation des actions et des investissements des Parcs et d'accompagnement des activités de pleine nature en cohérence avec le projet de territoire. On peut citer par exemple la justification de choix antérieurs dans l'objectif d'évaluer à posteriori les impacts d'un site, d'un équipement ou d'un événement afin de voir dans quelles conditions un investissement public a contribué à l'amélioration socioéconomique d'un espace. On l'évaluera de manière quantitative et qualitative dans la mesure du possible, pour ne pas négliger le circuit non-marchand. On peut aussi avoir besoin d'études socio-économiques pour solliciter des subventions en valorisant « ex ante » les potentialités d'amélioration d'un territoire par le biais du développement d'une filière sport de nature. Le calcul de rentabilité sera alors à rendre compte, et au delà de cette dimension financière, les fonctions culturelles et éducatives seront à valoriser pour bien définir les objectifs de ce genre d'équipement.

Enfin, le quatrième type d'étude est celui des impacts économiques dont il est le plus question dans le cadre de ce travail au sein de la fédération. On segmente le travail avec les retombées socio-économiques directes, indirectes, induites (Partie II - B), puis on témoigne des retombées dites autres (fonctions éducatives, culturelles, de notoriété, d'animation, urbaines...).

- Différenciation :
- par filière (Caractéristiques différentes d'une activité à une autre).
 - par statut (Privé, public, associatif).



³⁰ Mathieu SECHAUD, FPNRF, 2006.

Les Parcs se positionnent d'une manière différente au niveau des sports de nature. Ils ont par ailleurs des moyens humains et financiers qui ne permettent pas toujours de réaliser ce type d'étude socio-économique. Mais cela ne doit pas compromettre l'opportunité de travailler en collaboration avec les autres acteurs de sports de nature hors Parcs, bien au contraire. S'il apparaît opportun de se nourrir des questions des Parcs pour adapter nos objectifs et concrétiser un véritable outil d'aide à la décision, il s'agit aussi de mutualiser des moyens humains et financiers avec les acteurs des sports de nature dans un cadre de concertation.

Cette typologie nous permet de voir ce qu'il est possible de mettre en place selon les objectifs définis en amont. Aussi, l'éventail des approches socio-économiques des sports de nature dans les Parcs nous renseigne sur les différentes stratégies possibles. L'administration d'enquête peut aussi être le moyen de répondre à plusieurs types d'interrogation, en mêlant les domaines de l'aménagement ou du marketing par exemple dans une même approche. Il apparaît extrêmement ambitieux de vouloir répondre dans une même étude à toutes ces questions. Néanmoins, s'en inspirer peut contribuer à réaliser une étude plus complète et plus efficace.

3- Mener une étude socio-économique

- A quel moment évaluer ?

Il faut anticiper le caractère saisonnier des activités de pleine nature, de manière à avoir un échantillon représentatif. En effet, si l'enquête portant sur la fréquentation d'une falaise pour la pratique de l'escalade se fait en Juillet et Août, il y a de forte chance pour que les pratiquants touristes soient sur-représentés. A contrario, si l'enquête se fait uniquement au printemps, les pratiquants locaux y seront à leur tour peut être sur-représentés. Ainsi, réaliser des enquêtes plus petites mais plus espacées dans le temps peut être plus satisfaisant selon la saisonnalité de l'activité et les spécificités du site ou du territoire.

- Déterminer l'espace temps de l'étude

Si l'on a pour objectif de mettre en relief un fort taux de saisonnalité, il est préférable d'effectuer son étude sur une année entière. Pour les sports de nature, nous connaissons relativement bien les saisons de pratiques, même si une analyse encore plus fine reste nécessaire. Il convient donc de réaliser les enquêtes à des périodes propices, mais en tenant compte des biais que cela peut induire. Au niveau d'un bilan comptable pour des sites ou des équipements, il est également indispensable de raisonner à l'échelle d'une année, afin d'avoir un bilan comptable équilibré et rendre compte d'un compte de résultat avec toutes les charges et les produits. Les enquêtes de terrain seront plus représentatives si elles sont administrées sur une période de 12 mois.

- Quel territoire d'étude adopter ?

A l'inverse d'entités administratives, le territoire d'un Parc est un espace suffisamment grand et homogène pour qu'il y ait des retombées directes et indirectes, ainsi qu'à plus ou moins long terme, des effets induits. La dimension géographique d'un Parc apparaît pertinente en raison de son échelle en terme de destination touristique et de lieu de vie. On comprend aussi que la dimension d'un territoire Parc est cohérente pour l'expertise de l'« économie locale ». En effet, il convient de prendre en compte les sites, équipements et événements de sports de nature dans leur ensemble, pour pouvoir dresser un portrait général de ces activités sur un territoire, et aussi identifier des effets de synergie ou de substitution. Il serait éventuellement possible d'identifier précisément quels besoins sont spécifiques à chaque territoire, et quel rôle jouent les sports de nature dans la notoriété d'un territoire. On pourrait alors subventionner et mettre en œuvre des investissements dans des secteurs cibles afin d'améliorer une dynamique socio-économique. Ainsi, en adaptant une méthodologie la plus pragmatique possible, on aurait à disposition un outil d'aide à la décision qui sera territoriale et donc potentiellement plus efficace. On pourrait ainsi rendre compte plus fidèlement de la réalité des retombées socio-économique dans leur ensemble et de la réussite d'un projet de territoire. Il est à souligner que cette préconisation est à prendre avec beaucoup de précaution pour ne pas imposer une idéologie politique inadaptée aux caractéristiques propres d'un territoire, c'est à dire ne correspondant pas à la réalité du terrain.

En outre, ce seront les élus qui décideront du périmètre d'étude selon les objectifs définis en amont. Surtout, plus le périmètre d'étude est grand, plus la masse de travail est importante. Il semble aujourd'hui trop ambitieux de raisonner à l'échelle d'un territoire Parc. Par contre, cibler deux ou trois sites de pratiques complémentaires et réaliser des enquêtes plus étalées dans le temps semble plus efficace.

- Les opérateurs:

Sont concernés tous les organismes qui proposent des activités de pleine nature que ce soit un club affilié ou non, une structure éducative ou sociale (école, maison des jeunes...), ou des structures à vocation commerciale ou associative. Selon les objectifs définis, à savoir l'obtention de chiffres sur la richesse créée ou la mise en valeur des tendances dans la manière d'accompagner les pratiquants sur un territoire, il est possible d'envisager plusieurs approches, d'un point de vue comptable ou par le biais d'enquêtes.

- La segmentation par filières

Dans le cheminement de l'enquête, il sera plus commode une fois sur un site de ne pas cibler précisément le type de pratiquants que l'on souhaite questionner. En effet, il est inutile d'interviewer indéfiniment des randonneurs, des grimpeurs, ou des spéléologues à la suite. Au contraire, il convient de bien organiser en amont les différents lieux d'enquête pour au final être représentatif des pratiques sur un territoire.

Par contre, pour pouvoir comptabiliser et analyser les activités, les différencier par filières (tout en gardant la possibilité d'analyses par activité) permet d'avoir une réflexion à la fois spécifique à certaines activités et donc à certains territoires, sans généraliser les incidences des sports de nature. Cette analyse sera possible par tris croisés. En effet, les stratégies de développement territorial préconisées à la suite d'une étude globale des pratiquants de sports de nature peuvent s'avérer totalement inefficaces en raison des spécificités relatives à chacune des activités de pleine nature, et donc induire des erreurs dans les possibles orientations politiques. Aussi, tous les sports de nature ne sont pas présents sur chacun des territoires, comme par exemple le canyoning, ou la spéléologie qui sont des activités fortement liées aux caractéristiques géographiques d'un espace.

- les lieux d'études

Il est possible d'expertiser directement les comptes d'un prestataire ou alors d'enquêter prestataires et pratiquants dans différents endroits stratégiques. Pour une analyse comptable, il faudra être en mesure de se déplacer chez les prestataires, mais aussi dans des structures comme l'URSSAF (Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales). Pour ce qui est d'une approche économétrique par le moyen d'enquêtes qualitatives, il faut aller directement sur le terrain.

- Quel mode de raisonnement adopter ?

On peut raisonner en terme de chiffres d'affaire (CA), ou de valeur ajoutée (VA). La valeur ajoutée permet d'évaluer la richesse réellement créée sur un territoire, en tenant compte des effets de fuites dus aux investissements réalisés à l'extérieur, à l'inverse du CA qui ne prend pas en compte ces effets de fuites. Là encore se pose la question de la finesse des résultats et des moyens à mettre en œuvre en les reliant aux objectifs voulus. Une étude comptable sera plus compliquée avec un raisonnement basé sur la valeur ajoutée. Néanmoins, il convient de voir si une étude du poids économique basée sur les CA, plus simple à mettre en place, ne peut pas être satisfaisante à défaut d'une étude sur la valeur ajoutée plus longue et difficile dans son exactitude. Il faut évoquer l'outil statistique du coefficient multiplicateur (théorie de la base), qui pourrait compenser cette nécessité de rigueur comptable pour évaluer comment évolue l'argent injecté dans une économie locale. Il est également évident qu'une étude rigoureuse sur la valeur ajoutée est au final plus satisfaisante, si on dispose de moyens et de temps suffisants.

Pour ce qui est de la nature des activités, on peut différencier des activités selon que l'accès est libre ou payant, selon que la pratique est encadrée ou non, ou selon que l'organisation territoriale est faible ou non. L'objectif est ainsi d'expertiser un nombre d'activités représentatif de la diversité des pratiques. Sans toutefois être exhaustif, il s'agit de mieux comprendre les relations des sports de nature avec leurs territoires dans leur diversité. Les caractéristiques des territoires seront aussi à prendre en compte entre espaces périurbains et zones rurales profondes.

Classification socio-économique des pratiques de sports de nature³¹

Secteur	Caractéristiques	Exemple d'activités	Exemple de lieux	Acteurs impliqués
1	Pratiques libres et gratuites dans un lieu de nature	Kayak, rando multiples, VTT, voile, aventure out-door, parapente,...	Mer, lacs, forêts, chemins ruraux,...	Fabricants, distributeurs, médias (hôtellerie, commerçants, fédération en option) (1)
2	Pratiques libres et gratuites sur site aménagé	Escalade, via ferrata, canyon, rando, canyon, plage,...	La plupart des falaises, des via ferrata, des aménagements nature, bord de plage ouverts à tous...	Fabricants, distributeurs, médias (hôtellerie, commerçants, fédération, collectivités territoriales en option) (1), éco-acteurs
3	Pratiques libres et payantes sur site faiblement aménagé	Golf, parc sportif ou ludique, « via ferrata »	Multiples sites	1 + Prestataires d'équipements ± communes
4	Pratiques libres et payantes en station sportive	Ski, surf, VTT, ... pratiques in et around door	Les stations de ski, stations balnéaires et rurales en émergence	1 + Prestataires d'équipements ± communes
5	Prestations encadrées et payantes (pluri-nature)	Pratiques in, around et out-door.	Multiples prestataires	1 + Guides, moniteurs, autres B. E....
6	Activités encadrées en club, centre local et école	Pratiques around et out-door.	CAF (club alpin français), FFME (fédération française de l'escalade et de la montagne), FFS...	1 + Clubs de loisirs locaux et autres + fédérations en option, éducateurs, enseignants, éco-acteurs.
7	Produits intégrés en centres touristiques	Pratiques in, around et out-door	UCPA, Club med, Maeva, VVF, UFCV,...	1 + centre de loisir spécialisé + 5 en option
8	Pratiques compétitives en club fédéral	Toutes pratiques fédérales	Les différentes fédérations sportives de nature	1 + Clubs et fédérations

- Les compétences qui sont à mobiliser :

Dans une expertise socio-économique, on distingue les effets directs et indirects, à ceux des autres retombées.

Pour l'analyse socio-économique d'impacts directs, des connaissances en comptabilité et en finance sont indispensables pour l'analyse des bilans et des comptes de résultats. Une connaissance économique des branches NES (Nomenclature Economique de Synthèse) est également importante pour lister à quelles branches sont imputés les investissements et les charges.

En ce qui concerne les effets indirects, des éléments de connaissance en marketing sont nécessaires pour la mise en place d'enquêtes qualitatives et ainsi rendre compte des motivations des pratiquants et de la notoriété d'un site par exemple. Aussi, on pourra à l'aide de méthodes plus économétriques, collecter et analyser des données qualitatives. Pour optimiser la qualité du plan de sondage, il convient de s'ajuster aux fluctuations saisonnières et journalières, c'est à dire dans le temps. Il faut aussi prendre en compte les caractéristiques liées au site, au lieu de pratique ou à la manifestation. On peut par exemple se placer directement sur le site de pratique, mais il faut anticiper la disponibilité des personnes. On peut aussi se situer sur les sentiers d'approche, le parking ou l'air de stationnement, afin de capter tous les pratiquants d'activités de pleine nature, y

³¹ P.MAO, 2006, méthodologie d'évaluation des retombées socio-économiques.

compris les marcheurs ne s'aventurant pas dans des spots précis, simplement venus pour prendre l'air par exemple. Cette dernière prise en compte illustre toute la difficulté de sonder des pratiquants de sports de nature qui consomment le territoire de manière diffuse.

Enfin pour l'évaluation d'effets induits, les outils statistiques à l'aide coefficients multiplicateur, permettront d'avoir une approche macro-économique d'un territoire, avec ses propres spécificités socio-économiques, pour insérer les sports de nature dans l'économie locale et en évaluer le poids à plus long terme.

Pour ce qui est des retombées dites « autres », c'est à dire les incidences d'ordre éducatif, urbaines, sociétales, environnementales ou d'image, des connaissances en marketing et en sociologie seront plus efficaces afin d'identifier les fonctions « qualitatives » d'un site, d'un équipement ou d'un événement de sport de nature. On se posera la question de la pertinence d'outils tels que la prospective ou les études multicritères.

Le panel de personnes interrogées devra donc être, dans sa nature et ses origines, représentatif de la réalité. Or cette démarche demande des moyens assez conséquents, ce que nous verrons dans la 2^{ème} partie de ce travail. Il faut aussi prendre en compte les difficultés de partenariat entre les différents acteurs pour mutualiser des moyens et des données. L'exemple du réseau inter Parcs Rhône-Alpes avec les DDJS constitue à ce jour une expérimentation qui sera riche d'enseignements.

La question des moyens et des objectifs amène à celle du budget et de sa difficulté de prévision. C'est une contrainte à laquelle il convient de répondre en définissant bien ses objectifs, et en ayant une connaissance de ce qui peut se faire en interne, et au niveau du consulting. A titre d'exemple, une étude consulting peut aller de 7000 à 28000 Euros selon l'ampleur de l'étude et les objectifs définis. Le temps à investir pour une enquête peut aller de 2 à 18 mois (temps plein ou partiel). Pour ce qui est des études qualitatives, 3000 enquêtes peuvent être administrées et « triées » en 6 mois. Sur une étude de 12 mois, il faut prendre en compte le fait qu'il y aura plus de tris croisés à faire, et donc une masse de travail alourdie. Il faut aussi prévoir l'organisation d'une équipe pour l'administration des questionnaires.

- Comment capitaliser les connaissances accumulées lors de l'étude ?

Réaliser une étude socio-économique prend du temps et de l'argent. Il faut dès lors mettre en œuvre des moyens et une méthodologie qui peuvent permettre un suivi dans le temps. Il s'agit de ne pas perdre le fil de la meilleure connaissance de l'essor des sports de nature sous l'angle socio-économique d'un territoire, en réalisant un travail cloisonné et espacé dans le temps. Une étude lisible et en partenariat peut favoriser une meilleure appropriation et une capitalisation efficace. Il faut donc non pas réaliser un travail spécifique, mais plutôt adapter une méthodologie et une démarche commune sur un thème et un territoire spécifique.

L'objectif consiste à être en mesure de mettre en œuvre plus facilement ce genre d'études dans les années à venir pour adapter nos décisions et notre connaissance de la place des sports de nature en rapport avec l'évolution même de ces activités. Il peut permettre aussi d'amorcer un processus de concertation et de travail en partenariat sur le champ des sports de nature à l'échelle d'un territoire. Se pose aussi la question de la finesse des résultats et de la crédibilité de la structure qui la propose. On peut penser que pour une étude poussée, proposant des résultats fins, la sollicitation de consultants assurera une meilleure exactitude des résultats et une meilleure crédibilité. L'implication trop forte d'un Parc peut nuire à la capitalisation des résultats de l'étude. En effet, ce dernier est limité dans ses moyens, et en plus il n'est pas potentiellement désintéressé au regard des résultats qui seront à mettre en valeur (à la fois juge et partie). En plus la crédibilité même de sa structure peut être concernée en cas d'incertitudes grossières dans les résultats.

Ainsi, une étude socio-économique doit mettre en relief des pistes de réflexion et les principaux enjeux liés à ces activités en y apportant des informations plus rigoureuses, pour combattre les idées préconçues. Par exemple, une meilleure connaissance des flux de fréquentation d'un territoire et des attentes des pratiquants devra permettre de redéfinir des objectifs au sein du projet de territoire, et de mieux se positionner sur les actions à mettre en place. Une vision à long terme et de territoire doit donc au final permettre d'adapter entre elles l'ensemble des actions, de manière cohérente et en rapport avec l'évolution des territoires et des modes de pratiques.

B- LES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES SPORTS DE NATURE

Force est de constater que les activités de pleine nature bénéficient d'une « socialisation et d'une mise en économie » croissante ; il convient donc de se demander comment fonctionne l'économie des sports de nature. L'intérêt d'une approche socio-économique des sports de nature plus spécifique est ainsi de rendre compte des interactions entre les différents acteurs sur un territoire par le support des activités de pleine nature. La démarche proposée consiste à définir les propriétés économiques du secteur des sports de nature, puis de rendre compte des caractéristiques de l'offre et de la demande tout en insistant sur son caractère fondamental. Enfin, la notion de « marché des sports de nature » sera discutée pour mieux définir ce que peut être une gestion intégrée des sports de nature et voir quels sont les enjeux de son expertise.

1- Caractéristiques économiques d'une activité de pleine nature

On peut partir de la situation simple d'un service récréatif disponible sur un territoire. Les activités de sports de nature se pratiquent souvent sur des biens à caractéristiques publiques, au sens où il y a un principe de non rivalité entre les agents (accès libre). La spécificité de ces

services récréatifs de pleine nature est d'une part qu'il n'a pas forcément un prix (service non-marchand) et d'autre part que sa consommation se fait sur place, ce qui complique sa gestion dans la mesure où des impacts négatifs d'ordre environnemental ou social peuvent être facilement identifiés (pollution, conflits d'usage, congestion...).

On constate d'abord que ce service peut, selon les activités, soit être non encadré, soit nécessiter un encadrement, c'est à dire un « producteur ». On parle d'activités diffuses sur un territoire quand elles ne sont pas encadrées et que l'on connaît difficilement les modes de pratique. On différencie aussi les pratiques de sports de nature itinérantes, de celles plus concentrées géographiquement (site aménagé), ce qui peut influencer leur gestion et leur animation. En effet, des dégradations environnementales ou encore des phénomènes de congestion peuvent apparaître sur des sites de pratiques concentrées alors que des pratiques itinérantes ou plus dispersées peuvent permettre de structurer et de rééquilibrer la fréquentation d'un territoire, tout en le valorisant et en le racontant. On évoque aussi la conception et la gestion croissante des sports de nature dans des cadres spatiaux et territoriaux construits, délimités et labellisés, à différentes échelles géographiques (site, vallée...) et dans différents contextes (station touristique, zone rurale montagnarde). « La multiplication et l'hybridation des équipements sportifs innovants (Parcours Acrobatique en Forêt, via ferrata, station de VTT, stade d'eau vive, Unité Touristique de Pleine Nature©, Retrouvance©, Fantasticable©, etc.) illustrent parfaitement ce repositionnement local de l'offre »³².

Le financement d'aménagement ou d'animation pour des sites, infrastructures ou événements pourra être public ou privé, tout comme le propriétaire du site. On parle de développement hybride en prenant en compte le rôle du tissu associatif, la politique des collectivités territoriales et le financement public, ainsi que l'action des prestataires privés. On constate aujourd'hui une importante diversité d'acteurs dans le champ des sports de nature, aussi bien au niveau institutionnel que du point de vue de l'hétérogénéité des pratiquants et des professionnels.

Il y a aujourd'hui une forte demande pour ces services. Les consommateurs sont soit des habitants du territoire, on parle alors de services récréatifs de proximité ; soit des excursionnistes ou des touristes provenant de l'extérieur, on parle alors de services récréatifs touristiques que l'on peut comparer à une exportation. La production de ces services génère aussi des retombées socio-économiques directes, en terme d'emploi et de revenu, dont bénéficient principalement les équipementiers et un peu les territoires à travers les prestataires locaux (accompagnateurs et loueurs de matériels). Par contre, la consommation de ces services sur place peut entraîner des retombées, indirectes et induites positives sur le territoire, et cela est à valoriser (hébergements, restauration, dépenses culturelles...).

³² P. MAO, impact économique des sports de nature : revue de la littérature et mise en perspective des méthodes d'évaluation.

L'analyse économique s'efforcera de rendre compte du comportement des acteurs à partir de leurs préférences et du cadre institutionnel existant. Les informations peuvent être quantitatives, comme les prix, qui restent le principal outil des économistes, ou bien qualitatives comme par exemple la détention d'un diplôme ou les attentes d'un pratiquant.

L'objectif de ce travail est au final de rendre compte de la place d'une telle analyse socio-économique au sein d'une réflexion globale sur les sports de nature, aussi bien au niveau de son intérêt que de ses limites, et bien sûr aider à la meilleure compréhension de l'essor des sports de nature dans les espaces naturels.

2- Spécificités de l'offre en sports de nature

L'offre de sports de nature est aujourd'hui très mal connue et apparaît comme mal maîtrisée même si des outils seraient susceptibles d'y remédier. Après avoir présenté l'importance de l'offre d'espaces, sentiers et itinéraires sur le territoire français, il conviendra de présenter comment est structuré le marché des professionnels des sports de nature. Enfin, Les associations et leur rôle tant dans le secteur des sports de nature que sur les territoires ne devront pas être négligés.

- Une offre publique :

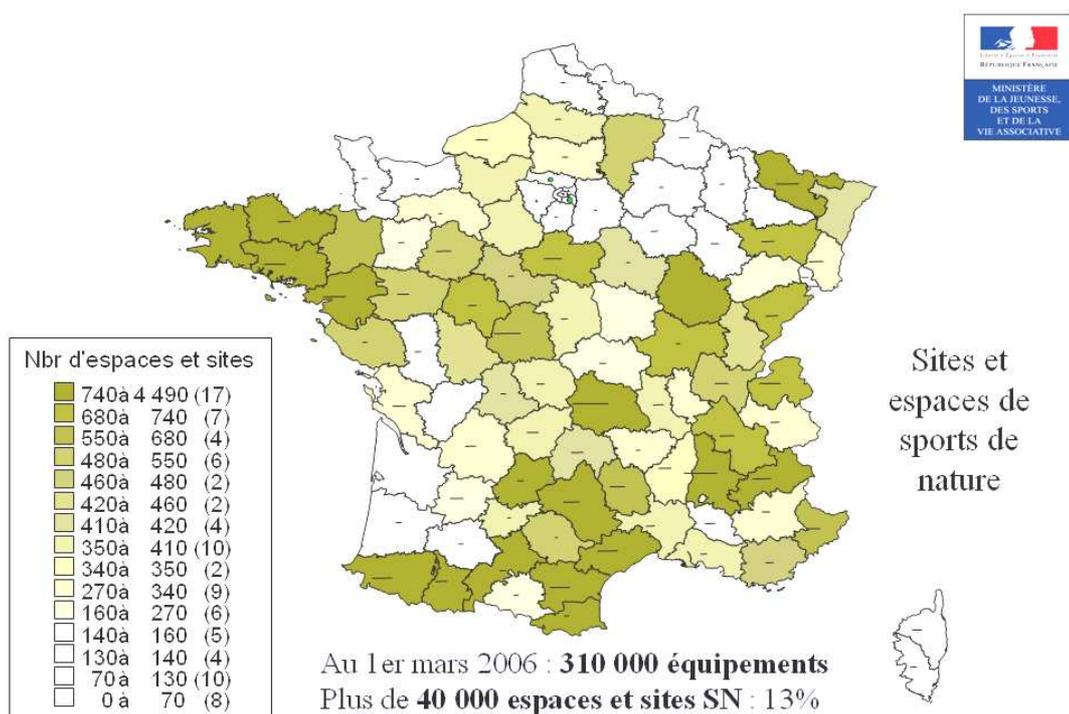
Ces dernières années, les collectivités territoriales ont par exemple investi dans la réhabilitation de sentiers de randonnée ou encore la création de base de loisirs, l'entretien de cours d'eau, dans l'optique de valoriser leur territoire, d'améliorer sa notoriété et ainsi de le rendre plus attractif pour amorcer un processus de développement local. Le résultat est un ensemble d'espaces et sites itinéraires (ESI) maillant le territoire français ce qui contribue à favoriser l'essor de la pratique de sports de nature. Cela permet aussi aux pratiquants de bénéficier d'un accès gratuit à la plupart des ESI.

Le RES (recensement des équipements sportifs) réalisé par le MJSVA vient d'être présenté en juin 2006. 313 000 équipements sportifs, espaces et sites de pratiques : 250 500 équipements sportifs stricto sensu et 62 500 espaces et sites de pratiques de sports de nature répartis tant en métropole qu'outre-mer. En outre, les sites naturels aménagés et les sites artificiels de sports de nature connaissent un fort développement depuis le début des années 1990. Ce premier travail de recensement par le MJSVA est positif même si il est à perfectionner pour les ESI de Sports de nature. En tout cas, il permet de faire un état des lieux de l'offre de pratique de sports de nature sur un territoire même si ce comptage des sites de pratique d'activités de pleine nature reste à affiner.

En effet, ce recensement semble pour l'instant trop lié au dynamisme et la sensibilité des collectivités territoriales et des DDJS sur le thème des sports de nature. On comprend l'intérêt de mettre en place un processus d'observation basé sur un travail de terrain et qui soit suivi dans le

temps. La mise en place de CDESI³³ est un outil pour recenser de manière plus systématique les ESI, et ceci de manière concertée avec les élus, pour accompagner le développement maîtrisé des sports de nature dans l'offre publique dans le cadre du PDESI³⁴. La loi veut aujourd'hui établir un droit de passage sur les propriétés privées si c'est d'intérêt public, avec l'obligation de signer une convention. L'outil du PDESI est justement destiné à signer ces conventions, et ainsi faire émerger un maillage de ESI sur lequel la pratique de sports de nature est autorisée, mais aussi concertée.

Les sites et espaces des sports de nature³⁵



Ces aménagements ont un coût alors que les retombées socio-économiques de ces activités ne sont aujourd'hui pas évaluées ni valorisées. Il en va donc de l'avenir de ces investissements dans les ESI quand il s'agit de rendre compte de l'économie des sports de nature et de ce qu'elle apporte sur un territoire. Malgré tout, l'objectif d'une telle étude ne doit pas être uniquement de témoigner d'une éventuelle rentabilité, mais bien de mieux comprendre les rouages de cette économie, et les possibles actions à privilégier tout en insistant sur les points à améliorer. Il ne s'agit donc pas d'un manifeste à l'attention des élus pour le développement des sports de nature, mais bien d'un témoignage et d'un outil d'aide à la décision, à l'attention de l'ensemble des acteurs afin de dégager une problématique et de mieux comprendre le rôle des sports de nature sur un territoire.

³³ Commission Départemental des Espaces Sites et Itinéraires.

³⁴ Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires

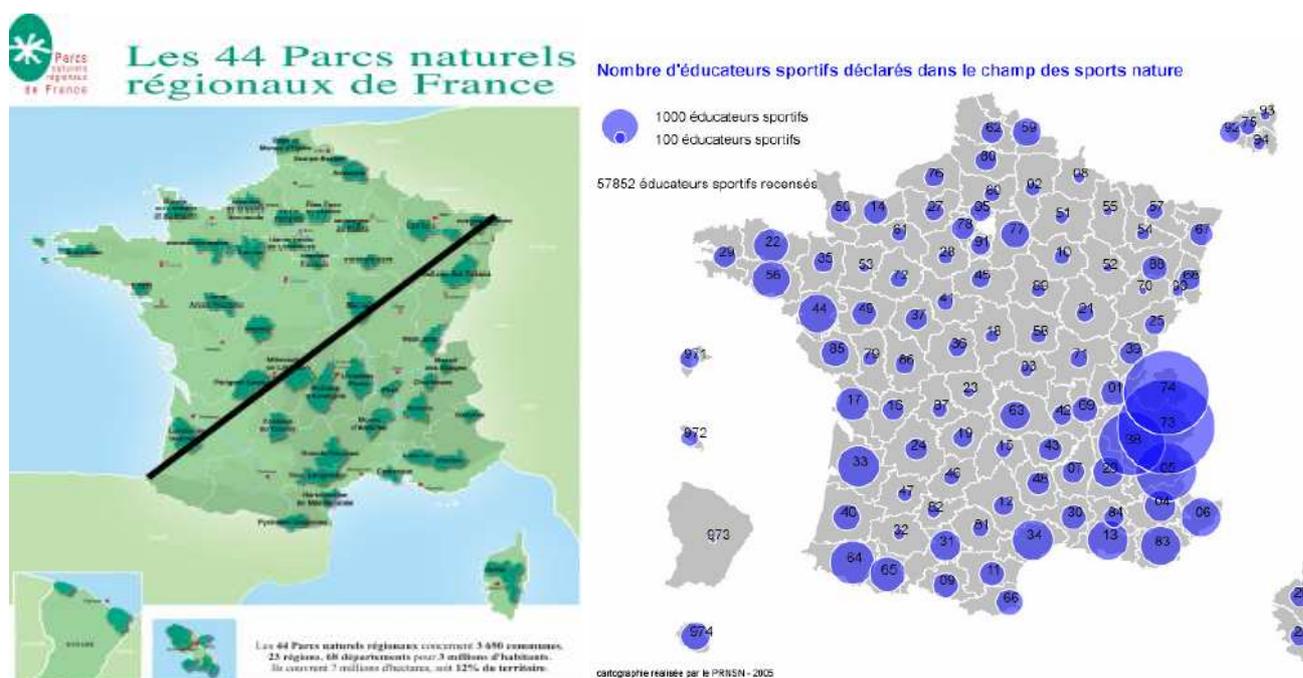
³⁵ PRNSN 2006.

- Les professionnels :

Même si la dynamique des loisirs sportifs semble s'inscrire largement sur un segment non-marchand, il apparaît évident que le chiffre d'affaire généré par ces consommations sportives et activités associées est en nette croissance. Ce n'est donc pas tant l'accès aux sites qui coûte cher, mais plutôt le coût d'accompagnement et d'équipement de certaines activités, avec la technologisation exponentielle des pratiques et la tendance à la multi pratique qui nécessite à chaque fois du matériel adapté et spécifique.

Un des moyens de répertorier les professionnels est de recenser le nombre de diplômés sportifs ayant le droit d'accompagner les activités de pleine nature³⁶. Aussi, le nombre de prestataires n'est pas le même partout sur le territoire et ne correspond pas forcément à des caractéristiques géographiques et naturelles exceptionnelles, comme en témoigne ces deux cartes.

Les sports de nature entre logique géographique et logique d'espaces naturels³⁷



³⁶ Annexe 9.3: 3 types de professionnels dans le champ des sports de nature ; et 9.4 : Typologie des diplômes nécessaires à l'accompagnement des sports de nature.

³⁷ M.Séchaud.

Quelle que soit la nature de l'emploi occupé, le cadre professionnel des métiers du sport et de l'animation est réglementé. On distingue trois types de statuts professionnels différents, les salariés, les travailleurs indépendants et les fonctionnaires (annexe 9.4). Dans la branche professionnelle des Métiers de l'Animation et du sport, il existe une multitude de diplômes et de qualifications. Dans les métiers du sport, l'obtention de l'un de ces diplômes est un préalable qui autorise son titulaire à « encadrer » une activité contre rémunération (Annexe 9.5).

A titre d'illustration, la répartition du nombre de diplômés par filière dans la Région Rhône-Alpes se trouve en Annexe 13.

Néanmoins, cela ne suffit pas car on est incapable de mieux connaître dans quelles conditions et où ils accompagnent les pratiquants par exemple. Seul un travail de terrain auprès de ces professionnels peut révéler « la manière » et « où » ils exercent leurs métiers. La question des bonnes pratiques ne doit ainsi pas être occultées par une étude purement socio-économique. C'est sur ce dernier point que reposent les limites de toute étude socio-économique classique des sports de nature aujourd'hui.

De plus, il faut souligner qu'une majorité des acteurs des sports de nature ne semble pas avoir uniquement des préoccupations économiques, mais plus des objectifs de qualité de vie ou d'identité sociale, d'où une relative rareté de vrais entrepreneurs et de réussites économiques probantes³⁸.

On peut par contre se demander quels sont les besoins des guides accompagnateurs en terme de formation et de professionnalisation car ils sont les véritables acteurs des territoires. La plupart de ces acteurs témoignent aujourd'hui d'une précarité économique due à la saisonnalité de leurs activités. Il semble qu'ils sont d'ailleurs dans la plupart des cas saisonniers et qu'ils n'habitent pas le reste de l'année sur le territoire.

Il serait aussi intéressant de prendre en compte le rôle économique des professionnels, vecteurs d'image et représentant de commerce de produits dérivés, ou encore étudier l'influence des médias spécialisés sur le développement de ces activités. On s'aperçoit que les sports de pleine nature sont de plus en plus utilisés pour valoriser l'image de grandes entreprises.

Cette approche socio-économique vers les prestataires et acteurs des différentes filières sport de nature a pour but de mieux identifier l'accompagnement, pour mieux comprendre le rôle de leurs activités sur un territoire, à défaut d'indicateurs précis. C'est aussi un bon moyen d'actualiser notre connaissance de l'évolution des pratiques pour en anticiper les enjeux de demain. Il peut permettre de voir plus concrètement leurs implications dans la préservation d'un site, et de voir de quelle manière ils pourraient participer à la fois financièrement et aussi dans leur savoir faire, à l'entretien de sites dont ils bénéficient largement d'un point de vue économique

³⁸ Jean CORNELOUP, à partir de l'article « place du marché dans le fonctionnement des loisirs sportifs de nature », parue dans le dossier de Pascal MAO, impact économique des sports de nature.

grâce aux aménités. On peut ainsi prétendre à long terme accroître le bien être d'une activité comme celui de son producteur.

Malgré tout, cette mise en marché reste bien relative dans l'ensemble des pratiques de sports de nature. Il apparaît ainsi que les sports de nature sont loin d'être systématiquement accompagnés et encadrés. Ce sont les fabricants et les distributeurs de matériels bons marchés qui restent les grands gagnants de cet essor des sports de nature. Ces derniers n'apportent en l'occurrence aucune retombées économiques pour les territoires ruraux pourtant support de pratique des activités de pleine nature, et n'ont donc aucune connexion avec les économies locales. Ils représentent pourtant la majeure partie du CA global de la filière des sports de nature.

- L'offre associative :

L'offre associative est aussi à prendre en compte et intéressante à analyser. Les associations contribuent pleinement à équiper les sites sportifs de plein air, et représentent une part importante de la fréquentation. Elles ont généralement par ailleurs une excellente connaissance du territoire et peuvent jouer un rôle non moins important au niveau de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement. On peut aussi se poser la question du rôle et de la rationalité de ces associations qui investissent dans un secteur de plus en plus aidé par les collectivités territoriales, et de leur tendance à proposer des services non représentatifs de la pratique globale sur un territoire. On se doit ainsi de mieux comprendre ces pratiquants plus « régulier » dans leurs pratiques. Il faut d'ailleurs constater que les pratiquants licenciés dans une association ne représentent qu'en moyenne 20% de la pratique, mais on peut aussi penser que la plupart des BE s'investissent dans une association. Aussi, le niveau de difficultés de la pratique proposée par les associations apparaît souvent déconnecté des désirs du pratiquant moyen. L'expertise du rôle des associations sur un territoire doit aussi permettre de révéler les rouages de ces pratiques de pleine nature, et de comprendre mieux les motivations de chacun, elle ne doit donc être en aucun cas occultée³⁹.

On s'aperçoit vite de la diversité et de la multitude d'acteurs constituant l'offre globale de sports de nature et du fait qu'on est bien loin d'un marché composé uniquement de prestataires et de consommateurs. Il s'agira d'intégrer ce panel d'acteurs dans une expertise adaptée à cette diversité. On constate que les espaces de nature restent libres et non, autrement dit les territoires ruraux bénéficient très peu de cette économie de sports de nature. On est loin de la mise en marché des Parcs nationaux en Amérique du Nord par exemple. D'ailleurs, ce secteur des sports de nature est aujourd'hui caractérisé par une banalisation dominante de l'offre qui est due à un manque d'animation et d'accompagnement économique et à des difficultés d'innovation ; ces limites représentent un risque permanent et constituent par la même occasion les enjeux du développement maîtrisé des activités de pleine nature. En effet, il convient bien de lier les sports

³⁹ Annexe 9.4 : Variation des taux de pratiques fédérées selon les activités sportives en 2000.

de nature au projet de territoire, pour en assurer la soutenabilité, la pérennité, mais aussi les retombées économiques, et non pas l'inverse.

Après avoir rendu compte du poids économique et social de ces activités, il convient donc de se poser la question de l'accompagnement de ces acteurs pour garantir la préservation des sites de pratique, et donc la soutenabilité des activités économiques des sports de nature.

3- Spécificités de la demande en sports de nature

Nous connaissons à ce jour très mal l'ensemble de la demande de sports de nature. On ressent un besoin d'espaces ruraux auprès de notre société, une demande d'aventure, de ludisme, d'expériences vertigineuses, et d'émotions fortes au contact de la nature. « On semble bien loin de ce secteur jadis accaparé par quelques aventuriers, guides et institutionnels »⁴⁰.

On parle donc de libre disposition des sites de pratiques et de pratiques libertaires et libertines, plus que de passagers clandestins. En effet, les activités les plus pratiquées en nature s'inscrivent en dehors de toutes prestations ou associations, c'est à dire qu'elles n'engagent aucune contribution financière directe. Au final, le marché ne semble occuper qu'une faible part, rapportée à l'ensemble des pratiques réalisées qu'elles soient touristiques ou locales. Néanmoins, au-delà des dépenses d'équipements, on verra que ces pratiques peuvent entraîner des dépenses indirectes selon les caractéristiques du territoire au niveau de l'hôtellerie, de la restauration, ou des animations culturelles et éducatives. Il convient d'ailleurs de l'évaluer pour mieux en témoigner. Ces autres pratiques « hors marché » doivent aussi faire partie intégrante de l'analyse socio-économique, pour mieux déterminer la place et le fonctionnement des sports de nature sur un territoire et ne pas raisonner dans une logique de pure rentabilité.

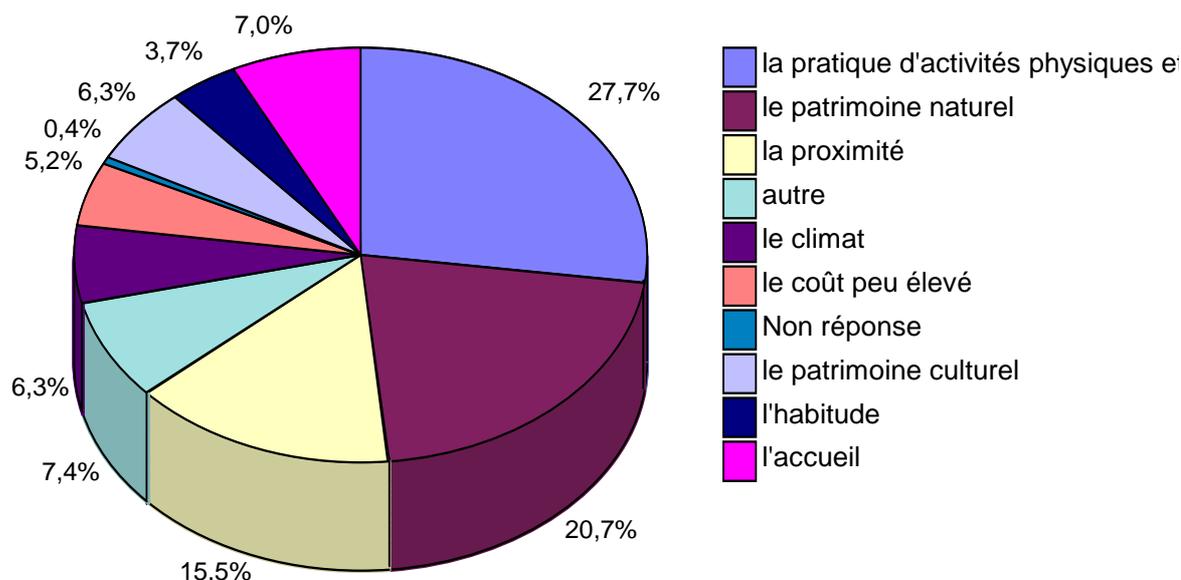
Mieux connaître les pratiquants dans une approche plus sociologique a pour intérêt de mieux comprendre leurs attentes et de la manière dont ils pratiquent une activité et consomment un territoire. L'objectif est ainsi de comprendre leurs incidences sur ce même territoire, et la manière dont ils peuvent se l'approprier. Il a le désavantage de ne pas être très pertinent pour justifier économiquement des financements publics, mais cela peut malgré tout contribuer à mieux identifier des fonctions sociales, éducatives, culturelles, hors circuit marchand, et mieux contribuer au processus de concertation et de négociation entre différents accédants à un territoire, et usagers des espaces naturels.

Le PNR de Chartreuse a par exemple mené ce type d'étude en commun avec le CREPS de Voiron.

En voici les résultats :

⁴⁰ Jean CORNELOUP, à partir de l'article « place du marché dans le fonctionnement des loisirs sportifs de nature », paru dans le dossier de Pascal MAO, impact économique des sports de nature.

RAISONS SEJOURS



CREPS – PNR de Chartreuse, 2006.

La pratique d'activités sportives, le patrimoine naturel et la proximité sont les principales raisons qui décident les touristes questionnés à venir en Chartreuse. Ces trois réponses se retrouvent dans les questionnaires des pratiquants libres.

Ce genre d'étude est un outil indispensable pour construire un échantillon représentatif et réaliser des calculs économiques plus simples et moins coûteux que des enquêtes de terrain systématiques et de grande ampleur, dans l'optique d'évaluer des retombées socio-économiques des sports de nature sur un territoire.

En plus de représenter une force culturelle d'action sur le marché de part leur subculture⁴¹, les pratiquants représentent aussi une force politique. Les lieux de pratiques sont l'objet d'une appropriation et d'une consommation différente selon les usagers et des formes de rapports aux pratiques, à l'autre et à la nature⁴². On peut ainsi concevoir la nature comme un espace de tension où les opinions sportives divergent dans la manière de définir la pratique légitime et l'orientation culturelle, économique et sportive. Certains privilégieront l'aspect ludique et festif des activités quand d'autres souhaiteraient que la nature reste un espace sauvage.

Les tableaux suivants nous proposent les résultats d'une enquête d'opinion. Le premier graphique de cette composante A.C.P (analyse en composante principale) représente les différentes propositions de réponses à la question : *Quelle opinion portez-vous sur les sports de nature en montagne ?*

Il a été choisi deux axes de représentation, le premier permettant un positionnement des activités entre traditionnelles et conservatistes à ludiques et innovantes selon la vision de chacun, le

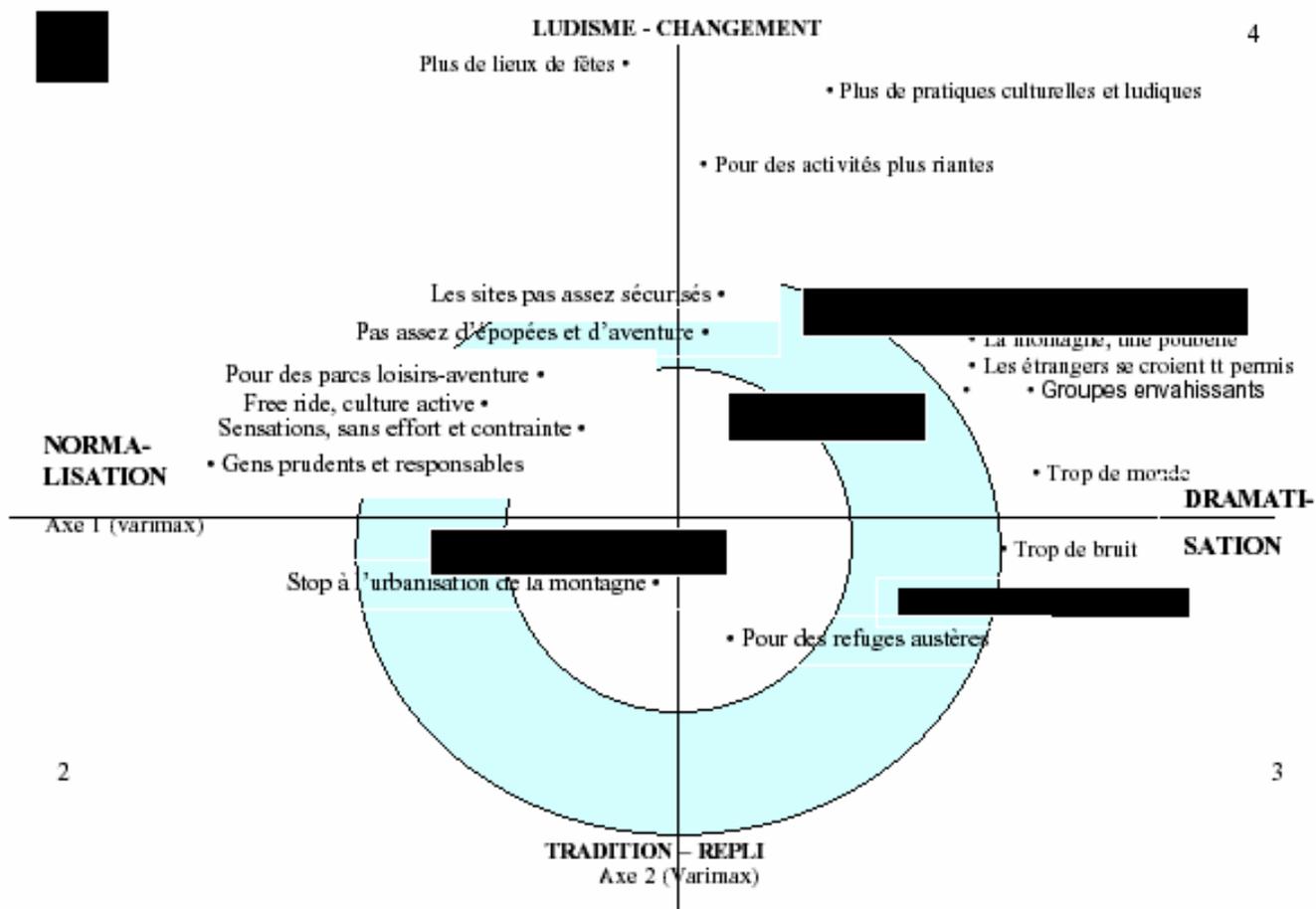
⁴¹ Subculture : A cultural subgroup differentiated by status, ethnic background

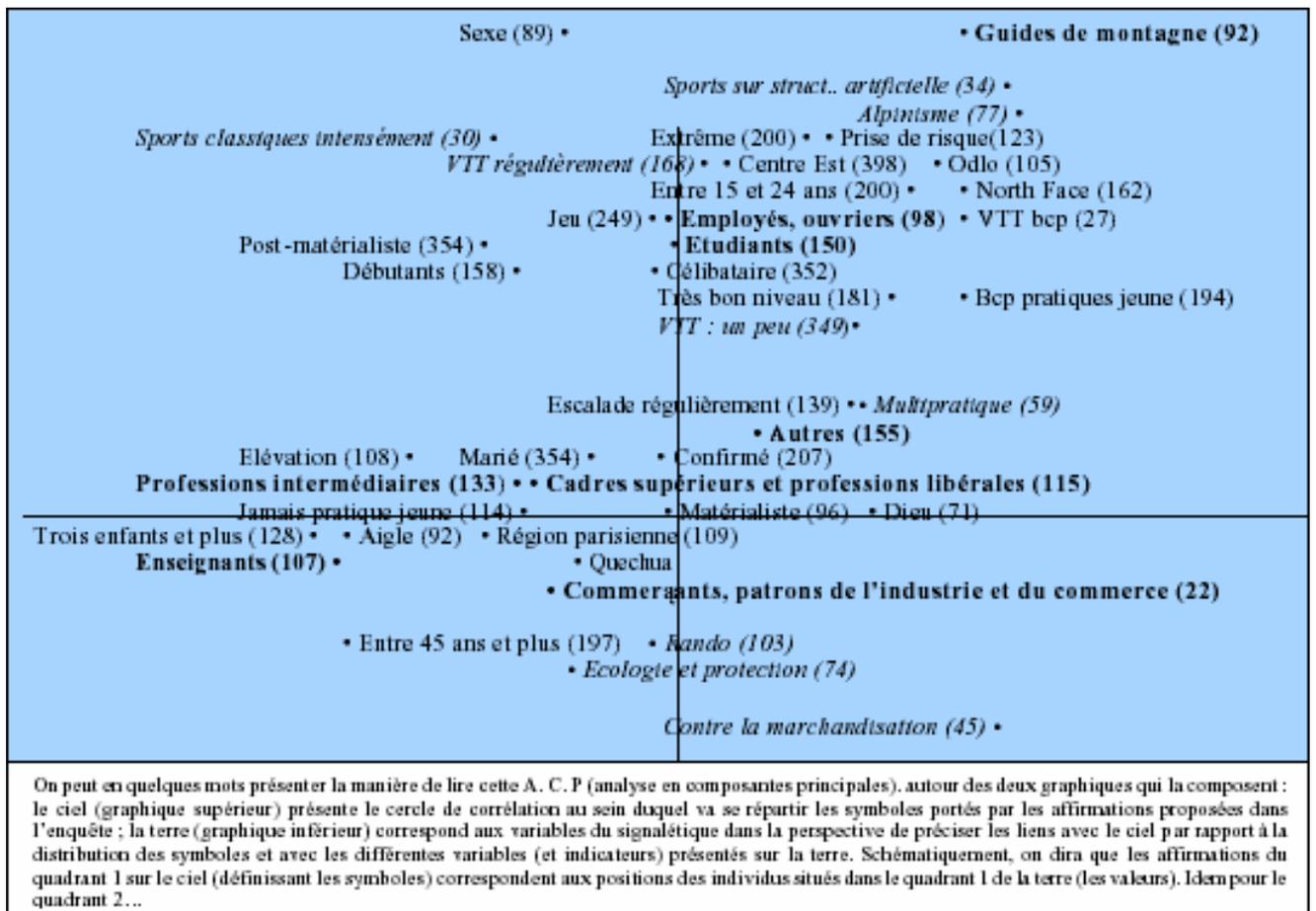
⁴² Jean CORNELOUP, à partir de l'article « place du marché dans le fonctionnement des loisirs sportifs de nature », parue dans le dossier de Pascal MAO, impact économique des sports de nature.

second axe référant quant à lui au sentiment de normalisation à celui de dramatisation qu'il suscite chez les enquêtés.

Ainsi, le deuxième graphique compile toutes ces propositions selon les réponses données par les enquêtés et leurs CSP (catégorie socio –professionnel). Il en ressort une grande diversité de la vision qu'ont les enquêtés des sports de nature, ce qui présume une grande hétérogénéité.

Source : Mao 2006, *Impact économique des sports de nature, revue de littérature et mise en perspective des méthodes d'évaluation.*





Ainsi, l'objectif n'est pas tant d'avoir conscience de cette diversité de perceptions des activités de pleine nature, mais d'améliorer le processus de concertation et d'adaptation pour faire émerger une offre des sports de nature cohérente avec le territoire et la demande. Une expertise socio-économique des sports de nature sera alors au service à la fois des experts et des élus comme outils d'aide à la décision.

Il faut remarquer ici que l'on ne considère pas les pratiquants comme de simples consommateurs de produits proposés par l'offre, mais comme acteurs d'un territoire et porteurs de valeurs. On parle aussi de biens politiques au sens où leur consommation a une connotation qui va au delà du service, comme par exemple la relation avec la nature ou le dépassement de soi...

- Le secteur éducatif

Il ne faut pas non plus négliger la présence du secteur éducatif et scolaire dans le champ de sports de nature. Ces derniers participent à la dynamique du plein air que l'on aurait tort de sous-estimer et de ne pas rendre compte dans l'expertise globale.

Ainsi, la découverte de ces activités par l'école ou les associations, avec souvent une approche pédagogique des principes de développement durable contribue grandement à une remise en cause de la logique classique de marché et des territoires. Sensibiliser les enfants peut être un excellent moyen de sensibiliser aussi les parents. Ces activités physiques de pleine nature représentent aussi un enseignement pédagogique intéressant et les élèves les découvrent avec beaucoup d'enthousiasme. Elles sont enfin le moyen pour les enfants de découvrir le patrimoine

Il s'agit pour les sportifs de côtoyer à la fois les agriculteurs, les naturalistes, les habitants d'un territoire, sans oublier les autres pratiquants d'activités sportives de nature. Or ces nouveaux arrivants, qu'ils soient résidents, simples excursionnistes ou touristes, consomment ces territoires non animés, ou du moins non préparés à l'essor de nouvelles activités. Une autre question intéressante concerne l'accessibilité aux sites de pratiques. On peut ainsi avoir des externalités d'ordre environnemental comme des dégradations, ou d'ordre sportif avec les phénomènes de congestion et d'ordre social avec de possibles conflits d'usage. Ainsi émergent de nouveaux modes de consommation dans les espaces ruraux, auxquels les activités sportives et de loisirs de pleine nature participent, et qui peuvent engendrer des nuisances comme des retombées socio-économiques.

Il convient aussi d'analyser la concurrence qui s'exerce aujourd'hui entre les professionnels. En effet, la qualité des services offerts n'est pas facilement évaluable par les consommateurs, ni par les professionnels au sens où ils peuvent avoir par exemple du mal à identifier de manière précise les normes de sécurité à respecter. Il y a donc de multiples asymétries d'information du côté de l'offre comme de la demande. L'analyse économique peut donc consister en l'étude de ces équilibres et de ces interactions entre acteurs. Chifoleau et Laporte ont adopté la notion d' « économie de la qualité » pour qualifier ces échanges marchands caractérisés par un flou créé par l'incertitude de la valeur d'un service. Ainsi, on définit la valeur d'un service au sein d'un jeu social, au sein duquel interviennent de multiples intermédiaires, médiations, codes professionnels par le pratiquant en fonction de son positionnement dans l'activité.

Ces mêmes activités récréatives sont aujourd'hui en plein essor, mais ne suivent pas une logique de développement pur de rentabilité économique et d'optimisation de richesses créées. En effet, elles ne sont pas toujours payantes ou encadrées, et sont donc en cela caractérisées par l'anonymat. Ainsi, une meilleure gestion semble passer par une autre approche que celle purement économique, à savoir une approche pluridisciplinaire et sociologique plus fine, et la mise en place de formations et d'accompagnements des activités récréatives de nature.

Dans le cadre d'une gestion intégrée des sports de nature, il s'agira de prendre aussi en compte des effets pénalisants de type externalités négatives pour mieux orienter une stratégie territoriale et donc améliorer le bien-être de la collectivité.

On peut aussi s'interroger sur les possibles politiques publiques d'incitation à la préservation de ces biens publics (biodiversité, paysage...). Ainsi, une analyse économique de ces questions renvoie à la théorie des jeux et aux thèmes de la collusion, de l'information imparfaite, et de l'interaction des décisions de chaque acteur.

En effet, un agent peut créer des dommages externes (pollution, dégradation, conflits d'usage), sans qu'il y ait compensation. En tout cas, une pratique considérée de manière isolée peut être tout à fait respectueuse de l'environnement d'un site, alors que l'agrégation de pratique sur ce même site peut démontrer un autre impact plus négatif celui-ci. On peut imaginer aisément que le

non principe d'exclusion peut entraîner des phénomènes de gaspillage et de surexploitation comme cela a été le cas pour la pêche. On parle alors de la théorie de la tragédie des communs. En d'autres termes, une logique de rentabilité dans le secteur des sports de nature peut engendrer des effets néfastes à sa propre activité, et de manière plus globale au territoire et à ses habitants. La mise en place du principe de pollueur payeur est une solution intéressante, mais là encore, elle est à manier avec précaution. En effet, cela semble complètement déconnecté des caractéristiques socio-économiques actuelles des sports de nature. L'optimum de bien-être pour chacun des acteurs ne correspond donc pas à l'équilibre économique en ce qui concerne les sports de nature. Se pose globalement la question de la pérennisation des aménités, et d'une politique publique adéquate et favorisant ces objectifs. C'est pourquoi il convient de raisonner en terme global et pluridisciplinaire pour mieux évaluer les incidences des sports de nature sur un territoire.

On assiste aussi à un encadrement de l'économie par le social, dans un marché où le prix n'est pas déterminé dans une logique de marché. L'intérêt est de mieux appréhender la manière dont le prestataire se projette sur son territoire et le rôle qu'il souhaite y jouer. On parle ainsi d'économie plurielle très caractéristique de la filière des sports de nature au sein de laquelle, en plus des logiques institutionnelles et fédérales, s'élabore une économie sociale et solidaire qui participe à repenser la vision du marché du tourisme et des loisirs⁴³. Une économie plurielle⁴⁴ peut se définir en associant trois logiques : la réduction du temps de travail et le développement d'activités ne relevant ni du marché ni de l'Etat. L'« économie solidaire » et toutes les activités à base associative composent une politique sortant de l'économie de marché pour une économie avec le marché dite « économie plurielle ». L'action d'un Parc doit contribuer d'ailleurs à limiter l'entrée standard par l'économie de marché pour comprendre le fonctionnement de cette filière et son rôle territorial.

On peut ajouter à ces caractéristiques de la filière des sports de nature, l'effet « culturel analogique », et la dynamique d'innovation et de changements culturels⁴⁵. Le marché ne contrôle ainsi qu'une partie de la dynamique des loisirs sportifs de nature pour la bonne raison qu'il est immergé dans l'espace des sous cultures sportives qui possèdent leurs propres logiques de fonctionnement.

Toutes ces particularités propres aux sports de nature, à savoir son accès libre, son caractère diffus, une forte demande, l'absence de prix, sa consommation sur place, le principe de non rivalité, des consommateurs hétérogènes dans leurs origines et leurs façons de consommer et des besoins de financement public ou privé, font émerger une problématique spécifique au niveau de la décision politique. On comprend donc toute l'ambiguïté des activités de pleine nature construites à la fois sur le formel et l'informel, le marchand et le non-marchand, le payant et le gratuit. L'essor des sports de nature contribue donc à la fois à l'augmentation des pratiques

⁴³ Laville, 2005.

⁴⁴ Vers une économie plurielle de Guy Aznar, Alain Caille, Jean-Louis Laville, Jacques Robin, Roger Sue.

⁴⁵ Bourdeau, Mao 2003.

sauvages, tout comme à la mise en économie des sports de nature. On se pose donc la question de savoir comment on peut rendre compte de manière globale de ce mixage des pratiques.

Est-ce par l'économie ? Est ce uniquement une question d'impacts ? Plus spécifiquement, un éclairage sur les incidences socio-économiques des sports de nature est à réaliser pour équilibrer un débat qui est pluridisciplinaire et riche en problématiques. Cependant, la pertinence de cette analyse semble passer par une réflexion plus en rapport avec l'approche des Parcs.

C- UN CADRE D'ANALYSE SPECIFIQUE A L'APPROCHE PARC

L'économie se veut être la science des comportements humains, donnant ainsi naissance à une multitude de champs disciplinaires dont font partie les sports de nature. Ainsi, l'économie a pour objectif d'expliquer un certain nombre de comportements d'acteurs à partir de leurs préférences mais aussi du cadre institutionnel existant. Les préférences sont généralement considérées comme données, leur mode de formation renvoyant davantage à la sociologie ou à l'histoire qu'à l'économie. On dispose alors d'informations évidemment quantitatives, comme des prix, mais aussi qualitatives, comme la possession ou non d'un diplôme, ou la perception d'un signe de qualité. Le cadre institutionnel renverra à la structure des marchés, à l'Etat, et aux lois alors que les acteurs sont supposés être rationnels (éventuellement de manière limitée), au sens où ils cherchent un niveau optimal de bien-être. Or les territoires des Parcs sont « pluri usages », et donc « pluri acteurs ». La pratique de sport de nature, sur des territoires à visages multiples mais à périmètre limité, implique une confrontation des acteurs de la sphère économique, environnementale, touristique, sportive, politique et privée. Une étude économique classique cherchant à connaître le montant de flux financiers liés aux professionnels des sports de nature ne répond pas ainsi aux attentes des acteurs, et ne constitue pas en soi un outil d'aide à la décision.

On parle aussi d'individualisme méthodologique qui est une hypothèse forte en économie. Cette hypothèse implique que les comportements agrégés ne peuvent être expliqués qu'en partant des comportements individuels, en distinguant les analyses micro-économiques de celles macro-économiques. Cette difficulté méthodologique a mené au renouvellement des approches économiques, et au développement des théories de la nouvelle microéconomie, avec le postulat de l'information imparfaite, le recours à la théorie des jeux, puis à la théorie des contrats. On aura aussi recours à la « tragédie des communs » comme cadre d'analyse, pour ainsi prendre en compte l'environnement. Aussi, on considère au sein de cette nouvelle approche que les comportements individuels sont très sensibles aux incitations (amende, règlement, norme sociale, effet de mode...). Cependant, celles-ci n'ont pas toujours les effets prévus, c'est pourquoi une approche pluridisciplinaire apparaît au final indispensable.

1- La place du socio-économique dans une démarche territoriale

Il s'agit de voir les impacts d'ordre économique et social, des activités récréatives à l'échelle d'un territoire⁴⁶. L'impact direct se mesure à l'aide de toutes les dépenses faites sur site. L'évaluation des retombées indirectes et induites représente l'ensemble des dépenses des pratiquants hors du site de pratique⁴⁷ que l'on multiplie par un coefficient⁴⁸. Ces retombées indirectes et induites sont un enjeu certain dans l'objectif de rendre compte d'impacts territoriaux spécialement pour les sports de nature étant donné leur caractère quasi non-marchand et diffus. En effet, il s'agit d'évaluer les conséquences dans l'économie locale d'un territoire, afin d'en avoir une meilleure connaissance et ainsi de mieux l'organiser. La théorie de la base⁴⁹ peut être un excellent outil de méthodologie. On peut par exemple comparer les principaux secteurs basiques⁵⁰ d'une économie locale, pour mieux évaluer l'importance respective de chacune des activités récréatives sur un territoire, le poids de ces activités basiques et les politiques sectorielles les concernant, ce qui peut intéresser en premier chef les décideurs publics. L'intérêt est ici de valoriser l'arrivée de nouveaux acteurs qui peuvent effectivement jouer un rôle de levier pour enclencher un mécanisme de croissance économique, au delà des activités de production traditionnelles des territoires ruraux (agriculture, industrie...). On peut donc inclure la théorie de la base dans notre méthodologie car elle a l'avantage de proposer l'estimation d'un multiplicateur marginal, qui peut permettre de prédire à court terme les effets indirects et induits des sports de nature sur le territoire d'étude. De cette façon, le décideur public pourrait être en mesure d'apprécier les répercussions territoriales de chacune des politiques sectorielles qu'il peut être amené à conduire sur chaque secteur basique. On doit aussi préciser que cette approche ne doit pas conduire le décideur à orienter l'économie d'un territoire uniquement vers les secteurs les plus « rentables », c'est à dire qui apportent le plus de retombées économiques induites, au risque de négliger des fonctions culturelles, de notoriété, de cadre de vie ou encore éducatives des sports de nature⁵¹. Il faut en effet prendre avec précaution les résultats du coefficient multiplicateur, car il n'est pas forcément représentatif de la capacité d'entraînement des emplois basiques sur l'économie locale, surtout si les variations d'emplois basiques sont fortes comme ça peut être le cas pour les espaces ruraux. Ce coefficient multiplicateur varie dans le temps et selon l'aménagement d'un territoire. La pertinence d'un multiplicateur dépend donc de la capacité à définir un degré de basicité des activités, c'est-à-dire le coefficient de localisation⁵² ou encore le poids du secteur sur un territoire. La valeur de ce multiplicateur est faible en ce qui concerne les espaces ruraux, et sera différente dans les territoires montagneux ou littoraux par exemple. Evaluer la capacité de réponse du tissu productif rural serait un outil précieux pour les espaces

⁴⁶ Annexe 10.1 : Qu'entends-on par retombées socio-économiques des Sports de Nature ?

⁴⁷ Annexe 10.4: Effets directs, indirects, et induits.

⁴⁸ Annexe 11.6: Multiplicateur de la base :

⁴⁹ Annexe 11.7: Théorie de la base :

⁵⁰ Annexe 10.11: Activités basiques.

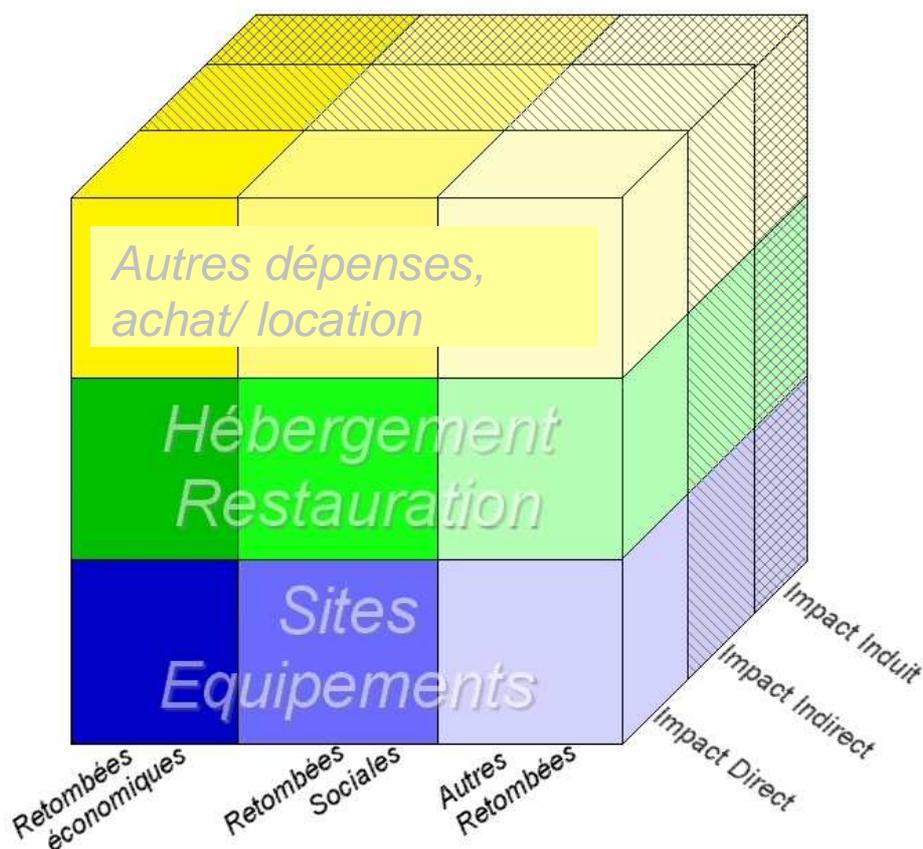
⁵¹ Annexe 10.2: Définition d'une externalité.

⁵² Annexe 11.5: Coefficient de localisation :

ruraux. En conclure une différence en les territoires Parcs et non Parcs pourrait prouver le bien-fait des actions d'animation et de protection pour ces territoire, et un jeu à somme positive pour le développement durable des espaces naturels. Malgré tout, Il sera plus simple dans un premier temps de transposer des coefficients multiplicateur calculés sur d'autres territoires aux caractéristiques identiques. De plus, l'importance des activités récréatives tels les sports de nature reste mal connue sur un territoire. Aussi elle ne prend pas en compte des facteurs externes comme la conjoncture, ou les effets de mode qui peuvent caractériser les prestations de sports de nature. Une étude socio-économique doit ainsi énoncer les limites de ses résultats.

Dans l'idéal on pourrait aussi chercher à savoir si les sports de nature favorise la notoriété et le cadre de vie d'un territoire.

Le cube ci-dessous représente le portrait territorial complet des retombées socio-économiques des sports de nature. Il conviendra d'adapter notre analyse aux spécificités de chaque activité, car dans certains cas, des dépenses de restauration, de transport, ou de d'achat/ location de matériel peuvent être incluses dans le prix de la prestation sur site. Il faudra donc déterminer systématiquement quels services sont inclus dans la prestation globale du prestataire. Aussi, les pratiquants peuvent générer des retombées socio-économiques sans qu'il y ait une prestation à la base, comme par exemple les via ferratistes qui se munissent (Achat/ location) d'un baudrier, de longes et d'un casque et vont pratiquer directement sans passer par un accompagnateur. Malgré tout, c'est l'offre de sports de nature qui motive ces dépenses qui génèrent des retombées socio-économiques sur le territoire. On voit ici toute la complexité de cette économie des sports de nature, en plus dans une approche territoriale et non par filière.



Ce cube permet de mieux structurer une démarche et ainsi de mieux comprendre ses objectifs.

Il convient d'ajouter qu'un raisonnement à l'échelle d'un territoire de projet implique une réflexion globale et non pas seulement économique, car chaque territoire aura sa propre logique de fonctionnement et ses spécificités politiques. Au final, pour ne pas avoir de résultats biaisés, il faut raisonner à partir d'un espace pertinent, d'une évaluation de l'injection nette sur le territoire (Valeur Ajoutée)⁵³, et enfin faire le choix du multiplicateur le plus efficace⁵⁴. En effet, les incidences territoriales semblent s'observer lorsque émerge un marquage territorial qui impulse un style local autour d'une identité affichée mais aussi en fonction de l'histoire des mentalités, des alliances et des conflits qui agissent sur le cadre institutionnel et sur la logique de marché. Avec pour objectifs le développement maîtrisé des sports de nature sur un territoire et la protection du patrimoine local, l'enjeu est de favoriser une gestion territoriale et concertée. On voit bien l'interaction compliquée entre ces deux logiques, à savoir le territoire et le marché. La prise en compte de l'opinion du public et des acteurs sportifs peut être la solution pour concrétiser une approche territoriale, et ainsi renforcer la gouvernance des territoires. Ceci est néanmoins une vision idéaliste dans la démarche d'analyse. Les réalités du terrain seront autant d'obstacles à la concrétisation de l'expertise socio-économique du champ des sports de nature de chaque case.

La dimension pluridisciplinaire, qui est liée à la dimension territoriale, reste compliquée et requière un travail complémentaire, pour raisonner de manière globale et complète au regard de la problématique spécifique des sports de nature. Il s'agit, au travers d'une approche et d'une complémentaire, de rendre compte de manière plus fonctionnelle du fonctionnement d'un territoire. Une étude multicritère ou de prospective peut répondre à ces objectifs, en analysant les facteurs déterminants d'évolution d'un territoire et en projetant différents scénarios.

Les modèles de la base peuvent ainsi renouveler la perception que l'on a d'une économie locale, et permettre de dépasser les idées reçues, ce qui peut être très intéressant dans l'objectif final de mieux sensibiliser les acteurs à la place que peuvent avoir les sports de nature sur un territoire. On peut ainsi avoir un regard neuf sur le poids économique des sports de nature, voire sur les potentialités de développement local en espace rural s'il est inscrit dans le projet de territoire. La mise en place d'une étude peut être le moyen d'appréhender ce processus et d'identifier en concertation les enjeux stratégiques d'un territoire.

⁵³ Annexe 10.7: Raisonner en terme de chiffre d'affaire (CA), ou de valeur ajoutée (VA)

⁵⁴ Annexe 11.6: Multiplicateur de la base.

2 - La place de l'environnement dans une démarche territoriale

L'optimum est utopique. La notion de rationalité limitée par H. SIMON⁵⁵ est ici mise en avant. Le but n'est pas tant de mesurer les effets d'un projet, que de se mettre au service de négociations environnementales. La concertation est un processus démocratique par le biais d'une problématique mieux décortiquée par chacun. En effet, au delà de la rentabilité à court terme, les principes de développement durable sont un réel enjeu de gestion et de développement des territoires ruraux à plus long terme dans le cadre d'un débat pluridisciplinaire. En cela, des méthodes plus économétriques telles que la méthode d'évaluation contingente, ou la méthode des prix hédonistes, ne semblent pas apporter suffisamment satisfaction, pour des raisons de lisibilité et de fiabilité. Elles ont tout du moins le désavantage d'être compliquée à mettre en œuvre et aujourd'hui encore expérimentale en France. La méthode des coûts de transaction apparaît plus séduisante, dans le sens où elle peut permettre d'avoir des chiffres plus lisibles. Il faut aussi ajouter que le champ des sports de nature apparaît encore trop méconnu pour adapter ce genre de méthodologie qui nécessite de bien cerner les limites de ses conclusions. Il s'agit avant tout de mettre en place tous les éléments de réflexion pour instruire un débat complet, à défaut d'avoir uniquement des chiffres socio-économiques d'une finesse et d'une exhaustivité excellente mais inadaptée.

3- La place de l'environnement dans le raisonnement socio-économique

La définition théorique du développement durable consiste à dire que sous hypothèse de stock global constant de capital d'une génération à une autre, on obtiendra un niveau intergénérationnel de bien-être constant⁵⁶. La définition de *Brundtland* dont le principe de base est de permettre la satisfaction des besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs, est-elle plus ambiguë. En effet, cette définition implique que la génération future ne votant pas, le niveau de ses besoins est alors inconnu.

Pour parler de durabilité, deux règles sont à respecter. Il convient de maintenir le taux d'utilisation d'une ressource inférieur ou égal à celui du taux de renouvellement. Le deuxième principe est de ne pas rejeter dans le milieu un flux de déchets à un taux supérieur à la capacité d'assimilation de l'écosphère. Il s'agit au final de maintenir à un niveau constant le stock global de capital dont nous avons parlé précédemment. Au final, le stock de capital naturel apparaît trop bon marché pour investir dans des aménagements plus propres d'un point de vue écologique, mais surtout plus cher, ou mieux organiser les activités.

⁵⁵ Herbert SIMON, Claude PARTHENAY: rationalité limitée, théorie des organisations et sciences de l'artificiel.

⁵⁶ J-F.Bourg ; J-J.Gouquet 1998.

En rapport avec les sports de nature, on devine le danger de surfréquentation d'un site ; celui peut être illustré par le principe de la tragédie des communs. On rappelle le principe de l'individualisme méthodologique des pratiques, à savoir que chaque acteur maximise son bien-être individuellement. En effet, chaque individu agit de manière individuelle sans pour autant se projeter comme une composante de la masse globale de pratiquants. En cela, il ne considérera pas à juste titre que sa pratique individuelle a une incidence majeure sur le milieu naturel. Par contre, sa présence compose une pratique globale et collective qui contribue à une érosion des milieux naturels et à des coûts d'entretien. On dit aussi qu'il n'internalise pas le coût environnemental de sa pratique, aussi minime soit-il, dans la maximisation de son bien-être. Un laisser faire de ces pratiques de sports de nature sur des espaces naturels sensibles peut ainsi compromettre la préservation de la faune et de la flore. Un mode de gestion particulier doit prendre en compte ces externalités sur des biens non-excludables qu'il convient de préserver. En prenant l'exemple de la pêche, un laissez faire conduit les pêcheurs à pratiquer jusqu'à un taux de capture supérieur au taux de renouvellement, ce qui compromet leur possibilité de pêche dans le futur, avec en plus des phénomènes de congestion qui nuisent à leur bien-être. Cela peut aussi être le cas pour l'escalade ou la spéléologie, qui par leur aspect érosif, peuvent dégrader de manière irréversible un espace naturel.

D'autre part, l'impossibilité dans nos raisonnements économiques à concilier valeur d'usage, d'existence, et valeur d'échange⁵⁷, tend à négliger les supports d'activités des sports de plein air, à savoir la nature, en favorisant la production de biens ou de services les plus rentables, sans prendre en compte leur valeur écologique. En d'autres termes, l'important n'est pas qu'un bien serve à quelque chose, mais qu'il se vende bien. On peut illustrer cette notion par le paradoxe de l'eau et des diamants. Si la première a une importante valeur d'usage, elle a cependant une valeur d'échange très faible, alors que c'est l'inverse pour le second et donc son prix ne justifie pas son utilité, mais plus sa rareté. Il convient donc de faire l'état des lieux de nouveaux concepts pour aider à une meilleure prise en compte des aménités⁵⁸, ou en tout cas de mieux en témoigner. On évoque ainsi toutes les méthodes d'évaluation des valeurs d'usages directes et indirectes, ou d'existence.

De manière plus concrète pour un territoire, la mise en place d'actions environnementales coûte chère, alors que l'on évalue très mal les bénéfices liés à la qualité environnementale d'une ressource. On distingue ainsi les bénéfices d'usages liés à la fonction productive et récréative d'un actif naturel, de ceux de non usages que l'on exprime en terme de paysage et de biodiversité. La perception de la qualité de l'environnement au moyen d'enquêtes qualitatives peut permettre d'évaluer ces valeurs d'usages d'une part, mais aussi celles de non-usages qui apparaissent souvent négligées à tort. Ainsi, « Les montants monétaires dérivés de ces méthodes d'évaluation

⁵⁷ Annexe 10.10: Différentes notions dans la valeur d'un bien.

⁵⁸ Une aménité reflète la capacité de la nature à co-produire des flux de bien-être et de la manière dont ces flux de bien-être sont liés aux dégradations liées à l'activité humaine.

sont susceptibles de concourir ultérieurement au débat public sur la qualité souhaitable des actifs naturels, en donnant la mesure des efforts que la collectivité est réellement prête à consentir pour préserver ou améliorer son environnement ⁵⁹». Néanmoins, les collectivités semblent loin de ces considérations, au sens où l'essor des sports de nature en tant qu'activités récréatives reste avant tout très mal connu des décideurs. Il apparaît plus urgent de réaliser un premier travail d'expertise de l'offre et de la demande des sports de nature. En effet, il semble peu pertinent aujourd'hui de connaître la valeur du surplus⁶⁰ du pratiquant de VTT, ou l'élasticité prix de la demande⁶¹, sans déjà mieux connaître le pratiquant ? *D'où il vient ? Pourquoi et combien de fois ?*

On connaît par exemple beaucoup moins la manière de pratiquer le canyoning ou le Kyte surf, que la pêche sportive. La plupart des sites de pratiques sont des biens publiques, et donc en libre accès ce qui est une caractéristique forte de l'économie des sports de nature. En effet, il sera compliqué de faire révéler les préférences des pratiquants habitués et décidés à ne pas payer l'accès à un site, ce qui compromet l'efficacité d'études par la méthode d'évaluation contingente, ou par les prix hédonistes, même si chacune apparaît séduisante dans la théorie. Aussi, la volonté des pouvoirs publics ne semblent pas être à l'heure actuelle de faire payer l'accès aux sites de pratique, mais plus de favoriser un développement maîtrisé des sports de nature par la sensibilisation aux bonnes pratiques, tout en interdisant la pratique dans les espaces naturels les plus sensibles. Les actions d'un Parc rentrent d'ailleurs plus dans cette logique de sensibilisation et d'organisation d'un territoire, qui passe par une meilleure connaissance des pratiques, plus que par l'évaluation des valeurs d'usage directes et indirectes.

Une autre ambiguïté est que le stock de capital peut être naturel (ressources renouvelables et épuisables), et/ou artificiel, ce qui est le cas pour les équipements de sports de nature. Ainsi, le degré de substituabilité entre ces deux types de capital sera différent par exemple selon que l'on soit écologiste (substituabilité nulle), ou économiste plus orthodoxe (substituabilité parfaite). En tout cas, la décision en sera diamétralement opposée. Plus concrètement, il s'agira par exemple de considérer, selon les sensibilités, le coût environnemental d'aménagements d'une via ferrata (accessoires de fer sur une paroi), de manière à en décider sa réalisation ou non. On parlera aussi d'aménités, c'est à dire de tous les effets induits de la nature comme support d'activités. Internaliser ces aménités dans l'aide à la décision n'est pas sans difficulté méthodologique, voire même institutionnelle, car on se demande alors quelle est la capacité d'une démocratie à répondre à ces questions de durabilité et de futur des générations.

Par contre, il apparaît intéressant de mieux comprendre l'économie des sports de nature par la méthode des coûts de transport, car on peut dès lors apprécier à la fois une partie de l'impact économique direct d'une activité, mais aussi de manière plus discutable, la valeur qu'un

⁵⁹ AMIGUEEJ-P, BONNIEUX François, LE GOFFE Philippe, POINT Patrick, Valorisation des usages de l'eau. 1995, Ed Economica INRA.

⁶⁰ Surplus : Différence entre ce que le consommateur est prêt à payer, et ce qu'il paie vraiment.

⁶¹ Elasticité demande/ prix: mesure le degré de sensibilité de la demande à la variation de prix
 $((VQ/Q)/(VP/P) = (VQ/VP) * P/Q)$

pratiquant « accorde » à un site. On cherche ainsi à savoir combien dépense le pratiquant de VTT pour accéder au sentier. « Le coût supporté par un individu pour se rendre sur le site constitue un indicateur valable de la valeur qu'il attache à la qualité de l'environnement de celui-ci ». Cela peut nous permettre aussi de mieux comprendre comment les pratiquants d'activités de pleine nature accèdent aux sites de pratique, et donc comment ils consomment le territoire, ce qui n'est pas sans incidences dans l'aménagement et l'organisation d'un espace. On pourra aussi avoir la même démarche en incluant le coût d'équipements pour la pratique, pour rendre compte de la partie la plus importante des impacts directs. On peut aussi confondre à la notion de qualité de l'environnement, la notoriété d'un territoire et ainsi valoriser les actions d'un Parc. Par contre, on devra dissocier les résidents qui ont un coût d'accès faible, pour ne pas minimiser l'attractivité d'un territoire et ainsi rendre compte uniquement de la dimension de cadre de vie.

CONCLUSION DE LA PARTIE I

Il s'agit au travers des spécificités économiques, de compléter une meilleure connaissance des sports de nature ; y renoncer conduit au contraire, au risque de se priver d'une partie des clés de leur compréhension et de ne pas cibler des enjeux importants pour des territoires.

On s'aperçoit bien de la nécessité de mieux définir nos modes de calculs traditionnellement basés sur la valorisation marchande et de sortir d'une logique uniquement économique, en prenant en compte des effets externes positifs comme les paysages, la qualité de l'environnement, l'éducation ou encore le bien être et la santé, et la valeur écologique d'un bien, et ainsi valoriser un taux de rendement sur investissement bien plus élevé que dans un calcul purement économique, dont nous essayeront de rendre compte dans le chapitre 2. L'opportunité de ce genre d'étude plus spécifique est donc de se rendre au service d'une réflexion pluridisciplinaire et territoriale, en ne considérant pas ces activités récréatives sous l'unique prisme économique, et en ne se limitant pas à la seule notion de marché, qui ne correspond pas aux spécificités des activités de sports de nature. Cela permet également d'appréhender les fonctions géographiques, sociologiques, urbaines, historiques, culturelles et éducatives que constituent les externalités et aménités des sports de nature et des espaces naturels. De plus, des éthiques, des valeurs, des cultures professionnelles et des intérêts divergents contribuent à complexifier la lecture du marché. Les spécificités des activités de pleine nature, à savoir des pratiques libertines, des dynamiques socioculturelles, une organisation sociale du marché et des effets territoriaux, minimisent également la pertinence d'une entrée purement économique pour expertiser le rôle des sports de nature sur un territoire

La prise de décision devra donc être démocratique en décloisonnant l'action de chacun des acteurs de cette filière par le biais de la concertation. La mise en place d'une étude socio-économique doit rentrer dans ce processus pour compléter et faire émerger un débat pluridisciplinaire. L'enjeu est donc de rendre compte des spécificités de l'économie des sports de nature dans le cadre d'une lecture globale correspondante à l'approche Parc.

Malgré tout, le contexte actuel nous amène à adopter une méthode moins ambitieuse et plus lisible afin de mieux connaître l'offre et la demande de sports de nature. Cette étape est indispensable à la mise en place par la suite d'études plus rigoureuses et expérimentales comme la méthode coûts de transports. L'enjeu est tout de même de s'inscrire dans cette logique en adoptant des outils plus adaptés à la démarche Parc et aux spécificités des sports de nature par le biais d'enquêtes qualitatives et d'un questionnaire spécifique (Partie B). On complétera ainsi une analyse purement comptable et financière des activités de pleine nature.

II- UNE METHODOLOGIE D'ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE SPECIFIQUE, CONSEQUENCE DES PARTICULARITES DES SPORTS DE NATURE ET DE L'APPROCHE PARC

« L'art d'interroger n'est pas si facile qu'on pense. C'est bien plus l'art des maîtres que des disciples ; il faut déjà avoir appris beaucoup de choses pour savoir demander ce qu'on ne sait pas »⁶²

On peut considérer que le plein air n'est pas un produit, que les pratiquants ne sont pas tous des clients et que les données ne peuvent se réduire à une connaissance commerciale. Les sports de nature sont en permanente mutation avec une diffusion très rapide des innovations, ce qui n'est pas sans poser de problème et qui doit donc être pris en compte dans le processus d'observation. De plus, comme nous l'avons vu, la mise en marché des sports de nature reste bien relative. La place de l'économie souterraine apparaît comme très importante pour ces activités. Par exemple, B. Prudhomme⁶³ estime à 50% la place de l'économie souterraine dans la vallée de Chamonix, y compris dans les sports de nature. L'économie de sports de nature n'est ainsi pas régie par les mêmes règles de fonctionnement internes qu'une économie de marché classique. On parle d'économie de la cueillette⁶⁴ pour caractériser ces filières sport de nature, et ainsi l'opposer à des modèles de productivité ou de qualité. En effet, les motivations des prestataires semblent plus liées à des trajectoires de vie qu'à une analyse fine de son inscription sur le marché, et on parle alors plus de motivations personnelles que de projets économiques raisonnés et planifiés.

Pourtant, les sports de nature génèrent sans nul doute des retombées socio-économiques indirectes au niveau de l'hôtellerie et de la restauration, dont il convient de témoigner, malgré toutes les difficultés méthodologiques pour les évaluer. Comme nous l'avons déjà expliqué dans la description de l'économie de sports de nature, il existe de nombreuses limites préalables à toute entrée. L'intérêt reste semble-t-il tout de même, de chercher à évaluer le poids économique des sports de nature tout en étant conscient que la valeur informelle de cette économie est au moins égale à sa valeur marchande.

Très peu d'études ont à ce jour été menées, et le premier constat est celui d'une mauvaise connaissance de base des sports de nature, c'est-à-dire de l'offre et de la demande. Cette absence de données socio-économiques dans le champ de sports de nature est due entre autres, au caractère diffus de ces activités, mais aussi à des logiques d'ordre socioculturel. Or ces données de base sur l'offre et la demande apparaissent indispensables pour la mise en place d'expertise plus fines (Partie A). L'évaluation des impacts socio-économiques des sports de nature

⁶² Jean-Jacques Rousseau - *La nouvelle Héloïse*, 1761.

⁶³ (Acte des sommets du tourisme de Chamonix - 2001-2002 -).

⁶⁴ P.MAO 2006 (Impact économique de sports de nature, revue de littérature et mise en perspective des méthodes d'évaluation.)

se heurte en effet à l'incapacité durable de l'appareil statistique de l'Etat et des collectivités territoriales (observatoires régionaux ou départementaux), à mesurer le poids de ces activités en général, et des pratiques diffuses en particulier, ce qui tend à minimiser l'importance des sports de nature et leur rôle de structuration des territoires ruraux. Il convient donc de proposer des pistes de méthodologie pour affiner notre connaissance des sports de nature par une approche socio-économique plus spécifique qui s'inscrit dans la durée, et dans la réalité des territoires (Partie B). Une approche territoriale de ces activités peut en outre permettre d'être plus complet, ou tout au moins plus pragmatique. Pour cela, on se nourrira de la richesse et de la diversité des contributions pour imaginer des transferts et des adaptations d'analyses connexes : de l'économie, de l'observation, du marketing, du management territorial, du tourisme ou de la culture. L'objectif à terme est d'avoir une meilleure connaissance de ces outils et des logiques propres aux sports de nature. Cela doit permettre une meilleure stratégie de gestion de ces activités pour mieux les pérenniser, et ceci de manière concertée, et avec pour objectif de les rendre compatibles avec les milieux naturels.

A- DES CONNAISSANCES DE BASE INDISPENSABLES

Dans le but de réaliser toute étude socio-économique des sports de nature, il reste indispensable d'avoir une bonne connaissance du territoire et des pratiques d'activités de pleine nature. En cela, il convient de bien identifier l'offre de pratique et les caractéristiques de la demande, c'est à dire les pratiquants. Une approche nationale peut être intéressante dans l'optique de ne pas réaliser ce même travail d'identification systématiquement, et donc d'avoir les moyens de transposer des données et de réduire le coût d'une étude. A l'aide d'un recensement de l'offre (les outils RES et PDESI du MJSVA pouvant être des premiers outils), puis à l'aide de comptages et d'enquêtes de terrain permettant de mieux identifier la demande et les flux de fréquentation, il s'agira d'être en mesure de comprendre comment est consommé le territoire par les activités de pleine nature, et ainsi bien cerner le cadre d'expertise et le contexte général, et surtout d'être en mesure de construire des échantillons représentatifs. On pourra alors envisager par la suite avec plus de rigueur et de certitude, une approche qualitative avec des études de marketing, de communication, ou d'aménagement et de décisions stratégiques, ou des études d'impacts socio-économiques selon les enjeux du territoire.

1- Une approche par l'offre : un recensement

L'objectif est de connaître quels sont les ESI⁶⁵ d'activités de pleine nature dans la diversité de l'offre publique, privée et associative. Pour cela, on peut s'appuyer sur l'outil du RES, qui demeure une excellente base de travail mais qui reste à affiner, ou du CDESI si il est mis en place concernant l'offre publique. Le seul moyen de bien connaître l'offre d'activités de pleine nature d'un territoire est de réaliser un véritable travail de terrain complémentaire au RES et au PDESI quand il y en a un, et de s'appuyer sur ce travail pour conceptualiser une stratégie et ainsi décider de la méthodologie. On peut s'appuyer sur les acteurs des territoires comme des DDJS, ou les chargés de missions des Parcs, qui de par leur ressenti de terrain, pourront émettre des propositions de lieux d'étude. On peut aussi aller à la rencontre des professionnels ou des associations pour avoir plus de précision quant à la fréquentation du territoire et ainsi avoir un ressenti de terrain. Dans le cadre d'une étude sur un territoire vaste comme l'est le territoire Rhône-Alpes, l'enjeu est de bien déterminer les ESI du périmètre d'étude, de manière à réaliser une expertise des territoires et des sports de nature qui soit complémentaire, complète et cohérente. Il s'agit aussi de ne pas perdre de l'énergie sur des ESI non représentatifs de la tendance et de l'évolution d'un territoire, car encore une fois, il apparaît trop ambitieux de vouloir être exhaustif. Il semble aujourd'hui pertinent de réaliser une étude sur deux ou trois sites de pratique, tout en ayant une diversité des activités et des pratiquants, pour être efficace dans une approche comptable et dans la conduite d'enquêtes qualitatives.

2- Une approche par la demande : mesure de la fréquentation

Mise en place d'éco-compteur :

Les éco-compteurs représentent des instruments de mesure adaptés au comptage de personnes qui pratiquent des activités de pleine nature de manière diffuse en milieu naturel. Cet instrument s'adresse aux gestionnaires d'espaces naturels et à tous ceux qui ont besoin de mesurer les déplacements des personnes en milieu extérieur.

On peut mesurer la fréquentation d'un site pour le valoriser, pour le protéger, pour comprendre les déplacements, et pour justifier des aménagements ou des décisions budgétaires. L'éco-compteur est un dispositif discret de comptage qui permet de mémoriser tout passage d'une personne avec l'heure et la date. Les données sont stockées dans un boîtier électronique et doivent être relevées au minimum une fois par an à l'aide d'un ordinateur de poche.

Il existe différents types d'éco-compteurs et de capteurs qu'il convient de choisir selon les objectifs que l'on s'est fixés. La marge d'erreur est de +/- 5% pour une installation normale. L'éco-compteur est résistant aux environnements les plus hostiles et il est notamment totalement

⁶⁵ ESI : Espaces et sites de pratiques

étanches Il faut malgré tout le placer dans des endroits où il est invisible ou très discret, pour ne pas influencer les comportements des passants et éviter le vandalisme. Ils sont aussi autonomes en énergie pendant 10 ans pour la plupart des modèles.



Ces outils permettent donc d'apprécier les flux de fréquentation sur le site et ainsi par exemple, d'être en mesure d'apposer une signalétique appropriée sur des espaces naturels qu'il convient de protéger. En effet, initialement restaurés dans le but d'attirer des touristes et d'apporter un dynamisme à l'économie locale, les sites d'espace naturels peuvent atteindre un niveau où ils attirent un nombre important de visiteurs. La présence de *spots* de sports de nature peut contribuer à cette nouvelle pression sur certains sites. La problématique a donc évolué vers celle d'une gestion de la circulation à travers les différentes aires du site. Les compteurs permettent d'évaluer de façon quasi instantanée l'impact d'un nouveau *spot* de sports de nature, ou d'un panneau de signalisation par exemple. On pourra ainsi être renseigné sur la répartition dans l'espace et dans le temps, les itinéraires suivis, la pénétrabilité du site ou les risques encourus par la faune et la flore.

Aussi, en connaissant la fréquentation, il a été possible d'estimer la durée de vie du revêtement des sentiers et ainsi de justifier les investissements auprès des décideurs politiques. Ces informations ont été très utiles au moment d'évaluer les besoins pour un agrandissement de la zone aménagée et ainsi, prendre la bonne décision. Au final, l'éco-compteur n'est qu'un outil éclairant les décisions d'aménagement, et les chiffres ne sont pas une fin en soi. Il incombe aux acteurs des espaces naturels d'intégrer l'utilisation de l'éco-compteur dans une méthodologie plus large ayant pour objectif l'analyse quantitative et qualitative de la fréquentation d'espaces naturels. Il faut aussi préciser que sa mise en place reste très coûteuse

Dans le cadre d'une étude socio-économique des sports de nature, la mise en place d'éco-compteurs semble une première étape indispensable afin de connaître le taux de fréquentation d'un site. S'ils nous renseignent sur la répartition des flux dans le temps et dans l'espace, les comptages sont insuffisants pour qualifier le comportement du public, selon ses perceptions et ses attentes. Il est alors nécessaire de procéder à des observations complémentaires pour mieux connaître leur manière de consommer un territoire.

Les enquêtes de terrain :

Par le complément d'enquêtes de terrain qualitatives, on aura une meilleure connaissance des personnes qui fréquentent un site, un aménagement ou un événement de sports de nature.

Ce second travail d'investigation des modes de consommation des pratiquants consiste à mieux connaître par exemple le nombre de véhicules présents en moyenne aux abords d'un *spot*, la durée moyenne de stationnement, ou encore le nombre de personnes par véhicule, ou l'immatriculation de chacun d'entre eux.

On peut coupler à ce comptage par parking, des enquêtes qualitatives de flux directement sur les sentiers de randonnée, ou sur un espace de pratique de type rivière, falaise. Mais il sera alors peut être préférable d'administrer un questionnaire plus complet, susceptible de répondre à d'autres questions que celles d'aménagement, incluant ainsi une partie socio-économique que nous traiterons dans la partie suivante.

L'analyse de ces éléments quantitatifs sur la fréquentation peut en premier lieu aider à l'établissement d'un schéma d'aménagement des activités de pleine nature, en proposant une redistribution des fonctions des espaces.

Il apparaît indispensable de mettre en place au préalable un recensement des activités (pratiquants /prestataires), et d'établir leurs répartitions par nature, pour avoir une idée précise de l'offre et de la demande (fréquentation).

Il s'agit au final d'évaluer les flux de pratiquants de la manière la plus fidèle possible. Afin de construire des échantillons représentatifs au sein de l'échantillon total, garant de la robustesse de tris croisés par exemple.

Au final, on perçoit bien l'importance d'une connaissance minimale de la pratique sur un site, à la fois pour mieux décider de l'aménagement du territoire, et pour définir une judicieuse combinaison de méthodes quantitatives et qualitatives dans la cadre d'une étude socio-économique suffisamment rigoureuse. Il sera alors possible de réaliser des enquêtes plus qualitatives, pour avoir une idée des motivations, attentes, et aussi des modes de production, ou de consommation des pratiquants. Néanmoins, la mise en place de ces expertises engendre un travail très important qu'il ne faut pas sous-estimer, sous peine de compromettre le succès final de l'étude. A titre d'exemple et pour un poste à plein temps, il faut compter pas loin de 6 mois pour organiser, collecter et analyser 3000 enquêtes, en ayant à son service une équipe d'enquêteurs⁶⁶. C'est au prix de cet effort méthodologique que l'on pourra disposer d'éléments de base pour une réflexion socio-économique des sports de nature, et que les décideurs disposeront d'éléments éclairant leurs choix, en leur permettant d'identifier des formules qui conjuguent comportements des pratiquants et préservation des espaces naturels et du cadre de vie.

⁶⁶ Evaluation du temps de travail dans l'association GECE, Groupe d'action culturelle et économique, dans le cadre de 2 études à « art –rock » et « les vieles charrues », deux festivals musicaux en Bretagne.

B- LES POSSIBILITES D'EVALUATION DES RETOMBÉES SOCIO-ECONOMIQUES

Nous avons vu l'importance d'une connaissance minimale des territoires et des pratiques. Il faut ainsi réaliser un travail de terrain préalable, à la fois auprès des professionnels et des pratiquants, afin de mieux comprendre comment s'organisent ces activités de pleine nature. A travers des enquêtes formelles, dont on pourra analyser les résultats avec rigueur, il s'agira de dégager des tendances à la fois dans l'offre et la demande. Puis, par le biais de rencontres plus informelles, l'objectif sera de comprendre la logique des sports de nature avec plus de subtilités, notamment au niveau des pratiques plus diffuses et souterraines, de manière à prendre en compte les limites de notre analyse. Cette approche à deux niveaux doit permettre de dresser un tableau plus pertinent que ce que l'on connaît aujourd'hui des sports de nature. On pourra ainsi distinguer l'évaluation des retombées socio-économiques directes (partie 1) à partir d'une approche plus comptable, que l'on peut néanmoins compléter par une enquête plus qualitative auprès des professionnels; des retombées indirectes (partie 2) au moyen d'enquêtes de terrain là encore adaptées à l'approche Parc et aux spécificités des sports de nature. Enfin on verra comment il est possible de témoigner des retombées induites (partie 3) car il n'apparaît pas forcément prioritaire de l'évaluer dans ce travail d'expertise qui reste précurseur.

Selon ces objectifs, sera conceptualisée une méthodologie mieux adaptée, pour construire une base de données qui devrait permettre de dégager des résultats probants, et des interprétations constituant de véritables outils de décisions.

1- Evaluation des retombées directes

Les effets directs correspondent aux flux économiques générés par un équipement, un évènement, de part son activité sur un territoire donné. Ils représentent donc l'impact de toutes les dépenses ou charges que supporte l'équipement touristique sur une année. Le premier type d'impact direct est lié à l'investissement réalisé pour la construction, l'aménagement et l'extension de l'équipement (1-1). Le second type d'impact est lié directement à l'exploitation du site (1-2), c'est à dire aux dépenses courantes de fonctionnement réalisées chaque année (dépenses courantes, salaires, taxes, investissement d'équipement).

Une bonne comptabilité permet d'estimer les incidences directes d'un site, d'un équipement ou d'un évènement culturel et touristique, et aussi éventuellement son impact économique sur un territoire.

La nomenclature économique et sociale (NES) aidera à analyser cette comptabilité et à présenter des statistiques agrégées, tout en ayant une approche par les dépenses ou les charges de l'entreprise par origine. Cela consiste au dépouillement du budget de fonctionnement de l'entreprise. Le chiffre d'affaire est un indicateur du volume de l'activité d'une entreprise mais pas

de son impact sur un territoire donné. Un raisonnement par la valeur ajoutée semble en effet plus pertinent pour estimer les richesses qui ont réellement été créées. L'INSEE (institut national des statistiques et études économiques) fournit des données économiques nationales pour les branches de la NES et notamment le chiffre d'affaires ainsi que la valeur ajoutée⁶⁷. Ces chiffres permettent de calculer un montant de valeur ajoutée moyen pour chaque branche NES identifiée, pour faciliter l'évaluation de l'impact réel des effets « chantier et organisation ». Pour ce qui est de l'évaluation de l'impact d'exploitation, on distingue les dépenses de consommation, de masse salariale, de paiement de taxe et d'investissements de fonctionnement. Le raisonnement par la valeur ajoutée permettra ainsi de mesurer de quelle manière la richesse créée par l'équipement alimente et anime l'économie locale et le niveau social du territoire.

Autrement dit, dans les deux cas, il ne s'agit pas simplement de lire un bilan et un compte de résultat, mais bien d'estimer l'impact purement économique et réel d'un équipement ou d'une entreprise dans l'économie du territoire étudié. Néanmoins, en profitant de l'occasion d'une expertise directe auprès des acteurs de l'offre, il sera complémentaire de leur administrer un questionnaire (Partie 1-3) mettant en relief leurs rôles sur un territoire mais aussi leurs éventuels besoins.

1-1 L'impact de l'investissement lancé par la construction, l'aménagement du site

Il peut être aussi intéressant de différencier l'impact dû à l'investissement dans le cas de dépenses lourdes, ce qui encore une fois, n'est pas toujours le cas pour les sports de nature. Celles-ci seront plus ou moins importantes selon les activités de sports de nature ; plus élevées par exemple pour le rafting, et beaucoup moins pour la course d'orientation, car l'effort d'investissement est plus ou moins conséquent (le montant d'investissement en Euro est plus élevé pour l'achat d'un bateau, l'aménagement d'une berge et la logistique de transport, que l'accompagnement de courses à pied). Ce choix se fera donc en rapport avec les caractéristiques de l'activité observée.

Il faut établir le territoire d'étude, et faire un choix entre une logique politique qui correspond à un territoire administratif, (commune / département / région) et une logique plus marketing, plus en rapport avec un territoire géographique (zone de chalandise / isochrones⁶⁸ de 30mn, 1h, 2h... selon la notoriété de l'équipement). La seconde alternative semble mieux correspondre aux Parcs, mais il faut aussi considérer l'opportunité d'impliquer des départements et régions, qui par contre auront une vision plus administrative, pour mutualiser des moyens humains et financiers.

⁶⁷ Annexe 14 :

⁶⁸ Isochrone : Une zone isochrone se définit par rapport à un endroit du territoire (par exemple une berge d'embarcation) et à un temps d'accès à cet endroit. A l'intérieur de la zone isochrone, on accède à cette berge en un temps inférieur au temps d'accès défini. A l'extérieur on met plus de temps.

Ce choix géographique dépendra donc de la finalité de l'étude, qu'il s'agisse de justifier des choix antérieurs, d'augmenter des subventions, ou de réaliser un outil de décision stratégique ou de communication, mais surtout des auteurs de l'étude.

Ainsi, pour ce qui est de « l'effet chantier » pour un équipement, ou « l'effet organisation » pour un événement, on devra avoir à disposition l'ensemble des informations concernant les marchés passés lors des différentes périodes d'investissement avec les critères suivant :

- nom de l'entreprise,
- adresse de l'entreprise (code postal),
- branche NES,
- montant Hors Taxes facturé

Après avoir réunies les données, la première étape consiste en un recueil de données par ordre chronologique, en partant des premières dépenses pour l'installation de l'équipement ou l'organisation de l'événement. Le principe est donc de rassembler toutes les informations préalables et nécessaires au calcul des retombées économiques.

La seconde étape est de ventiler toutes ces données par territoire ou origine (territoire et hors territoire), et par branche NES (services aux entreprises, construction, bâtiment, industrie de biens de consommation). Le montant des charges de fonctionnement est en cela un premier indicateur de l'impact économique direct d'une entreprise.

Mais elles ne représentent pas ce qui bénéficie réellement au territoire, autrement dit la richesse créée. Pour cela nous proposons d'estimer la valeur ajoutée dégagée par ces charges, autrement dit la valeur de la richesse créée par l'activité de l'entreprise :

(Chiffre d'affaires = consommations intermédiaires + valeur ajoutée)

Dans la mesure du possible, la troisième étape sera d'appliquer à ces montants, facturés pour la construction ou le fonctionnement d'un site ou événement, un taux de valeur ajoutée par branche NES évoquée précédemment.

Les branches économiques les plus concernées dans cette partie sont :

- le bâtiment (taux de VA = 15%),
- les travaux publics (taux de VA = 25%),
- les services aux entreprises (taux de VA = 33%).

Au terme de ces différentes étapes, on parvient à un résultat intégrant un raisonnement en valeur ajoutée, à la fois par territoire et par branche économique. On obtient donc la richesse effectivement créée par l'investissement.

Ces chiffres nous permettront de répondre à des questions de types :

-Plus spécifiquement aux sports de nature, quelles activités rapportent le plus « économiquement » sur un territoire, pour éventuellement compléter le choix d'orientation de subventions, et d'aide à projet ?

-Comment se répartissent les richesses créées par l'investissement ?

-Qui bénéficie de cette richesse créée sur le territoire ?

Il faut désormais faire le même travail avec les charges de fonctionnement.

1-2- Impacts directs liés à l'activité de fonctionnement et aux dépenses courantes

On veut ici savoir quel est l'impact de l'exploitation annuelle de l'équipement ou de l'événement de sports de nature. On entend par exploitation les charges liées à la consommation, aux revenus distribués, aux taxes payées et les investissements réalisés par l'équipement ou l'événement qu'il ne faut pas confondre avec les investissements lancés pour la construction et l'aménagement de l'équipement.

Nous allons traiter distinctement les charges de consommation, des masses salariales et des taxes. Le principe est ici d'isoler dans la balance annuelle de l'équipement ou de l'événement, les comptes de charges suivants :

	- Compte 60 : achat,
	- Compte 61 : services extérieurs,
Consommation	- Compte 62 : autres services extérieurs,
	- Compte 65 : autres charges,
	- Compte 67 : charges exceptionnelles.
Masse salariale	- Compte 64,
Taxe	- Compte 63.

Nous faisons la distinction entre ces trois postes de fonctionnement, car pour chacun d'entre eux, les informations nécessaires pour l'évaluation de l'impact diffèrent.

Les données nécessaires pour évaluer l'impact directs des consommations d'un équipement ou d'un événement concernent les comptes ci dessus (60, 61, 62, 65, 67)⁶⁹.

On a besoin de connaître avec la liste de facture : le compte ; le code postal du fournisseur facturé ; le montant Hors Taxe de la facture ; le libellé de la branche NES du fournisseur facturé.

Il faut préciser que ce travail est réalisable sur une année d'exploitation, et sera beaucoup plus problématique et fastidieux pour le calcul de l'impact depuis l'ouverture de l'événement. Aussi, la

⁶⁹ Annexe 15 : comptabilité des comptes courants ayant des retombées économiques pour un territoire.

détermination de la branche NES par rapport à la dépense concernée est parfois plus compliquée en ce qui concerne ces dépenses de fonctionnement, que cela ne l'est pour les dépenses d'investissement. La finesse des résultats en sera diminuée, ce qui peut poser des problèmes de pertinence selon les objectifs que l'on s'est fixés.

1-2-1 Consommation

La procédure d'analyse des données de consommation est la même que pour celles des dépenses d'investissement, d'aménagement et de construction. On connaît donc chaque poste de dépenses selon l'origine des fournisseurs (code postal), et la branche économique, puis on applique le taux de valeur ajoutée correspondant pour obtenir la richesse effectivement créée sur le territoire, liée à ces dépenses de fonctionnement.

1-2-2 La masse salariale

La direction des ressources humaines identifie chacun de ses salariés par un matricule. Chaque nouveau salarié dispose d'un nouveau matricule. Il est donc possible de recomposer l'historique des effectifs d'une entreprise.

Pour l'analyse de l'impact de ce poste de charges, on devra connaître le matricule, le code postal de chaque employé, la date et le début du contrat de chaque salarié, et enfin le salaire net de chaque matricule.

On peut en premier lieu calculer l'ETP (équivalent en temps plein) annuel pour chaque employé (1ETP = 12 mois). On entend par l'ETP annuel le nombre d'heures totales cumulés de travail divisé par la moyenne annuel des heures travaillées dans les emplois à plein temps sur le territoire économique. Grâce aux dates de début et fin de contrat, il est possible de reconstituer le nombre d'ETP total pour l'année étudiée.

Puis, dans un second temps, on réalise un tri par code postal des salaire nets annuels, afin d'évaluer la masse salariale qui reste sur ce territoire, ce qui permet aussi d'identifier les fuites de territoire. On peut donc établir un calcul de la part de la masse salariale dépensée sur un territoire en revenus depuis l'ouverture d'un site. Attention, il convient de ne pas faire de conclusions trop hâtives sur ces chiffres, car en ce qui concerne les sports de nature, il s'agit souvent de petites structures, et donc de fortes disparités peuvent être constatées, d'un équipement à un autre, qui seront plus liées à des incidences sociologiques et à la singularité des employés, qu'à la capacité d'un territoire à entretenir une économie endogène. En effet, dès lors que le territoire ou le nombre d'employés est petit, on ne pourra que constater et non pas extrapoler des tendances. Cette analyse doit donc être complétée par une approche plus sociologique des acteurs par le biais d'enquête qualitative (partie 1-3).

1-2-3 Les taxes

On peut également prendre en compte la collecte de taxes issues de ces activités de pleine nature. Elles sont regroupées dans le compte 63 du compte de résultat (impôts, taxes et versements assimilés). L'intérêt est d'isoler les taxes locales, en particulier toutes celles qui sont payées à l'administration correspondante au territoire d'étude (communes, intercommunalité, département, région...). On différenciera aussi les taxes professionnelles des taxes foncières et d'apprentissage.

La taxe professionnelle représente la principale taxe locale. Elle se répartie entre la commune, le département et la région. Les montants versés à chacun des échelons administratifs figurent sur la feuille d'imposition, mais aussi au bilan de l'entreprise. La difficulté réside dans le fait que la base nette d'imposition change chaque année puisque qu'elle est fondée sur la valeur des immobilisations, c'est à dire sur la base de tout un ensemble de variables que l'on lie à la valeur économique d'une entreprise. Une solution plus efficace peut être de se servir du montant de la taxe professionnelle (TP) total et de la répartition par administration. On a ainsi une vision de ce qu'ont récolté les administrations publiques par secteur.

L'autre taxe importante est la taxe foncière, sur le patrimoine bâti et non bâti. La taxe d'apprentissage peut venir compléter ces revenus fiscaux pour une administration.

1-2-4 Les investissements réalisés par l'équipement /le site

En dehors des investissements qui sont réalisés pour la construction et l'aménagement du site, et réglés par les investisseurs initiaux (communes, département, région et autres si privés), le chef d'entreprise responsable de l'équipement ou de l'évènement sportif peut réaliser en interne des investissements (immobilisations corporelles, incorporelles). Ce seront toutes les acquisitions, créations et apports qui figurent dans ligne fiscale 2054 du bilan de l'équipement. La démarche sera alors la même que pour les investissements de construction et d'aménagement pour évaluer l'effet chantier et d'organisation, à savoir la ventilation des montants par territoire et par branche NES.

Au final, on peut additionner les 4 bilans d'exploitation annuelle (de consommation, d'investissements courants, de masse salariale, de taxes locales) pour évaluer un impact financier global de fonctionnement sur le territoire d'étude.

Une illustration des questions à laquelle une analyse comptable peut répondre se trouve par exemple dans *quelles sont les activités de pleine nature qui rapportent économiquement le plus sur un territoire ?*

En théorie, mesurer l'impact d'un site est donc réalisable d'un point de vue comptable et économétrique. Il faut néanmoins que l'équipement soit géré par une entité (Association, EPIC, SA, SARL, SEM...) et qu'il dispose d'une comptabilité distincte (bilan, compte de résultat et

balance), permettant la reconstitution des investissements réalisés. Il s'agit maintenant de voir selon quels objectifs ces chiffres seront pertinents car ce genre d'analyse ne semble pas donner suffisamment d'éléments de réponse dans la manière d'accompagner les sports de nature sur un territoire et d'éventuels choix d'activités.

Il faut aussi prendre ces chiffres avec précaution et ne pas en extrapoler des tendances générales, car le cadre d'étude est trop petit pour les sports de nature et il est donc sujet à de fortes variations dues à des réalités de terrain, plus qu'à des tendances économiques. Ainsi, nous avons vu les dangers d'une analyse purement économique des sports de nature, sans prendre en compte l'importance de la part associative et surtout des pratiques diffuses et non-encadrées au sein de l'offre publique. Il faut aussi avoir conscience de la part souterraine au sein des activités encadrées qui doit être intégrée dans les conclusions de l'analyse. Ce genre de chiffre doit être accompagné d'une analyse plus complète de l'économie des sports de nature, avec par exemple un questionnaire permettant de mieux appréhender le rôle et le métier des accompagnateurs et autres acteurs économiques de la branche des sports de nature, ainsi que leurs besoins ou attentes.

1-3 L'opportunité d'une enquête plus qualitative

Ces chiffres purement économiques seront donc très utiles pour prouver objectivement les incidences en terme d'emplois et de revenus distribués sur un territoire par la présence d'un équipement ou d'un site. Par contre, la question de la saisonnalité ou encore d'éventuelles tendances de précarité devra compléter ces chiffres, afin de mieux identifier les incidences sociales d'une activité sur un territoire. L'enjeu de l'accompagnement vers la professionnalisation de ces acteurs est d'ailleurs un thème récurrent et ressort dans les préoccupations des Parcs. D'autres besoins peuvent dès lors être identifiés, comme la formation, la communication ou encore des lieux de rencontre entre professionnels, pour mutualiser des moyens et des informations. Cela peut aussi contribuer à rendre plus efficaces les actions de sensibilisation aux bonnes pratiques. La mise en place d'actions sociales et de solidarité peut aussi devenir plus légitime et valorisée. Une approche par le savoir-faire pourra être intéressante dans la présentation de ces chiffres purement économiques pour compléter et alimenter une réflexion sur la valeur travail des activités de pleine nature. L'objectif restant bien de favoriser si possible des retombées économiques, et surtout de pérenniser les sports de nature en conformité avec un projet de territoire et la protection des espaces naturels. On demandera ainsi aux acteurs leurs regards sur l'essor des sports de nature et les problèmes de dégradations environnementales ou sur les conflits d'usages pour bénéficier d'un véritable ressenti de terrain. Toutes ces approches sont possibles par un questionnaire en direction des professionnels⁷⁰

⁷⁰ Voir annexe 18.

Il faut en effet rester modeste quant à cette définition d'impacts directs. Les pays anglo-saxons considèrent dans l'impact direct toutes les dépenses motivées par le fonctionnement et la visite d'un équipement ou le déroulement d'une manifestation. Autrement dit, les dépenses des visiteurs hors du site sont comprises dans l'impact direct alors que nous les intégrons dans l'indirect. C'est justement cette évaluation des effets indirects sur un territoire que nous allons tenter de rendre compte dans la partie 2.

2- Les impacts indirects

Les retombées indirectes correspondent aux effets générés par les pratiquants de sports de nature en dehors du site de pratique, de l'équipement ou de l'événement. On prend donc en compte tout ou partie des dépenses externes des pratiquants, liées à leur présence sur un territoire. On peut aussi différencier les retombées indirectes d'un pratiquant qui sont liées à la pratique directement (hébergement, restauration...), de celles qui ne sont pas motivées par la pratique sportive, mais plus par d'autres déterminants socioculturels (musées, gastronomie...). On parle ainsi d'impacts indirects bruts ou nets selon que l'on fait ces distinctions ou non. L'impact indirect brut correspond aux richesses créées par les dépenses des visiteurs hors du site de pratique mais sur le territoire donné, quelque soit la motivation de la consommation. L'impact indirect net correspond aux richesses créées par les dépenses des visiteurs hors du site mais imputable à l'équipement. Dans le cas d'un Parc, on cherchera plus à connaître la notoriété du territoire Parc, plutôt que celle d'un site ou d'une filière, même si cette dernière est intéressante dans l'optique de mieux organiser un territoire. Il peut être néanmoins intéressant de raisonner par filière ou sur l'attractivité, par exemple d'une rivière et de son offre en kayak. Cette expertise pourra aider à la décision d'accompagner ces acteurs ou non, et même mettre en évidence l'importance du rôle d'animation que joue le Parc dans le tissu économique local.

Se pose aussi le problème des pratiquants qui ont plusieurs activités dans la même journée, ce qui rend beaucoup plus complexe l'identification de la part des dépenses imputable à chacune des différentes activités. On prendra donc en compte le territoire Parc comme destination de sports de nature, tout en étant conscient des atouts de chacun des Parcs par filière de sports de nature. On parle aussi pour ces retombées indirectes, d' « injections nettes » dans l'économie locale.

Il faut également penser au paramètre que représente le circuit de distribution et voir où sont consommés les services et produits liés indirectement à la pratique de sports de nature. En effet, l'injection nette dans l'économie locale aura des conséquences sur l'emploi, les revenus (marge du distributeur), mais aussi les produits fiscaux en local. La capacité des acteurs à s'approvisionner sur le territoire Parc pourra par exemple être révélateur de l'opportunité de développer des filières courtes.

A la différence du calcul des impacts directs qui s'appuyait essentiellement sur des éléments comptables et financiers, l'évaluation des retombées indirectes nécessite une approche marketing et aussi l'étude des comportements des visiteurs, au moyen d'enquêtes.

2-1 Le besoin d'enquête

Une enquête auprès de la clientèle de l'équipement constitue la matière première de l'évaluation des retombées indirectes. En effet, il s'agit de mieux connaître qui fréquente le site et comment les visiteurs dépensent leur argent sur le territoire.

L'important alors est de constituer un échantillon représentatif à défaut de réaliser une enquête exhaustive très coûteuse. L'échantillon doit donc être représentatif du volume global de visiteurs et appréhender la saisonnalité des activités par exemple. Il faudra donc prendre soin d'administrer le questionnaire lors de périodes favorables, afin d'éviter une sur représentation d'une catégorie de clientèle, par rapport aux autres (part des habitants dans les pratiquants par exemple). Aussi, la consommation de services ou de biens sur un territoire par les habitants ne constitue pas une injection monétaire, au contraire des touristes qui eux apportent de l'argent dans l'économie locale. Il pourra donc être pertinent de dissocier ces types de pratiquants afin d'avoir une analyse économique plus fine, et de ne pas confondre services touristiques, et services de proximité, et en cela l'attractivité d'un territoire et le cadre de vie. On ne surestimera pas ainsi l'impact économique d'un site d'activités de pleine nature, ni ne sous-estimera son impact sur le cadre de vie.

2-2 Administrer un questionnaire

Avant d'établir tout processus de relevé des flux d'enquêtes avec les acteurs, il convient de s'assurer de leur participation à ce projet en leur garantissant la confidentialité des données individuelles, un traitement personnalisé des résultats, et la présentation des résultats de leur filière, voire de leur activité s'ils le souhaitent.

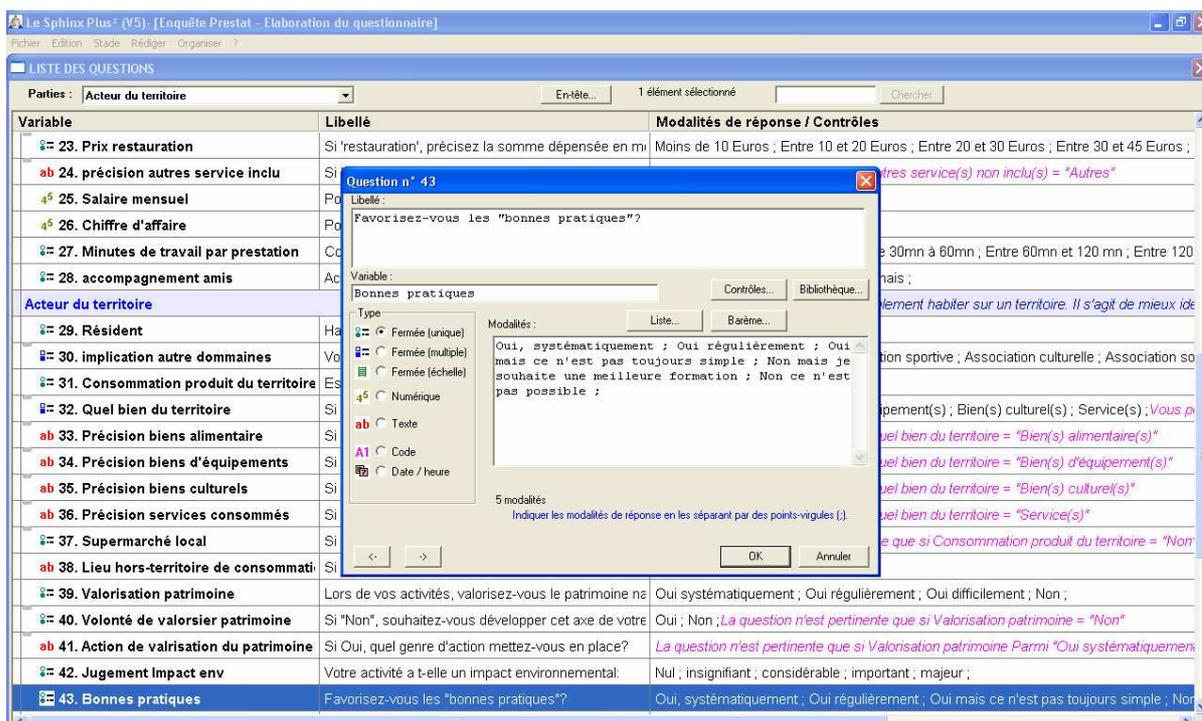
Il s'agit d'optimiser la fiabilité des informations données par les visiteurs par une adaptation du questionnement aux conditions d'enquêtes. Il doit également comporter une partie signalétique permettant de caractériser chaque répondant. En effet, il faut anticiper les conditions dans lesquelles les enquêtés seront questionnés pour comprendre la manière dont ils vont répondre. On ne peut comprendre les jugements et les comportements des personnes interrogées qu'en fonction de leurs caractéristiques propres. Ils devront, selon l'administration de l'enquête, répondre en temps réel, c'est à dire qu'ils auront peu de temps de réflexion. Ils n'auront pas forcément non plus la possibilité de retracer l'ensemble de leurs dépenses. Il faudra ainsi limiter un maximum le calcul mental et les évaluations complexes.

2-3 La rédaction du questionnaire

Le déroulement de ces questionnaires ne doit pas s'effectuer par poste, mais s'efforcer d'être détaillé et progressif. Il doit aussi inclure des questions de comportements, des questions de validation et prendre en compte des scénarios de consommation. Afin de rassurer les personnes interrogées et surtout d'obtenir des réponses fiables, il convient de procéder avec une logique d'entonnoir : en partant des questions les plus générales jusqu'à celles plus particulières. On a donc un questionnaire détaillé qui a l'avantage de fournir des éléments clés à partir desquelles les retombées économiques seront calculées (taux de consommation globaux et par strate, volume de consommation, dépenses moyennes par consommation...). La réalisation d'un questionnaire sous un logiciel adapté facilite la saisie et les contrôles de cohérence préalables à la réalisation des estimations (identification des données aberrantes ou exceptionnelles, correction des erreurs de saisie). Il facilite aussi la prise en compte des « sans réponses » et permet de mieux gérer une correction optimisée à partir de données affinées. Enfin, par le moyen de tris croisés, une base de données (matrice) fournit des informations permettant des prises de décision marketing destinées à optimiser les retombées avec une étude de la structure des montants dépensés par type de consommation, et la possible réalisation d'une typologie « économique » des visiteurs pour mieux identifier la clientèle à cibler.

2-4 Les questions de l'enquête

La réalisation d'un questionnaire peut se faire sous un logiciel adapté, comme Sphinx par exemple. Cela permet aussi d'être rigoureux dans le choix des questions (fermées, ouvertes, à choix multiples), et de mieux guider l'enquêteur et l'enquêté lors de l'administration du questionnaire. Concrètement, les cases des réponses à choix multiples apparaîtront sous un rond, celles des réponses fermées sous un carré, etc. L'intérêt est de construire le questionnaire au sein



d'un logiciel pour ensuite permettre une saisie plus rapide des enquêtes. L'analyse des données n'en sera que facilitée car il est aussi possible de réaliser des tris à plat ou des tris croisés sous ce même logiciel. On pourra aussi réaliser des cartographies sous des logiciels SIG, de manière par exemple, à mieux illustrer des chiffres d'origine des pratiquants, et ainsi appréhender la notoriété d'un espace naturel.

Cette démarche a été adoptée dans l'association GECE⁷¹, qui a par exemple enquêté près de 1500 festivaliers au festival des vieilles charrues cette année. Les questions d'introduction doivent être claires et simples. On peut commencer par des questions dichotomiques (qui admettent une réponse par OUI ou par NON), ayant une réponse évidente pour l'interlocuteur, afin de mettre le pratiquant enquêté en confiance. Il faut ainsi réussir son entrée en matière, même avec des questions qui ne seront pas utiles à l'étude, mais qui auront pour effet d'établir une relation de confiance entre l'enquêteur et l'enquêté.

On peut dissocier 4 données essentielles qui ne peuvent être recueillies que par une enquête propre à l'équipement, au site ou à l'événement de sports de nature.

- La fréquentation d'un site (motifs de venue sur le territoire étudié, le temps de visite, le temps consacré au territoire, l'attractivité et la notoriété du territoire)
- Les flux financiers et l'emploi
- La pratique sportive
- L'identité du pratiquant (sexe, lieu de résidence ; catégorie socioprofessionnelle...)

Un exemple de questionnaire, réalisé sous *Sphinx* et à l'attention des pratiquants, peut être trouvé en annexe 17.

2-5 La saisie des données

Il est plus simple aujourd'hui d'utiliser la méthode informatique. Les réponses des interrogés sont codifiées sous forme numérique par une saisie informatique pour ensuite être comptabilisées par le biais d'un logiciel de traitement de données. Il faut veiller à la cohérence des réponses données par les enquêtés pour ne pas biaiser l'analyse.

Par exemple, si à la question 14⁷² – Avez-vous payé l'accès au site de pratique ? - la réponse donnée est non et qu'à la question 15 – Si « OUI », combien cela vous a-t-il coûté ? - le pratiquant répond un chiffre, il conviendra de modifier manuellement le contenu de la réponse à la question 14 par « OUI ».

Malgré tout, avec la réalisation de ce questionnaire sous un logiciel adapté, on peut directement veiller à ne pas proposer une réponse à la question 15 si la réponse de la 14 est « NON ».

⁷¹GECE : Groupe d'études culturelles et économiques, association basée à Rennes (gece.asso@hotmail.fr).

⁷² Voir annexe 17.

En effet après la découverte d'une telle anomalie, la démarche à suivre consiste à reprendre chaque questionnaire concerné et analyser la réponse de l'interrogé afin de la réajuster pour obtenir une base cohérente pour chacune de nos deux questions. C'est ce que l'on peut appelé le contrôle « qualité », qui s'effectue juste avant la saisie en ligne. La finalité du contrôle de cohérence est de ne pas avoir de résultats des traitements statistiques faussés par des erreurs de base.

2-6 Obtenir un échantillon représentatif

Pour être en mesure d'obtenir un échantillon représentatif, il faut dans un premier temps évaluer la taille de l'échantillon à interroger. Une étude quantitative de la fréquentation est donc indispensable.

Soit L, la largeur de la fourchette relatant le degré de liberté, exprimée en décimale (soit 0.05 pour une fourchette de 5%).

$$\text{Taille de l'échantillon à interroger} = \frac{(1.96). (1.96). \text{Chiffre global de fréquentation}}{(1.96). (1.96) + L.L. (\text{Chiffre global de fréquentation}-1)}$$

Calcul de l'échantillon représentatif			
Fréquentation totale	10 000	10 000	10 000
Degrés de liberté	5%	6%	7%
Echantillon représentatif	1332	964	727

Si le lieu de pratique jouit d'une fréquentation globale de 10 000 personnes, interroger 1332 pratiquants permettra de fournir des résultats avec une marge d'erreur de + ou - 5%, en interroger seulement 727 impliquera une marge d'erreur un peu plus large, de + ou - 7%. Plus concrètement, s'il apparaît que sur un site fréquenté par 10 000 kayakistes, après en avoir interrogés 727, 55% des pratiquants sont des hommes, et comme on admet une marge d'erreur de 7%, on peut interpréter qu'entre 51.5% et 58.5% des kayakistes sont des hommes. On peut aussi avoir le raisonnement inverse en estimant une marge d'erreur selon le nombre de pratiquants que l'on a réussi à enquêter. Il convient donc de préciser l'intervalle de confiance lors de la présentation des résultats :

Pour un résultat correspondant à 30% de l'échantillon :

La réalité se situera entre 28.5% $30\% - (5\% \times 30\%) = 28.5\%$

Et 31.5% $30\% + (5\% \times 30\%) = 31.5\%$

Calcul de l'échantillon représentatif			
Fréquentation totale	10 000	10 000	10 000
Degrés de liberté (L)	5%	6%	7%
Echantillon représentatif (n)	1332	964	727
Intervalle de confiance à préciser selon les résultats			
Résultat fiable entre			
30%	28.5%	28.2%	27.9 %
	31.5%	31.8%	32.1 %

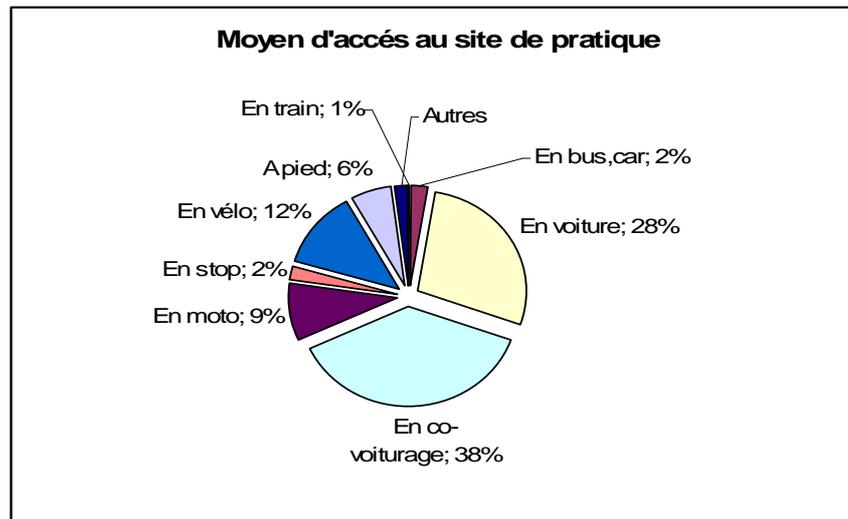
Il conviendra dans les premières démarches d'adopter des hypothèses de représentation aléatoires des différents profils, ce qui réduit la précision des résultats. Ainsi, la méthode de redressement (annexe 11) d'un échantillon n'est pas adaptée au contexte actuel.

2-7 Traitement des données

Après avoir saisi les données en ligne, on obtient une base de données ou il y a autant de lignes que d'enquêtes, et autant de colonnes que de possibilités de réponses. Il s'agit maintenant d'exploiter cette base, et d'extraire des tendances de ces données brutes. Cette partie demande des compétences plus techniques en analyse quantitative. On distingue les tris à plat des tris croisés.

2-7-1 Tri « à plat »

On fait ici une exploitation question par question. Cela permet de lire les résultats bruts de la population étudiée, pour chacune des questions posées. Il s'agit ensuite de mettre en relief des répartitions, fréquences %, tendances centrales (mode, médian, moyenne), mesures de dispersion (écart-type = σ). Cela se concrétisera par des histogrammes ou des diagrammes circulaires, selon la présentation que l'on souhaite faire. Pour la question - *Comment avez-vous accédé au spot de pratique ?* – il est possible d'imaginer le genre de résultats et de présentation suivant :



Un tri à plat consiste à répondre à une question et donnera la répartition des réponses. Un tri croisé consiste à répondre à 2 questions pour indiquer la répartition des réponses aux différentes combinaisons de réponses (Résidents âgés de moins de 25 ans) avec la valeur du CHI2. Cela peut alors permettre de répondre à des questions plus précises. Les analyses par tri à plat ont l'avantage d'être simples à réaliser et surtout lisibles, à la fois pour les élus et les acteurs d'un territoire, à la différence de tris croisés qui sont plus complexes à la fois à mettre en œuvre mais aussi à expliquer.

2-7-2.Tri « croisé »

Les tableaux croisés permettent de retrouver la logique des personnes interrogées dans telle ou telle situation. On cherche des liens entre les réponses faites par les interviewés à plusieurs questions qui leurs ont été posées. L'intérêt est d'arriver à détecter des tendances et de former des profils de comportements. Les possibilités de tris croisés sont très nombreuses et il convient donc d'opérer des tris qui répondent aux objectifs de l'enquête. Malheureusement, il n'est pas évident d'arriver à des résultats probants, car l'échantillon ne révèle pas toujours des profils de comportement identiques.

Stratifier l'échantillon

On peut ainsi segmenter les enquêtés pour obtenir des informations plus précises sur une typologie particulière d'enquêtés. On étudie donc une partie de la population totale. Le logiciel SPHINX nomme cette sous partie étudiée une « strate ». Malgré tout, on vérifie à l'aide du Khi2 s'il y a corrélation, (t-test, variance). De manière plus concrète, analyser un tri croisé consiste à déceler une possible relation entre les variables, et ainsi mettre en évidence des profils de comportement. Pour le déterminer, on compare le tri croisé obtenu au tri croisé fictif qu'on obtiendrait s'il n'y avait aucune relation entre les deux variables (mêmes proportions pour chaque modalité que pour le total). Plus la somme des écarts entre le réel et cette fiction est grande, plus

la relation entre les deux variables est forte. Cette « somme des écarts à l'indépendance » s'appelle le Khi-deux.

$$\chi^2 = \sum_{i=1}^N \left(\frac{y_i - f(x_i, \alpha)}{\sigma_i} \right)^2$$

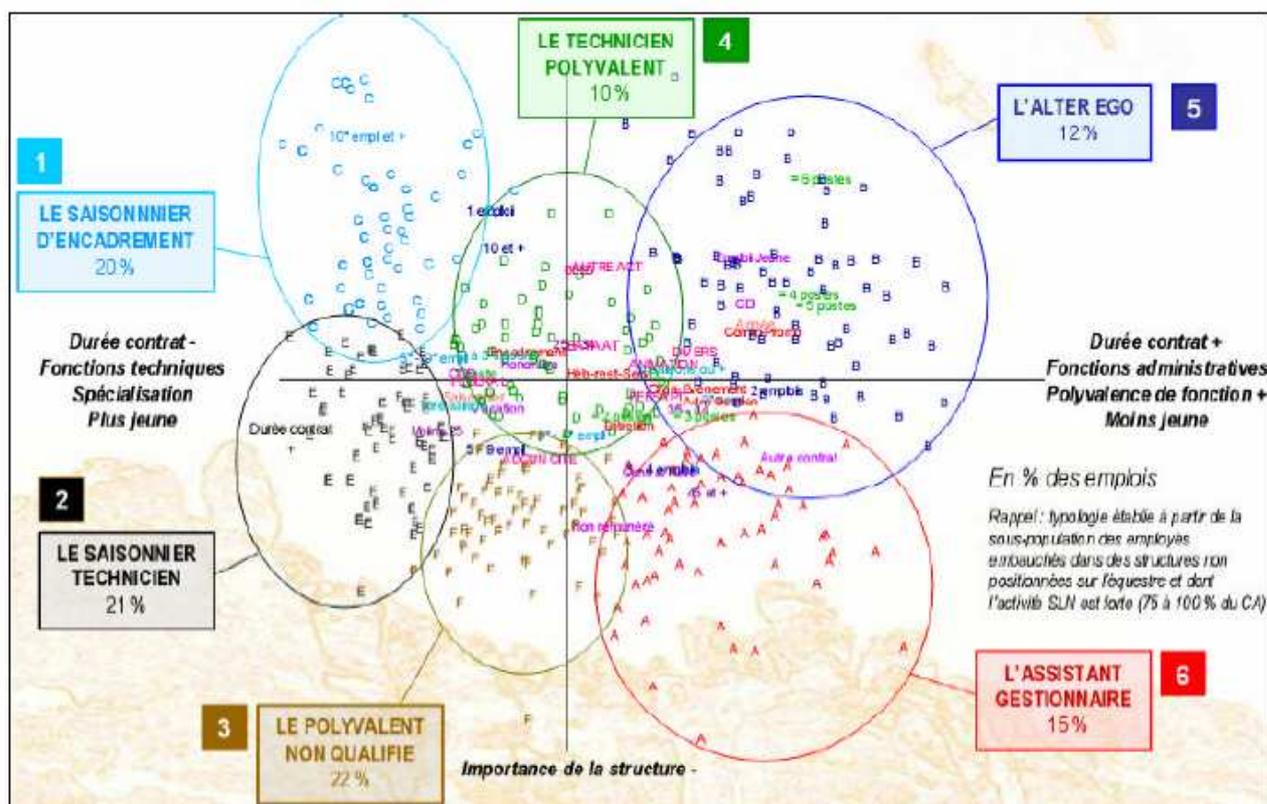
Pour déterminer si le Khi-deux obtenu est significatif, autrement dit s'il est suffisamment important, compte tenu de la dimension du tableau, il faut se reporter à la table de Bravais-Pearson, dite table du Khi -Deux (annexe 15).

Pour améliorer la qualité de notre analyse, on peut donc stratifier l'échantillon. On fera par exemple une première distinction entre les pratiquants visiteurs et les pratiquants résidents d'un territoire. On peut chercher à savoir si les résidents fréquentent souvent un site, s'ils pratiquent des sports de nature durant le reste de l'année, ou quelles sont leurs motivations ; ces derniers ne faisant que redistribuer des flux déjà existants sur un territoire. On enlèvera donc l'ensemble des personnes dont le code postal correspond au territoire étudié dans le traitement des données si l'on veut évaluer l'injection monétaire due aux sports de nature, ou ceux qui sont non-résidents. Il sera en effet très pertinent de mettre en évidence la part des pratiquants résidents, pour éventuellement valoriser le territoire comme cadre de vie, et prouver que les habitants sont à la fois acteurs et premiers promoteurs des activités de pleine nature sur un territoire. On peut aussi chercher à savoir où logent les touristes pratiquants de sports de nature, combien ils ont dépensé en restauration, ou s'ils ont consommé des services d'accompagnement. Toutes ces questions sont autant de tris croisés à réaliser et à extraire de la base de donnée, pour tenter de trouver des corrélations et donc des tendances.

On peut réaliser une analyse factorielle en composante (AFC) pour ce qui est des variables qualitatives, ou une analyse en composantes principales (ACP) pour ce qui est des données quantitatives. Une analyse AFC permet de déterminer les interactions entre toutes les modalités de réponse des entreprises et peut ainsi permettre la réalisation de cartographie et la mise en évidence de tendances. L'objectif est de différencier des pratiquants aux modes de consommation très différents, pour en améliorer les indicateurs descriptifs, (de type 35% des pratiquants sont des touristes qui génèrent 75% des retombées économiques...), et ainsi affiner la robustesse de nos conclusions.

Une méthode ACP sera plus en mesure de construire des typologies de modes de consommation à partir de l'agrégation de données quantitatives.

L'AFC permettant d'identifier les profils de postes de la filière sportive de nature du Massif - Central en 2005



(Source : CO&Sens, EMC Consultant, 2005)

Au final, on peut avoir plusieurs niveaux de stratification. La macro segmentation dissocie de grandes catégories de publics présents dans le cadre de scénarios très différents (exemples : résidents /touristes Q-24 ; individuels /groupes Q-9 ; habitués / occasionnels Q-14).

Il faut préciser ici que l'AFC est une méthode plus simple à mettre en place, mais qu'elle n'est possible qu'à partir de données qualitatives. Ainsi, il faut s'efforcer dans la rédaction des questions de proposer des réponses à choix fermés, qui constituent des variables qualitatives. Aussi dans une logique encore plus poussée et afin d'avoir des résultats plus fins, on pourra dissocier les consommations de visiteurs venus spécialement pour l'événement ou la pratique sportive, de celles liées à d'autres motifs, et notamment l'attractivité du territoire (impacts indirects bruts et nets), possible à partir de la question 6.

De la même manière, on peut chercher à dissocier les pratiquants qui viennent en groupe, ou ceux qui pratiquent régulièrement des activités de pleine nature, car ils n'ont pas toujours les mêmes modes de consommation. On peut aussi par exemple distinguer, lors de manifestations sportives, les organisateurs, des participants et des spectateurs. Il s'agit toujours de dissocier des logiques complémentaires mais néanmoins différentes pour mieux structurer et aider notre étude sur les retombées socio-économiques des activités de sports de nature. Les retombées globales seront ensuite évaluées par agrégation de ces retombées partielles, à l'aide de la méthode ACP.

En cela, la méthode des coûts de transport apparaît aussi opportune pour rendre compte de l'importance que les pratiquants accordent à un site. De manière plus économique, il s'agirait de construire une fonction de demande agrégée à partir de la courbe de demande de chacun. On peut demander directement d'où viennent les pratiquants et la distance parcourue en km, pour en calculer son coût de déplacement moyen.

Question 29 : A combien de Km habitez-vous?

L'intégration de questions en rapport avec les coûts d'équipements, d'accompagnements, permettra d'avoir un portrait plus précis du consommateur moyen de sports de nature. En tout cas, il s'agira d'en décrire certaines tendances et de constituer des typologies de pratiquants si cela ressort des données analysées. Il a donc été intégrées différentes questions qui pourraient permettre de construire une courbe de demande plus précise.

Question 12 : Comment avez-vous accédé au spot ?

- En train ; En bus/car ; En voiture ; co-voiturage ; En moto ; En stop ; En vélo ; à pied par une marche de plus de 30mn ; Autres.

Question 13 : Etes-vous venu accompagné?

- 1 personne ; 2-3 personnes ; 4-5 personnes ; 6-7 personnes ; plus de 7 personnes.

Question 15 : Combien le transport a-t-il coûté par personne?

- Moins de 5 Euros ; Entre 5 et 10 Euros ; Entre 10 et 20 Euros ; Plus de 20 Euros.

Question 16 : Avez-vous payé l'accès aux sites de pratique ("péage"), sans compter les services annexes de type équipements ou accompagnement?

- Oui ; Non.

Cette approche encore expérimentale peut apporter des éléments de réponse sur la notoriété d'un site ou l'importance d'en préserver sa qualité environnementale. Une limite de cette approche est qu'elle est aujourd'hui peu lisible, au sens qu'il apparaît incertain que les politiques publiques appuient leurs décisions sur ce genre d'analyse. Néanmoins, il apparaît intéressant de creuser cette piste pour un jour être en mesure de mieux en témoigner, et donc de construire un outil d'aide à la décision efficace.

Pour une analyse plus rigoureuse des retombées socio-économiques, il s'agit ensuite d'agrèger toutes les différentes dépenses moyennes des pratiquants, pour évaluer les dépenses des pratiquants de sports de nature. On appliquera un taux de VA de chaque secteur de dépense pour estimer les retombées sur le territoire. Il peut être aussi possible, par ces chiffres, de révéler

son consentement à payer pour la pratique de l'activité. Au final, il est aujourd'hui ambitieux de vouloir calculer finement les retombées économiques indirectes des sports de nature sur un territoire. En effet, nous n'avons à l'heure actuelle que trop peu d'informations pour construire des échantillons suffisamment représentatifs pour une agrégation fine. Il semble donc préférable de détecter des tendances de comportements, pour mieux comprendre l'interaction des sports de nature avec l'économie locale⁷³.

Des analyses moins fines mais plus en rapport avec le contexte actuel pourront être utiles afin de révéler comment et où s'équipent les pratiquants de sports de nature, et si le territoire contribue à ce besoin par le biais des loueurs de matériels. Des chiffres moins précis peuvent tout de même aider à dépasser des idées préconçues, par exemple en mettant en évidence les emplois créés grâce à cette activité. On pourra de la même manière essayer de prouver que les pratiquants consomment des services et des biens autres sur le territoire, dans le cadre de leurs pratiques.

3- La question des effets induits

Les impacts induits correspondent à la manière dont l'injection d'argent des impacts directs et indirects transite dans l'économie locale. Plus concrètement, il s'agit de la manière dont l'accompagnateur et le restaurateur vont utiliser leurs revenus liés directement ou indirectement aux sports de nature. Ainsi, les effets induits sont par exemple les revenus du boulanger issus de la dépense courante sur le territoire de l'accompagnateur et du restaurateur. Le modèle de la base et le coefficient multiplicateur permettent d'estimer ces chiffres. Néanmoins, il n'apparaît pas prioritaire de connaître aujourd'hui avec autant de finesse les retombées socio économiques des sports de nature. On peut malgré tout en témoigner dans les conclusions de l'analyse, mais ces derniers effets induits ne sont que d'ordre qualitatif pour les Parcs, comme la notoriété ou l'éducation à l'environnement. En effet, les économies locales des territoires Parcs ne semblent pas en mesure de générer longtemps un cercle vertueux à partir de l'injection initiale. Il serait malgré tout intéressant d'en identifier les raisons. La mise en place de filières courtes ou de marquage constitue des solutions intéressantes.

⁷³ Annexe 16: Structure du financement d'un site d'escalade, Source : G. Rotillon 2006.

CONCLUSION DE LA PARTIE II

Les résultats de ces études socio-économiques doivent être analysés avec précaution pour ne pas imposer une idéologie politique inadaptée à un territoire qui a des caractéristiques spécifiques. En cela, nous rappelons que les études socio-économiques sont au service d'un débat pluridisciplinaire, et que ces résultats purement économiques doivent donc être pris en compte sous l'éclairage d'autres diagnostics sociaux, environnementaux, politiques, juridiques, géographiques, ou encore culturels. Une meilleure connaissance à la fois de l'offre et de la demande apparaît une base indispensable. La mise en œuvre d'une expertise fine des retombées socio-économiques des sports de nature serait en conséquence à ce jour incomplète, et trop contestable. Il apparaît néanmoins pertinent de mener une expertise moins ambitieuse, mais complétée par des enquêtes qualitatives. L'enjeu est de mieux comprendre de manière globale l'économie des sports de nature, afin de mieux en anticiper l'accompagnement, et les besoins des acteurs. Il s'agira tout autant de favoriser des retombées socio-économiques, que d'accompagner les acteurs dans leurs activités en identifiant les besoins et les lacunes d'un territoire.

Ce débat devra au final favoriser le processus de concertation voire de médiation sur le thème des sports de nature.

CONCLUSION GENERALE

Il y a dans une approche territoriale, de nombreuses dépendances et interactions dont il est compliqué de rendre compte d'une manière globale. Dans les sports de nature, il convient de prendre en considération les interactions entre les pratiquants et les acteurs d'un territoire, leur rapport à l'environnement, l'effet de mode, afin ne pas se tromper dans les décisions de développement des territoires ruraux déjà bien fragiles aujourd'hui. Les logiques d'action des acteurs en loisir sportif ne se réduisent ainsi pas à une entrée par le marché pour en comprendre la valeur. Des intérêts et des modes de gestion divergents sont observables, participant à la production d'externalités géographiques et sectorielles (positives ou négatives). Celles-ci sont aujourd'hui l'enjeu de multiples tensions à l'image du financement des secours ou de certains équipements et accès sportifs qui produisent des controverses sociales. Les Parcs sont face à des situations où doivent être instaurés une cohabitation des usages en concurrence, des règles d'accès aux sites de pratiques, des modalités d'une harmonisation sur le territoire et des principes d'accueil et d'éducation du public, afin de parvenir à un équilibre bénéfique aux milieux naturels. Les décideurs publics doivent ainsi être conscients de ces différents enjeux de protection des espaces naturels et de conflits d'usage, pour mieux en anticiper les outils. Une étude socio-économique de ces phénomènes doit contribuer à la mise en place de ces objectifs. Il s'agit d'avoir une meilleure connaissance de l'émergence de ces activités nouvelles sur un territoire, et de la manière dont elles s'approprient les espaces naturels. De la même façon, évaluer les retombées socio-économiques dont bénéficie un territoire doit permettre d'alimenter et de rééquilibrer le débat pluridisciplinaire de la gestion des sports de nature, qui est bien souvent focalisé sur les impacts environnementaux et les conflits d'usage.

Il s'agit ainsi de justifier de l'intérêt du rôle des sports de nature sur un territoire, mais pas uniquement dans une dimension purement économique. Un témoignage complémentaire de toutes les fonctions sociales, culturelles et éducatives de ces activités est indispensable. L'expertise socio-économique des sports de nature est donc primordiale dans l'appropriation des enjeux de l'essor des sports de nature dans les espaces naturels. Concilier la protection de l'environnement, le respect du droit de propriété et des autres usagers et l'aspiration des citoyens à pratiquer leurs sports, tel est donc l'enjeu du développement maîtrisé. En outre, cette approche socio-économique doit être un outil s'intégrant à une démarche pluridisciplinaire et dans un processus de concertation. La médiation ne peut en effet qu'être efficace au moyen d'une bonne connaissance des différentes problématiques des sports de nature.

LISTE DES ANNEXES

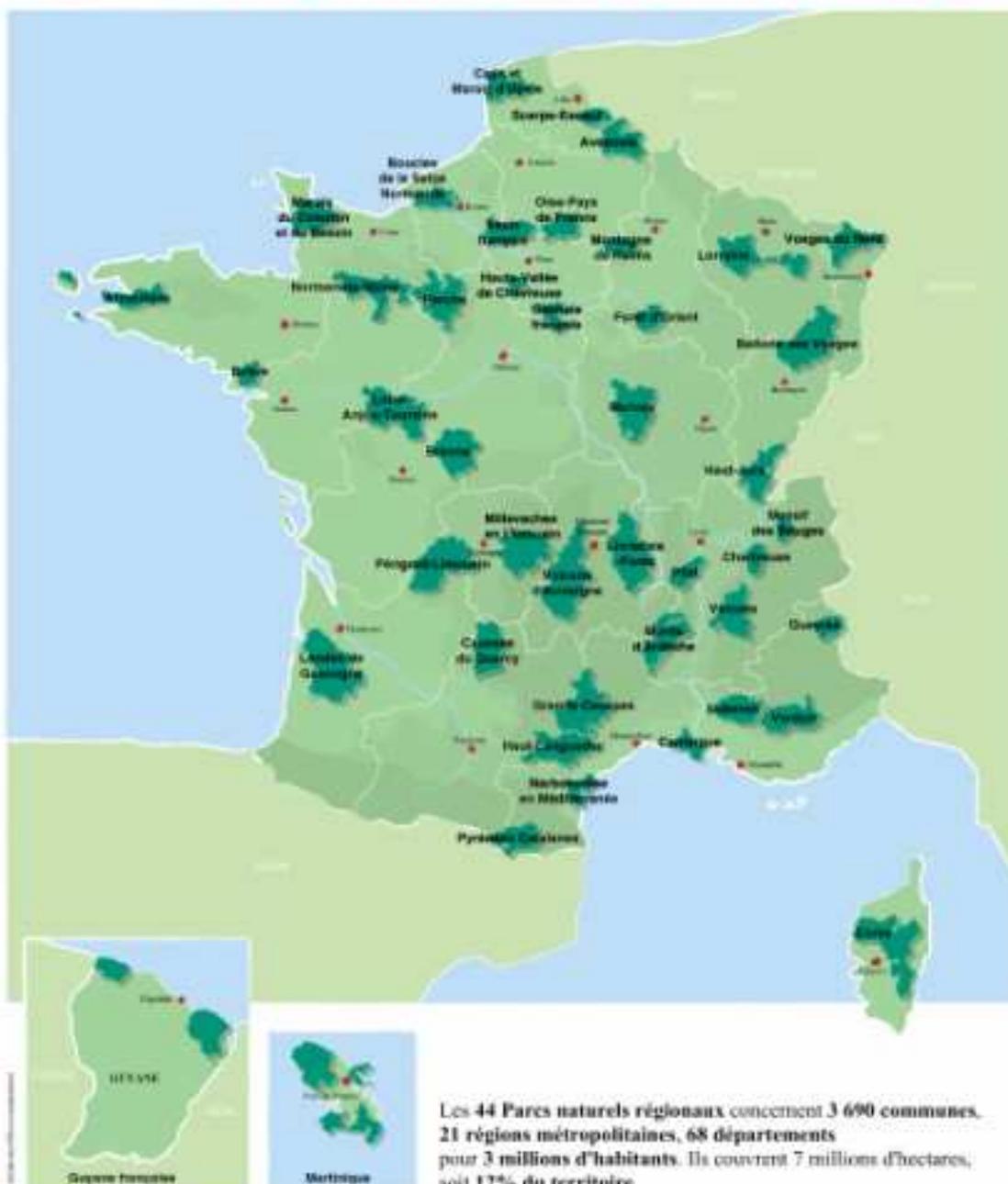
ANNEXE 1 : LA CARTE DES 44 PARCS NATURELS REGIONAUX EN FRANCE	87
ANNEXE 2 : LES PRINCIPES DE DEVELOPPEMENT DURABLE	88
ANNEXE 3: LES 3 PRINCIPES DES NOUVEAUX FINANCEMENTS EUROPEENS	89
ANNEXE 4: LA COMPETITIVITE AU SENS DE L'EUROPE.....	90
ANNEXE 5.1 : L'EQUILIBRE FRAGILE DES ESPACES RURAUX	91
ANNEXE 5.2 : LA DIVERSITE DES MILIEUX NATURELS AU SEIN DE L'ENSEMBLE DES PARCS	92
ANNEXE 6: QUESTIONNAIRE LORS DES ENTRETIENS TELEPHONIQUES REALISE AU SEIN DES REFERENTS SPORT DE NATURE AU SEIN DES PARCS NATURELS REGIONAUX.	93
ANNEXE 7: COMPTES-RENDUS DES DIFFERENTS ENTRETIENS TELEPHONIQUES AVEC LES REFERENTS SPORT DE NATURE DES PARCS	95
ANNEXE 7.1 LE PNR D' ARMORIQUE.....	95
ANNEXE 7.2 LE PNR BALLONS DES VOSGES	96
ANNEXE 7.3 LE PNR BRIERE.....	99
ANNEXE 7.4 LE PNR DE CAMARGUE	99
ANNEXE 7.5 LE PNR CAPS ET MARAIS D'OPALE.....	100
ANNEXE 7.6 LE PNR CHARTREUSE.....	101
ANNEXE 7.7 LE PNR CAUSSES DU QUERCY.....	101
ANNEXE 7.8 LE PNR DU HAUT LANGUEDOC	103
ANNEXE 7.9 LE PNR DES LANDES DE GASCOGNE	104
ANNEXE 7.10 LE PNR LIMOUSIN PERIGORD.....	106
ANNEXE 7.11 LE PNR DU LIVRADOIS FOREZ.....	106
ANNEXE 7.12 LE PNR DU LUBERON	106
ANNEXE 7.12 LE PNR DES MILLEVACHES	107
ANNEXE 7.13 LE PNR DU MORVAN	107
ANNEXE 7.14 LE PNR DU PILAT.....	108
ANNEXE 7.15 LE PNR SCARPE-ESCAUT.....	108
ANNEXE 7.16 LE PNR DU VERCORS.....	108
ANNEXE 7.17 LE PNR DES VOLCANS D'AUVERGNE.....	109
ANNEXE 8 : REPARTITION DES MISSIONS ASSUREES PAR LES RESPONSABLES DE GESTION SPORTS DE NATURE.....	110
ANNEXE 9 : DEFINITIONS DES ACTIVITES DE PLEINE NATURE	111
ANNEXE 9.1 ACTIVITES RECREATIVES DE LOISIRS SPORTIFS DE PLEINE NATURE.....	111
ANNEXE 9.2 TABLEAU DE DEFINITIONS PAR ACTIVITES	113
ANNEXE 10 : DEFINITIONS SOCIO-ECONOMIQUES	117

ANNEXE 11: DEFINITIONS D'OUTILS D'ANALYSES ECONOMIQUES	123
ANNEXE 12 : CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2004-2006.....	127
ANNEXE 13 : LA REPARTITION DU NOMBRE DE DIPLOMES DANS LA REGION RHONE-ALPES	134
ANNEXE 14 : COMPTABILITE DES COMPTES COURANTS AYANT DES RETOMBEES ECONOMIQUES POUR LE TERRITOIRE	135
ANNEXE 15 : TABLE DE BRAVAIS- PEASON (TABLE DE KHI-2).....	136
ANNEXE 16: STRUCTURE DU FINANCEMENT D'UN SITE D'ESCALADE	137
ANNEXE 17 : QUESTIONNAIRE A L'ATTENTION DES PRATIQUANTS.....	138
ANNEXE 18 : QUESTIONNAIRE A L'ATTENTION DES PRESTATAIRES.....	141

ANNEXE 1 : LA CARTE DES 44 PARCS NATURELS REGIONAUX EN FRANCE



Les 44 Parcs naturels régionaux de France



Les 44 Parcs naturels régionaux concernent 3 690 communes, 21 régions métropolitaines, 68 départements pour 3 millions d'habitants. Ils couvrent 7 millions d'hectares, soit 12% du territoire.

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

9, rue Christiani 75018 Paris - Tél. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78 - E-mail : info@parcs-naturels-regionaux.fr
Site internet : www.parcs-naturels-regionaux.fr

ANNEXE 2 : LES PRINCIPES DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les 4 principes du développement durable sont:

-Le Principe de prévention consiste à l'anticipation des effets futurs de l'activité sur l'environnement. Il existe des procédures particulières : études d'impacts pour certains projets (terrains de golf, remontées mécaniques, aménagements à partir d'une certaine capacité...)

L'objectif est d'évaluer quels effets l'activité va avoir sur le milieu pendant son fonctionnement. On peut remarquer que le droit communautaire va plus loin avec une directive de 2001 imposant l'évaluation des plans et programmes.

-Le principe de précaution impose aux pouvoirs publics de prendre des mesures dès lors qu'il y a un risque lié à ces incertitudes. Il peut en effet exister des incertitudes sur les effets et les risques d'irréversibilité sur l'homme ou l'environnement d'une activité.

-Le principe du pollueur payeur concerne 2 aspects. L'aspect économique propose de prendre en compte tous les effets négatifs induit par les sports de nature pour ne pas faire supporter de coûts à toutes personnes tiers. Ainsi, pour toute activité, le producteur de l'activité ou de la décision doit intégrer dans le processus productif.

La responsabilité tient elle compte du volet de la réparation (responsabilité administrative, pénale, civile), le producteur doit ainsi assumer les conséquences de son activité.

-Enfin le principe de participation repose sur 3 piliers. L'information doit être accessible et communiqué à toutes personnes le souhaitant. La participation à la prise de décision implique la possibilité pour les différents acteurs d'être associés au processus décisionnel. Le processus participatif décisionnel s'est d'ailleurs amélioré en France, notamment grâce aux enquêtes publiques et à la commission nationale de débats publics. Malgré tout, ce processus participatif reste très faible et la culture de la participation reste à développer.

L'accès à la contestation à travers la possibilité pour le public de contester des décisions et d'accéder aux tribunaux représente le troisième pilier.

On peut se demander aussi si ces principes connaissent un commencement de mise en œuvre dans notre droit ?

La plupart des grandes lois (récentes en matière d'environnement) font référence au développement durable et à ces principes. La dernière en date est celle des Parcs nationaux et régionaux de 2006.

ANNEXE 3: LES 3 PRINCIPES DES NOUVEAUX FINANCEMENTS EUROPEENS

- l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture en encourageant les agriculteurs à participer à des régime en faveur de la qualité alimentaire, en renforçant les débouchés commerciaux, et en soutenant les groupements de producteurs dans leurs activités d'information et de promotion de leurs produits. Mais ces interventions devront tenir compte de l'impact environnemental et encourager les projets collectifs ou innovants ; La mise en place de la marque « Parc » s'inscrit tout à fait dans cette stratégie.

- la préservation d'un espace rural agricole et forestier varié et de qualité, en recherchant un équilibre entre les activités humaines et la préservation des ressources naturelles. Les objectifs opérationnels porteront sur la volonté de concourir à l'occupation équilibrée de l'espace, la préservation de l'état des ressources naturelles par une agriculture durable, la promotion de la forêt comme instrument d'aménagement durable de l'espace. Au final, cet aménagement du territoire doit contribuer au développement durable, et à gérer les terres selon des méthodes compatibles avec la nécessité de gérer, préserver les paysages et espaces naturels, enfin protéger et améliorer les ressources naturelles. La biodiversité, les zones natura 2000, la protection de l'eau et des sols et l'atténuation des changements climatiques seront des thèmes majeurs au sein des actions territoriales ;

- le maintien et le développement de l'attractivité des territoires ruraux pour les positionner comme des pôles de développement, en s'appuyant sur la diversité des ressources, des activités et des acteurs. Il s'agira de maintenir et développer les activités économiques et favoriser l'emploi, de développer et de gérer l'attractivité résidentielle pour les populations dans leur diversité, de gérer et de valoriser le patrimoine rural, de favoriser l'organisation des acteurs autour de projets de territoire intégrés et partagés, dans l'esprit du programme LEADER. La qualité de vie en milieu rural et la diversification de l'économie rurale représentent des besoins affirmés. La diversification vers des activités non agricoles, le soutien à la création et au développement des micros entreprises, l'encouragement des activités touristiques ainsi que la protection, la valorisation et la gestion du patrimoine naturel doit contribuer à un développement économique durable. L'émergence de la pratique de sport de nature représente en cela un levier intéressant de développement à condition d'accompagner les acteurs et les pratiquants.

L'amélioration de la qualité de vie en milieu rural concerne notamment la rénovation et le développement des villages, ainsi que la préservation et la mise ne valeur du patrimoine rural. La formation professionnelle des acteurs économiques dans les domaines précités, et une autre liée à l'acquisition de compétences, et à l'animation en vue de la préparation, et de la mise en œuvre d'une stratégie locale de développement

ANNEXE 4: LA COMPETITIVITE AU SENS DE L'EUROPE

Les orientations communautaires définissent la compétitivité comme un facteur déterminant du développement rural, non pas au sens de compétition entre les territoires, mais plus en terme d'attractivité d'un territoire que l'on se doit d'accompagner et gérer. Mais cette volonté politique n'est pas sans poser problème pour les espaces ruraux. En effet, une logique d'attractivité peut tendre à organiser son territoire sans aucune concertation, ni réflexion à partir d'un projet de territoire. Malgré tout, il s'agirait pour ces territoires de savoir s'adapter, et surtout d'adapter ses propres acteurs locaux en les accompagnant à de nouveaux métiers en lien avec ces nouvelles activités, en faisant preuve d'inventivité et d'innovation. Il convient alors de ne pas confondre les notions d'attractivité et compétitivité au sens de l'Europe, car l'enjeu pour ces territoires ruraux n'est pas forcément d'accroître son nombre d'habitants, et ainsi ses recettes fiscales, mais plutôt de mieux gérer tout les nouveaux acteurs qui consomment le territoire. Le maire a beaucoup de pouvoirs dans ces décisions qui touchent par exemple à l'urbanisation d'un espace, ce qui n'est pas sans incidence sur les paysages, et la préservation des zones rurales, surtout celles à vocation agricoles. Aussi, les enjeux comme construction de logements sociaux, et la rénovation de sentiers de randonnées ne sont en aucun cas comparable, mais semble correspondre aux mêmes enjeux de stratégie de territoire et de cohérence. On comprend donc bien toute la complexité d'une approche transversale. Tous ces déterminants politico-économiques font que les enjeux de ces espaces ruraux sont difficilement identifiés. Ces limites institutionnelles doivent largement prise en compte afin de mieux alimenter le débat d'intérêt public, et une animation transversale.

Il conviendra donc non seulement de favoriser le développement de services à la population et d'offre culturelle, de loisirs, d'aide à l'emploi ou de formation, mais que cette volonté politique soit donc aujourd'hui en adéquation avec la problématique du territoire. Les actions sociales sont aujourd'hui limitées, alors que les atouts des espaces ruraux sont surtout sur le patrimoine naturel et culturel, et que les principales politiques sont orientées vers le maintien et la préservation de la diversité culturelle et de la biodiversité. Là encore, il y a de grandes incertitudes au sujet des financements des zones Natura 2000 dans l'avenir. Mais ces mêmes prérogatives d'animateur de territoire pour un Parc, avec une approche transversale peuvent constituer un solide atout, en comprenant mieux les nouveaux enjeux auxquels est confrontés un territoire.

On comprend bien ici le danger pour les Parcs d'atteindre un seuil critique d'habitants, et d'activité économique, incompatibles avec les objectifs de la charte. Les emplois de sports de nature pouvant être potentiellement de cela, s'ils ne sont pas maîtrisés et intégrés dans un projet de territoire. Une réelle approche des sports de nature en prenant en compte des enjeux plus globaux est indispensable si on veut que la pratique des sports de nature soit harmonieuse avec les autres activités d'un territoire, et ainsi qu'ils contribuent au cadre de vie.

ANNEXE 5 1: L'EQUILIBRE FRAGILE DES ESPACES RURAUX

Les parcs périurbains se trouvent aujourd'hui confrontés à un nouveau phénomène d'attractivité résidentielle, avec l'arrivée de « nouveau ruraux », à la recherche d'une qualité de cadre de vie et de prix immobiliers moins cher qu'en zone urbaine. Cette pression foncière n'est pas sans poser déjà des difficultés préservation, de labellisation d'espaces protégés, où il convient de ne pas confondre développement économique local, et développement durable. On entend ici par exemple une urbanisation complètement mitée et dispersée sur des communes qui n'auront pas la capacité d'entretenir les équipements et de développer des services de proximité nécessaire pour préserver et développer de manière équilibrée son territoire. Se pose aussi la question de l'inflation de l'immobilier sur ces espaces protégés qui amène à une discrimination par les prix. Pour des espaces attractifs près d'une agglomération, les nouveaux habitants des espaces viendront s'installer, ce qui n'est pas conséquences sur l'animation des territoires. On peut se poser la question de leur implication dans la vie locale et dans la vie associative de ces territoires. A l'opposé, les espaces plus ruraux et enclavés feront l'objet d'une attractivité plus lié au prix moins élevé du foncier. Là encore, la présence d'une population moins aisée pose le problème des logements sociaux, et de l'exclusion de certains accentué par l'enclavement de leur lieu de vie. Une politique locale d'insertion de ces populations en lien avec la restauration et la valorisation du patrimoine local peut être une entrée intéressante. Pour ce qui est des sports de nature, l'aménagement des sentiers, de rivières peut être par exemple le cadre de chantiers d'insertion. Il convient de considérer en fait les le patrimoine locale comme support de pratique, d'activité économique et d'insertion, mais aussi de promotion pour raconter et valoriser un territoire comme cadre de vie.

ANNEXE 5.2 : LA DIVERSITE DES MILIEUX NATURELS AU SEIN DE L'ENSEMBLE DES PARCS

- Haute et moyennes montagnes, crêtes, combes, volcans,
- Plateaux, causses, landes,
- Rivières, canyons, falaises, gorges, lacs,
- Vallées,
- Forêts, châtaigneraies,
- Plaines crayeuses, céréalières, coteaux, maraîchers,
- Bocages, pelouses sèches,
- Savane,
- Côtes littorales (dunes, falaises, presqu'île)
- Zones humides (lagunes, delta, étangs, marais, mares, tourbières, sablières, salines, pelouses humides, mangroves)
- Archipel
- Souterrains calcaires, mines, gouffres, grottes

ANNEXE 6: QUESTIONNAIRE LORS DES ENTRETIENS TELEPHONIQUES REALISE AU SEIN DES REFERENTS SPORT DE NATURE AU SEIN DES PARCS NATURELS REGIONAUX.

Questionnaire à l'attention des chargés de mission tourisme, activités de pleine nature, sports de nature, développement économique...au sein des Parcs naturels régionaux, sur le thème de l'évaluation territoriale des retombées socio-économiques des sports de nature.

Objectifs : Avoir une meilleure connaissance de leurs :

- positionnements /volontés de réaliser ce genre d'études.
- attentes /objectifs de ce genre d'études.
- de leurs questionnements sur ce genre d'études.
- de leurs contraintes dans la mise en place de ce genre d'études.

Il s'agit d'être le plus pragmatique possible dans les propositions de préconisation, de manière à produire un outil opérationnel.

1-Au niveau de l'offre, connaissez-vous les acteurs sport de nature ?

Quelle attention portez-vous sur les porteurs de projets ?

2-Qui les accompagnent ? Quel est le niveau de professionnalisation ?

3-Quel rôle joue les gestionnaires d'espaces naturels ?

4-Au niveau de la demande, connaissez-vous les pratiquants ? Les différenciez vous d'un point de vue qualitatif ?

5-Quel est la place des habitants dans le champ des sports de nature, et l'importance des services récréatifs de proximité ?

6- Quelle est l'apport de la diffusion d'activités récréatives dans le tissu socio-économique local ?

- Différenciez-vous les effets directes, indirectes, et induits ?

-Avez-vous des exemples de retombées socio-économiques des sports de nature sur votre territoire ?

7-Est-ce opportun de mieux les évaluer ? Comment une étude socio-économique peut mieux s'inscrire dans un projet de territoire ?

8-Quel partenariat sur le thème socio-économique des sports de nature avez-vous mis en place ?

9-Avez-vous le sentiment d'un débat pluridisciplinaire ? Comment selon vous moderniser une étude socio-économique d'activités récréatives, dans le cadre d'un développement maîtrisé des sports de nature et dans une dimension territoriale ?

10-Quels objectifs pour les sports de nature et votre territoire souhaiteriez-vous voir concrétisé ?

ANNEXE 7: COMPTES-RENDUS DES DIFFERENTS ENTRETIENS TELEPHONIQUES AVEC LES REFERENTS SPORT DE NATURE DES PARCS

Annexe 7.1 Le PNR d'Armorique

Recueil de perspectives de Christine Navarro :

AAPPMA avec observatoire du tourisme et CA du secteur de la pêche. La randonnée a été "comptée" par le Parc. Il n'y a pas de chargé de mission spécifique aux SN, mais Eric Berthoux aux APN. Il y a des conventions avec des fédérations sportives. Quelques conflits d'usage (VTT/Equitation mais des conventions existent).

Conversation téléphonique avec Frédéric ROGER:

Il y a eu des tentatives de médiation, mais il existe des blocages de terrain. Par exemple, des canaux ont été barrés, et les saumons ne peuvent donc pas remonter.

Il y a un potentiel certain, mais ils n'arrivent pas à déclencher les initiatives ponctuelles privées, et donc il n'y a pas d'effets d'entraînement. On parle de masse critique et les associations de pêche ne désirent pas créer une activité de pêche récréative touristique car ils craignent des phénomènes de congestion.

L'exemple britannique de Bristol, avec des pêcheries plus grandes, où tout le monde est plus satisfait, et où 7,8 personnes travaillent est néanmoins significatif d'un possible jeu à somme positive.

Le blocage de la fédération de pêche joue un rôle négatif aussi dans cette perte de vitesse de la pêche en France. Le potentiel a désormais été raté, et c'est d'autant plus dur de repartir, et parce que au final, la plus grande rivière est canalisée, ce qui constitue le blocage majeur.

-Est-ce que les sociétés de pêche sont progressistes, et tournées vers l'avenir ?

Conclusion: Si les gens ne veulent pas, on ne peut pas leur faire faire, où le faire à leur place, il faut que ça parte d'une volonté commune.

L'intérêt d'une expertise socio-économique est selon lui intéressante mais ne constitue pas la clé de réussite d'un territoire. Il y a avant tout un travail **d'appropriation de la problématique socio-économique des activités récréative pour régler les problèmes politiques locaux.**

Annexe 7.2 Le PNR Ballons des Vosges

Recueil de perspectives de Christine Navarro :

Etude sur les retombées économique envisagées avec audit...

Conversation téléphonique avec Stéphane Zimmermann (APN) :

Il met en place (début Mai 2006) un audit, pour évaluer le retour, la **notoriété** qu'ont les gens (visiteurs, touristes, excursionnistes, habitants), par rapport à l'offre touristique globale du Parc.

-Quelles attentes ont les gens, quels besoins?

-Quelle Consommation touristique il convient de développer ?

Il pourra alors être envisagé un marquage commun pour ces produits touristiques (3 régions, 4 départements).

Ils ont du quantitatif, des chiffres de fréquentation, mais pas de qualitatifs. (Quantitatif est important pour aménager!).

Il souligne l'importance du local. Les élus ont donné des fonds pour revitaliser les stations d'hiver dès qu'ils ont su que les locaux y aller pour des demi-journées... (Service de proximité)

Il souligne que 25% sont licenciés (positif car ils sont encadrés), mais que le reste pouvait être dur à gérer car à la fois diffus et itinérant, et surtout qu'ils n'étaient pas surveillés, et aussi parfois concentré dans le temps (problème important de surfréquentation).

Les objectifs du Parc BV sont plus de gérer la fréquentation (conflit apparaît en Hiver aussi maintenant), que de promouvoir massivement le territoire, et d'augmenter les taux de fréquentation. Il s'agit pour lui de réorienter une partie de ces flux vers d'autres sites moins fréquentés qu'il convient de valoriser pour réguler et organiser mieux le territoire des parcs, et résoudre les problèmes de conflits d'usage et de congestion, et surtout de surfréquentation pour respecter des impératifs environnementaux qu'ils ne faut pas oublier ! Il souhaiterait valoriser d'autres moyens de transport pour accéder à ces sites sur fréquentés.

Il est OK pour **sensibiliser les Parcs à la problématique SN**, surtout dans l'anticipation des conflits...mais que les dangers, et les enjeux de chacun des parcs face au SN étaient bien différents (pragmatisme), et que l'étude doit être en lien avec la **diversité des Parcs**.

Entretien avec Dominique Tissinier (tourisme) :

Je l'ai appelé sur la question de la capitalisation des données socio-économiques du tourisme (SN aussi) sur les territoires Parcs, en évoquant l'outil SIG, pour avoir un avis pragmatique sur cette question.

Il distingue en premier lieu des données d'offre et de fréquentation. Avoir une image fidèle des retombées socio-économiques des SN sur le territoire Parc est pour lui un vœu pieu, mais pas forcément concrétisable, surtout à l'échelle d'un Parc et par un Parc. Il y a eu des tentatives mais la difficulté de distinguer les activités de services et de proximités pour les habitants, et celles touristiques ont compromis la pertinence des résultats. On peut penser que c'est aussi une question de méthodologie en amont de l'étude en définissant des objectifs adéquats.

Concrètement, ils ont recensés les lieux de pratiques APN, et aussi les infrastructures d'accueil...Au delà, il est difficile d'avoir des résultats pertinent en raison du caractère diffus de certaines activités. L'INSEE en Languedoc Roussillon a réalisé ce genre d'étude facilitée par le caractère saisonnier de ses activités économiques récréatives, ce qui n'est pas le cas en BV.

Il faut savoir que le taux de retour d'enquête INSEE s'élève à 50% environ...quelle est la pertinence des résultats ?

Le Parc s'est dirigé vers des études moins fines, mais distinguant quand même des échelles de taille selon les grands thèmes, comme par exemple la distinction dans l'hôtellerie entre les hôtels de standing, les gîtes, et les campings. Il s'agit de ne pas faire l'erreur de présenter un chiffre globale de CA de l'hôtellerie, et aussi de ne pas présenter que X% du CA hôtelier provient des hôtels de luxe, contre Y% pour le camping, qui est une comparaison de masse financière et de prix de service, plus que de service proprement dit aux consommateurs. Ainsi, les conclusions basées sur ces études essaye de retranscrire un maximum l'activité réelle d'un territoire Parc sur ce thème du tourisme et loisirs.

Ainsi, faire un tableau de bord de l'économie touristique est bien, mais se posera toujours la question de données plus fines, par sites et communes, de la part des différents acteurs qui voudraient toujours plus de finesse dans l'analyse.

Par exemple, une étude sur site apparaît comme une côte mal taillée car toutes les données apparaîtront comme trop incertaine, et surtout elle ne seront pas corroborés par les professionnels, ce qui compromet la crédibilité de l'étude, et donc l'outils d'aide à la décision. D'une part, la capacité de chaque structure à communiquer les chiffres de sa comptabilité et sa volonté à y consacrer du temps, mais aussi plus globalement les moyens humains à mobiliser pour ce genre d'étude, ne concernant qu'un site précis, sont des contraintes apparaissant trop importantes par rapport à l'intérêt et l'utilisation de résultats aussi précis. En effet, quelle est la pertinence d'évaluer les retombées socio-économiques directes et indirectes d'un sentier de randonnée à raquettes, et de démontrer qu'en moyenne, un raquetteur dépensera XX Euros / jour, chiffres qui sera sujet à contestation et qui sera de toute façon globale dans le sens où on sera pas la réelle valeur économique de sa dépense? N'est il pas plus pertinent de mieux connaître les attentes des pratiquants, et la notoriété d'un site par exemple, pour anticiper les modes de consommation récréative qui sont privilégiés.

De plus, la distinction des pratiques de loisirs et sportifs de nature encadrés et libres incite encore plus à se poser la question des types d'études et de ses objectifs ?

En cela, les activités d'accompagnements de moyennes montagnes (AMM), qui sont des loisirs encadrés s'insèrent dans une réflexion pas si simple que ça en a l'air. Ainsi, comment rendre compte des retombées socio-économiques d'un guide accompagnateur? Un guide pourra par exemple habiter dans la vallée, exercer son métier dans la haute montagne, Il ne vit donc pas sur le lieu de pratiques et les effets directs de son activité peuvent constituer une fuite pour le territoire ou la commune pratique. Aussi, l'analyse de sa comptabilité comporte les limites déjà évoquées précédemment, et en plus les retombées directes de ces activités d'encadrement doivent aussi prendre en compte les dépenses liées à cette activité sur le territoire (restaurations, hébergement, culture...). Se pose la question de la difficulté de la traçabilité des dépenses économiques dans son ensemble et sur les différents territoires. L'échelle de parc apparaît alors peut être une échelle pertinente car elle est cohérente d'un point de vue de l'offre touristique d'un territoire. En plus, il convient aussi de s'interroger sur le rôle positif des guides en tant qu'animateur culturelle pour raconter et valoriser son territoire, mais aussi son savoir faire pour garantir de bonnes pratiques des sports de nature sur le territoire, et de sa manière d'en rendre compte puisque elle n'apparaît pas bien sûr dans les bilans chiffrés.

Une fois encore, la limite est que ce genre d'activités est plus souvent non -encadrées, et aussi comme loisirs de proximité et non pas forcément comme une activités touristique ce qui n'induit pas les mêmes retombées socio-économiques. Une enquête qualitative est une bonne réponse dans l'éclairage de ce rôle récréatif des sports de nature sur un territoire en direction de ses habitants. Là encore, de se poser la question de la vision qu'ont à la fois les pratiquants mais aussi les socio -professionnels des activités pratiquées et proposées dans la cadre d'une étude de notoriété apparaît plus approprié par rapport aux objectifs des Parcs. En effet, savoir qu'il y a X. 000 randonneurs sur le territoire du Parc n'explique en rien leurs motivations, attentes et besoins, et ne constitue pas un outils de décision pertinent pour organiser son territoire par exemple. Ainsi la dimension Activité /Espace est très dur à rendre compte dans sa globalité, d'où la nécessité de bien définir des objectifs avant de mettre en place une méthodologie pour éviter de se retrouver avec des données inexploitable.

Par exemple, pour les VTTistes, Qui sont-ils ? Où vont-ils ? Où habitent-ils ? Où sont-ils hébergés ? Combien dépensent-ils ? On connaît la densité des circuits de VTT sur un territoire, mais à défaut d'une enquête poussée et d'une 100aine d'éco-compteurs, il sera très dur d'évaluer de manière rigoureuse et pertinente la place du VTT sur le territoire, et ses impacts positives et négatives d'ailleurs. Les données des CDT, CRT apparaissent bien souvent elles aussi incertaines.

Il conclue au fait que plus les données seront fines, plus elles pourront être contestable, et donc moins crédible. Des données de finesses moyennes susceptibles d'être insérées dans un SIG lui apparaissent une démarche un peu « tirée par les cheveux ». Enfin, il faut se méfier des effets

d'annonces de certains chiffres, qui de part leur incertitude peut menacer la crédibilité d'une structure, et surtout fausser une décision politique et induisant des effets négatifs.

Enfin, les moyens à mettre en œuvre pour une expertise sont à comparer par rapport aux objectifs et moyens des structures Parcs pour en évaluer l'intérêt et adopter une stratégie efficace d'évaluation des retombées socio-économiques des SN sur un territoire.

Annexe 7.3 Le PNR Brière

Conversation téléphonique avec Anne Laure Blouet :

Le territoire est petit, et étroit, et pas forcément compatible avec un essor de sports de nature de nature diverse. Elle traite donc du tourisme global, qui n'accorde pas beaucoup d'importance aux sports de nature. Néanmoins, un schéma directeur de la pratique du vélo a été mis en place pour répondre aux problèmes d'embouteillage, et mieux adapter l'offre à la demande. La pratique du chaland est l'activité touristique majeure du Parc, et s'efforce de raconter le territoire (pas de location mais de l'accompagnement). Il y a un peu de randonnée équestre, mais très peu.

La présence de plus en plus de quad l'inquiète un peu, et pense y répondre par la réglementation.

Ainsi, il n'y a pas réellement d'enjeux liés aux activités récréatives sur le Parc, car le faible niveau de pratique ne menace pas pour le moment la préservation des marais. .

Annexe 7.4 Le PNR de Camargue

Observatoire du tourisme et démarche d'évaluation de l'activité et de la fréquentation touristique car absence de lisibilité de ses retombées économique

Conversation téléphonique avec Dominique Vergnaud. (tourisme durable)

L'observatoire de Camargue est en « sommeil ». Il y a 3 études en cours :

1-Enquête qualitative de la fréquentation.

2-Enquête qualitative sur l'offre touristique, et les leurs acteurs.

3-Enquête sur les retombés économique du tourisme, et de ses activités induites.

1-Depuis octobre dernier, il y a une enquête de fréquentation réalisée par des consultants (ESC Marseille), sur 1000 personnes et sur 1an. Elle est uniquement qualitative. Le traitement se fera par le même bureau d'étude.

2-Et enfin, il y a une évaluation conjoncturelle, au niveau des professionnels, pour avoir une idée des tendances, c'est un questionnaire large et rapide, juste pour avoir le pou des professionnels du tourisme sur le territoire du Parc.

Au niveau de l'Offre, il travaille avec un autre bureau d'étude, depuis Janvier, ils sont à la moitié du travail. C'est une évaluation classique à 2 dimensions: -Offre touristique par secteur (hébergement, restauration...), et transversale par filière; -et sur le positionnement de l'offre touristique du Parc.

3-Enfin, un 3ème travail sur les retombées économiques, et la place du tourisme et des activités induites du tourisme. Ceci est une approche globale par le tourisme.

Les SN sont timides en Camargue par rapport à l'offre qui n'est pas conséquente non plus en Camargue. Ceci est du aux spécificités du Parcs. Il est très dur de développer les PDIPR par exemple...et de même pour la randonnée équestre.

Il n y a pas de définition du foncier, donc apparaissent de nombreux conflits d'usage, et en plus le territoire du parc contient beaucoup d'espaces protégés.

Le développement du littoral et de nouvelles pratiques (Kyte -surf...) de manière sauvages et parfois non -respectueuses (environnementales et sociales) n'arrange rien.

Selon lui, c'est une problématique sociologique, en plus de absence de maîtrise foncière de la part des pouvoirs publics. (les cabanons sur la voie publique existent toujours en Camargue). Il n'est donc pas possible de développer, d'organiser son territoire, car la priorité est à la préservation et à la maîtrise de la fréquentation.

Il est ok pour la méthodologie à l'attention des chargés de mission.

Annexe 7.5 Le PNR Caps et marais d'opale

Conversation téléphonique avec Stéphanie Leniniven :

Il faut bien cibler les pratiquants. Il travaille uniquement sur la randonnée, au sens où elle n'identifie pas d'autres pratiques majeurs.

Pourquoi une étude socio-économique des sports de nature ?

-Outils stratégique ? OUI

Pour l'aide à projet, quelle est la demande viable ? Quel est l'impact environnemental ?

-Outils de communication ? NON, pas pour le Parc Caps et marais d'Opale.

-Evaluation politique publique ? OUI, évaluation de la charte, mais pas d'évaluation des politiques publiques, mais plus en terme de rentabilité sur Investissement car ce sont les EPCI, Structures d'intercommunalité qui ont des compétences.

Ainsi, expertiser le tourisme n'est pas du ressort du Parc. D'ailleurs, elle serait preneuse d'une étude sur la randonnée, mais pas sur les autres sports. Un Audit sur la qualité des sentiers de randonnées lui serait un outil précieux, pour mieux décider des chemins à ouvrir ou à fermer.

Il n'y a pas de conflits d'usage avec et entre les randonneurs, mais plus avec les quads (droit de police à faire valoir).

Le CDT pourrait mener de genre d'étude, pour mieux impulser un développement et une stratégie territoriale (problème : quels sont leurs objectifs ? différents des Parcs !). Sinon, pourquoi pas prendre un stagiaire pour 3 mois, mais ce n'est pas la priorité pour le moment.

Il y a des thématiques à privilégier, notamment pour la Parc qui est en révision de charte.

Elle voudrait à la rigueur dans le cadre d'une expertise présenter le rôle et la place des sports de nature sur son territoire, mais juste avec une photographie, sans réelles analyses, et définir des objectifs avec les élus.

Annexe 7.6 Le PNR Chartreuse

Conversation avec Sylvaine Chevalier (SPORTS DE NATURE):

Intérêt d'une étude : La méthodologie doit être transposable à d'autres territoires, activités... pour les autres Parcs, qui ont des approches différentes sur les SN.

Elle doit donc être **utilisable** et **transposable**.

Il faut d'abord convaincre des retombées économiques (direct et indirect). Et ensuite il convient de convaincre du rôle des sports de nature au sein du territoire et de ses effets induits aussi:

- offre globale touristique;
- service à la population ;
- animation de territoire;
- promotion d'un territoire.

Annexe 7.7 Le PNR Causses du Quercy

Entretien avec Pierrick Navizet (APN):

Il précise le contexte du Parc des Causses de Quercy, et le fait qu'il n'y a pas d'analyse infra départementale. Le CDT Lot a son propre raisonnement départemental bien sûr, mais pas une approche qui correspond au territoire du Parc.

Selon lui, une étude est toujours très intéressante, mais il faut pour cela dégager du temps, de l'argent pour sa mise en œuvre, mais aussi après pour l'animation, autour des conclusions établies.

Les élus ne souhaitent pas trop entendre parler d'étude, car il s'agit pour le Parc de rester dans le concret. Ainsi, il ne travaille que sur la randonnée...

Pour expertiser d'autres activités, à partir de données, études...on irait voir ce qu'il se fait ailleurs, et ce qui est transposable.

Il identifie tout de même un besoin d'éléments de méthodologie.

Il s'agirait aussi de mieux connaître l'origine géographique, le profil, et les motivations des pratiquants (loisirs, découverte, loisirs associatif, loisirs compétition...). Il serait aussi intéressant de voir à partir de la fréquentation, les retombées socio-économiques, et le potentiel de retombées, pour imaginer de possibles actions.

Il précise aussi qu'il y a une approximation dans l'évaluation des pratiquants, et même de la saisonnalité des pratiques. Il y a donc un **besoin de méthodologie, et de données sur ce champ des sports de nature.**

Il travaille avec EPCI, et à un moment donné, il faut convaincre avec des éléments concrets.

Des informations parfois simples, et généralistes, peuvent s'avérer être un excellent outils pour convaincre (35% des touristes en Midi-Pyrénées randonnent au moins une fois lors de leur séjour).

Il confère donc une importance à l'étude socio-économique comme outils de communication et pour convaincre les décideurs, et acteurs.

Il ne paraît pas tellement intéressé par l'approche Publique, Privée, Associatif. En effet, il comprend des logiques différentes au sein de chacune, mais il aurait tendance à ne pas trop les dissocier car elle reste proche. Par exemple, il y a un marché actuel de service touristique et d'hébergement pour des associations qui viennent passer un séjour sur le territoire, en pratiquant leurs activités et pour découvrir le territoire. En plus, ces consommateurs d'activités serait plus en hors saison, ce qui serait doublement intéressant pour le Parc et ses prestataires.

-La part du public départemental, et l'aspect tourisme de proximité peut être une question intéressante.

Une étude Lot 2020, avec un questionnaire réalisé par CSA, a eu un taux de réponse de 10% environ, avec 13000 questionnaires. Une des réponses importante sur le thème des sports de nature était que 58% des lotois souhaitaient voir les sports de nature se développer.

On voit bien l'intérêt de raisonner la demande dans sa globalité.

Sur le territoire du Parc, l'offre est plus limitée, c'est le CDT qui fait de l'aide à projet. Les partenariats avec les CDT, et les DRJS, DDJS sont établis, même il ne travaille pas forcément systématiquement ensemble, ont des moyens de mise en œuvre à mutualiser

Ils sont dans une période d'évaluation de projet (sport de nature, artisanat..), car ils sont à mi-parcours de leur charte. Concrètement, ils développent des actions qui ont des objectifs, avec des indicateurs, et un indicateur plus général. Mais cette démarche s'avère compliqué.

Annexe 7.8 Le PNR du Haut Languedoc

Conversation téléphonique avec Jacques André (tourisme)

3 personnes (chargé...tourisme, randonnée, et bientôt Sport de Nature).

Il souhaite développer les SN en rapport avec l'approche de territoire, et sa réalité. Fera t-on l'effort sur ce que doit être un territoire de Parc?

Il souhaite faire l'inventaire de ce qui se passe en sports de nature sur le territoire, et faire un diagnostic, pour le diffuser dans l'intranet. Il veut affiner le lien entre l'offre et la demande, et aider à se qualifier Parc. Il veut aller plus loin dans la réflexion entre le territoire et les pratiques sportives, et le tourisme de nature. "Une randonnée doit raconter des choses de son territoire....

Il est indispensable de démontrer les retombées économiques.

-Comment doit faire un parc ?

-Quels investissements doit-il mettre en place pour faire bénéficier son territoire de retombées économiques ?

Comment optimiser les retombées économiques à l'échelle de son territoire ?

Conversation téléphonique avec Jérôme Bouquemont (Randonnée):

Il souhaiterait par exemple savoir l'ampleur des retombées socio-économiques au regard des moyens investis par un territoire. Il souhaiterait évaluer combien pèsent les retombées des sports de nature dans l'économie locale, et toujours par rapport aux moyens mis en œuvre.

(Idée : Evaluer la fréquentation en haute saison par rapport au surplus d'ordures ménagères constaté sur un territoire. Il se demande si ça serait pertinent ?

Son projet au sein du Parc est d'ouvrir le territoire à une nouvelle clientèle, avec la randonnée comme support d'activités. Par exemple, il voudrait développer une meilleure accessibilité en direction des personnes handicapées, et de manière générale vers une clientèle à besoin spécifique. Pourrait ainsi se développer une image Parc, car il se différencie des autres territoires. De part les caractéristiques du territoire du Parc, il sent qu'il y aurait une opportunité intéressante pour le territoire de s'ouvrir à cette clientèle.

L'intérêt est de développer autrement que par l'unique entrée sportive.

Il explique que les acteurs locaux ne veulent pas d'études pour rester dans le concret, et que c'est une perte de temps. En plus ce n'est pas le rôle d'un Parc de faire ce genre de travail, il doit expérimenter sur le terrain. Il précise que c'est l'avis de certains acteurs locaux, et qu'une **étude préalable est toujours propice à une meilleure prise de décision.**

Sa mission concrète durant les 18 mois de son contrat, et de mettre en place un dispositif de fiche -rando original. Sa particularité sera d'être délivrés à la demande et selon l'objectif de la ballade

(impression /plastification à la demande, et donc pas de stock). Ainsi, le coût en sera diminué, et la pédagogie du support amélioré. Il souhaiterait s'interroger sur la marque Parc, mais on lui a recommandé de ne pas perdre de temps sur ce thème là, alors que lui le ressent comme une opportunité intéressante. Il évoque la dimension politique de certaines décisions qu'il n'est pas toujours facile d'anticiper, et d'expliquer parfois. Il serait très intéressé par **une boîte à outils répondant à des questions concrètes**. L'intérêt est que le réseau pourrait alors aller piocher ce qui l'intéresse.

Une étude clientèle, type, n'est pas assez pertinent selon lui, car trop ordinaire, et ne se démarque pas des tendances classiques. Elles ne permettent pas de trouver des niches de marché intéressantes. De plus, elles sont souvent réalisées par des structures qui n'ont pas la même approche que le Parc. Par exemple, le CDT du Tarn prospecte en Chine... !

Une approche prospective lui semble plus intéressante, pour distinguer de vraies tendances et cela de manière simple, et peut être moins contestable.

Il dit que l'on peut faire venir les gens de loin si et seulement si on a une offre particulière. Comment se différencie-t-on des autres Parcs, territoires par exemple ?

Une sensibilisation par les enfants, handicapés peut valoriser économiquement la randonnée. La mise en place des fiches randonnée à la demande, et à moindre coût, sans investissements au préalable peut valoriser économiquement la randonnée.

Il s'agit aussi de raconter le territoire avec la randonnée comme support d'activité. Il voulait mettre en place des fiches pratiques, avec un panier pique-nique proposant des produits du Parc par exemple. Cela s'est avéré impossible pour des raisons techniques, et opérationnelles. Mais une autre formule est à trouver pour travailler dans ce sens.

L'idée principale est de valoriser le territoire et la randonnée, de favoriser des retombées socio-économiques pour le territoire, tout ayant une **réflexion globale sur les sports de nature et le territoire**.

Annexe 7.9 Le PNR des Landes de Gascogne

Conversation téléphonique avec Frédéric Gilbert :

Il y a le canoë kayak touristique et en eau vive.

Vers qui se destine l'étude ? -élus ou -prestataires ?

Pour le canoë, l'étude de l'AFIT, et le guide de savoir faire.1997, avec J.M.Darrole, membre du cabinet juridique de la FF CK.

Quelle échelle d'étude ? -vallée -rivière -parc ? Quelle pertinence selon l'échelle ?

Une étude simple sur les prestataires réalisée par un BTS Tourisme, afin d'identifier des micro identités, d'établir une typologie des structures.

Connaître les volume de CA par filière ne lui paraît pas dur à calculer, et de le comparer par rapport au volume totale de CA d'un territoire peut être pertinent. La calcule de sa répartition sur une rivière pourrait dégager des pistes intéressantes. Dégager le nombre d'emplois permanents, en ne négligeant pas le tissu associatif.

Il serait bien de voir ce que vaut le kayak au sein de SAGE, ou de NATURA 2000.

Il serait bien de connaître au niveau des acteurs, les retombées directes...

Au niveau de l'impact en Aménagement du territoire, combien d'Euros ont été investit ? Il évoque le thème des coûts d'investissement, et à qui vont les profits ?

Il distingue 3 logiques :

-structure gérée par le publique / CA /VA entraîne Investissements réalisé dans la sphère publique...Attention aux fuites liées aux dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées à l'extérieur.

-Structure gérée par le privée / CA /VA au sein de SARL bénéficie à une logique de marché local différente. De voir dans quelles conditions les pratiquants et professionnels bénéficient des aménités, en ne participant pas toujours au coûts d'entretien. Mais ils vivent au sein du territoire ? Quelles dépenses ? Ils sont aussi les premiers promoteurs du territoire...

-Structures associative / qui remplit des fonctions éducatives, culturelles...même si une logique touristique des associations peut émerger, comme en PNR Causses du Quercy...

Il convient donc d'analyser chaque logique, mais sans aucunes idées reçues, pour découvrir des niches de marché...Cela permet de structurer une réflexion. Ca peut être une entrée intéressante.

Il ne faut pas oublier les 45 000 Euros en moyenne investit chaque année pour l'entretien, sécurité, préservation, pour déterminer la rentabilité, et qui en tire les bénéfices, pour quelles aménités. Est-ce seulement une logique marchande ?

Il identifie les CDT comme de potentiel structure d'expertise, et les DRJS, DDJS comme pouvant apporter des réglementations, avec le CD Kayak pour apporter ses réflexions plus techniques, et mieux comprendre les spécificités de ce sport.

Il y a aussi des phénomènes de surfréquentation, qui se concentre dans des sites spécifiques (large), et proches de cité urbaine (bordeaux), qu'il convient de mieux gérer (colloque sport tourisme 2003 Millau).

Il a aussi fait une intervention sur le développement d'une vallée, et son économie locale et territoriale.

Le SAGE ont réalisé des études d'impacts, avec des prospectives...

Il consacre en théorie 10 jours à cet aspect études de phénomènes, et notamment comment on situe les pratiques sport de nature au sein du milieu naturel ?

Annexe 7.10 Le PNR Limousin Périgord

Conversation téléphonique avec Delphine Coudert (tourisme) :

Le Parc n'est pas très axé pour le moment sur la problématique des sports de nature, et cela ne concerne pour elle que la randonnée pédestre pour le moment. La révision de charte arrivant, d'autres objectifs prenant en compte les sports de nature de manière plus importante verront peut être le jour.

Néanmoins, elle travaille sur le PDIPR, et donc sur un premier travail d'infrastructures et d'aide aux prestataires, sans toute fois aménager pour le moment, et ni sans avoir mise en place d'études. L'an prochain, il y aura donc un maillage du territoire. Si étude il y a faire, elle aurait besoin de mieux identifier la clientèle, mieux connaître la demande pour travailler sur les produits proposés.

Annexe 7.11 Le PNR du Livradois Forez

Entretien téléphonique avec Benoît Barrès.

Sur le territoire Parc, il y a le développement de la randonnée, avec une association qui emploie 2 personnes...

Il ne raisonne pas par filière, mais plus en terme d'hébergements...et de fréquentation, qui n'ont pas des fonctions uniquement culturelles, ou sportives...

Il attendra plus de la fédération une étude sur le volet clientèle, avec une vision globale Parc, et qui a pour objectif la découverte du territoire.

Il sera selon lui plus utile pour le réseau d'identifier mieux la clientèle intéressé par la marque Parc, pour mieux appréhender la demande, en réponse à une offre Parc qui est spécifique. Il s'agira de mieux organiser son territoire, et d'affirmer le rôle des du Parc.

Il identifie un besoin dans l'offre d'hébergement au sein des Parcs, et donc une approche plus générique de la part de la fédération au sein du réseau.

Annexe 7.12 Le PNR du Lubéron

Conversation téléphonique avec E.Garnier (APN) :

Il évoque l'importance du vélo, et d'une étude seulement empirique qui a été faite.

Il n'y a que 10 mois qu'il occupe le poste d'APN pour le Parc.

Il a du mal à évaluer la fréquentation globale sur son territoire, surtout au niveau du comptage hors saison. En effet, il connaît déjà mieux les phénomènes de fréquentation sur les grands sites et en

haute saison. Il s'agira ainsi de compléter ces données avec des chiffres hors saison pour affiner le comptage et une analyse socio-économique de la place des loisirs récréatifs sur son territoire de Parc. D'ailleurs, en terme d'études d'impacts, il privilégiera plus une approche par activité (vélo, randonnée pédestre, randonnée équestre...), afin de connaître mieux ce qui se passe et évaluer les modes de consommation de chacun des pratiquants par activités. Il pourra éventuellement extrapoler si besoin. Il s'agit aussi d'évaluer mieux les retombées socio-économiques de ces sites. Il n'a pas forcément de demande de la part des élus en terme d'études de retombées socio-économiques. Mais lui est néanmoins intéressé par ce genre d'étude, afin d'instruire ces dossiers de sports de nature, de justifier des projets, d'expliquer pourquoi d'autres ne seront pas accompagner...L'enjeu est de peser sur l'importance des choix d'investissements, afin de voir ce qui marche sur un territoire, et de mieux faire bénéficier le territoire de retombées socio-économiques.

Pour connaître ce genre de chiffres, sa méthode et son entrée demeure les évènements et manifestations sportives. Ainsi, il a des chiffres intéressants pour justifier de la présence de tels types d'activités sur son territoire.

Il peut ainsi **JUSTIFIER une décision**, mais aussi ces chiffres l'aide à **GERER son territoire** et les sports de nature.

En tout cas, l'éventuelle mise en place du CDESI peut l'aider à mieux connaître le rôle des sports de nature sur son territoire. Outre ces aspects quantitatifs importants pour poser les bases d'une réflexion, il ne faut pas négliger l'aspect sociologique des activités de sports de nature sur son territoire, mais aussi l'histoire qui en découle, ce qui pour lui constitue un patrimoine qu'il convient de valoriser. C'est ce patrimoine qui a un impact sur son territoire.

Annexe 7.12 Le PNR des Millevaches

Conversation téléphonique avec Gilles Despeyroux :

Il travaille avec la DRJS, et son objectif est de faire un **pôle nature**, pour y créer de l'emploi, et le structurer professionnellement.

Sa Question:

-Comment pourrait-on transférer l'expérience des territoires en moyenne et haute montagne dans la pluri-activité... à son territoire plus rural campagne?

-Quelle structuration du territoire campagne car ce n'est pas la même problématique que dans les Alpes.

Annexe 7.13 Le PNR du Morvan

Conversation avec Alain Millot le 3/04 :

Ils ont des données pour la vente des topos guides, et sur la fréquentation des guides, c'est à dire tout le tourisme non diffus.

Par contre, il envisage de créer un poste de chargé d'études économiques en 2007. Enfin, il m'a envoyé une étude faites par alliance. Et il m'a fait remarqué la différence entre tourisme et sport, (produit/circuit plutôt privée et l'univers associatif).

Des dérives de gestion peuvent être facilement faites si on néglige cette différence, car ce n'est pas le même public, donc pas les mêmes attentes ni les mêmes pratiques, donc ce n'est pas le même vecteur sur un territoire.

Annexe 7.14 Le PNR du Pilat

Conversation téléphonique avec Mathilde Poulat (Stagiaire):

Elle travaille une méthodologie (durable) d'évaluation de la fréquentation d'un site.

Elle se concentre plus sur l'évaluation de la notoriété de l'offre touristique du Parc.

Annexe 7.15 Le PNR Scarpe-Escaut

Conversation téléphonique avec Charlotte Dupont:

Mise en place d'éco-compteurs retardée, environ 30 pour des problèmes de sécurité (vandalisme), + comptage visuel + enquête qualitative + évaluation du nombre d'hébergements induit : cela durera environ 18 mois.

Annexe 7.16 Le PNR du Vercors

Conversation téléphonique avec Mathieu Rocheblave :

Pour le diagnostic économique, on connaît les CA des produits accompagnés par activités. Il y eu aussi la mise en place d'éco-compteur.

Il travaille en Inter Parcs sur ce thème des retombées socio-économique des SN.

L'objectif est de mutualiser les compétences des Parcs Rhône-alpes.

La DRJS se coordonne avec les parcs pour mener une étude commune, afin d'évaluer la place des sports nature en Rhône-Alpes, puis dans les parcs par rapport à la Région.

Il serait important de définir

-Qui sont les parcs dans les Sports de nature ?

-Faire une photo des pratiques et de leur valorisation...Puis une méthodologie pour valoriser les SN.

Une fiche de suivi marque "Parc", à valoriser pour le séminaire, et en valoriser 1 en particulier.

La finalité étant de produire une **fiche synthétique**, document type directement utilisable, et pas un guide trop long!

Annexe 7.17 Le PNR des Volcans d'Auvergne

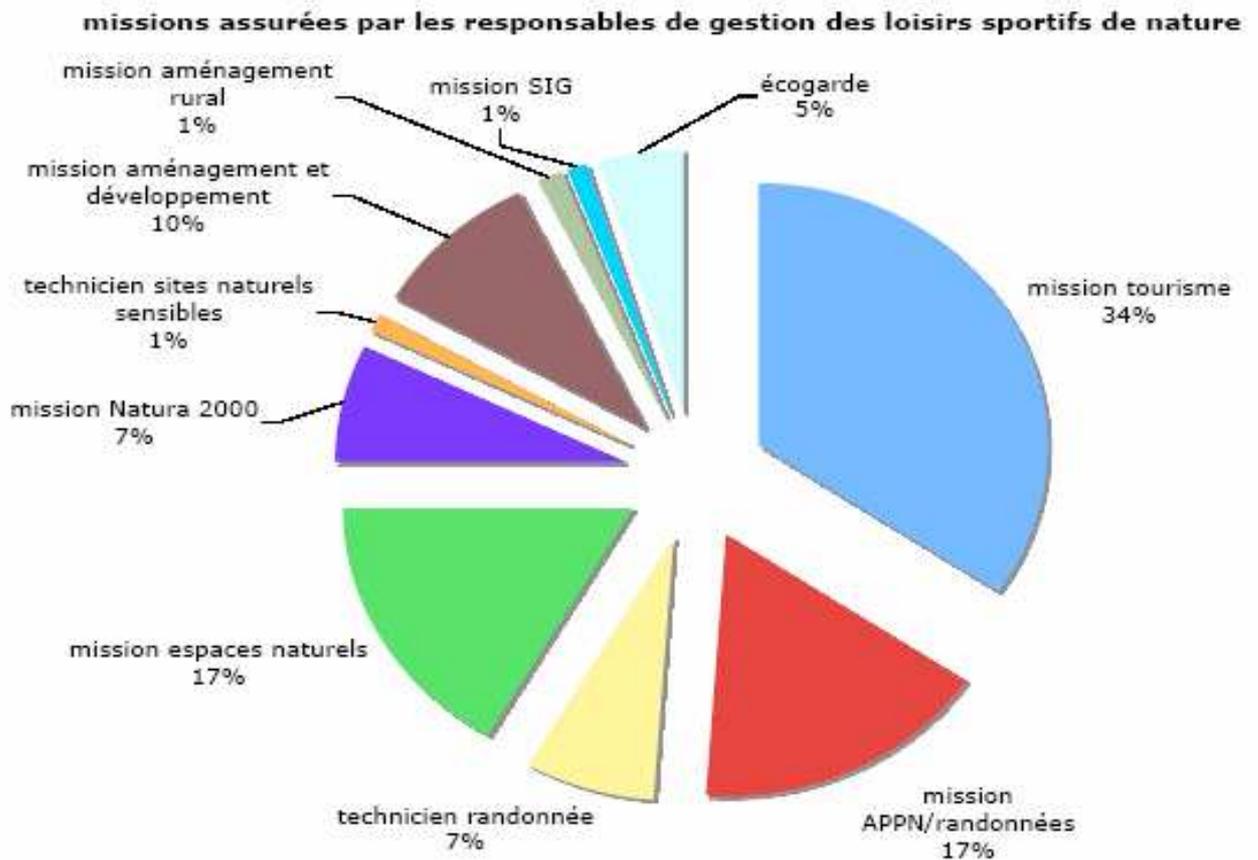
Appel téléphonique avec Eve Alcaide :

Elle n'a rien au sujet des retombées économique sur son territoire.

L'agence SPOT Auvergne pourrait être susceptible de faire ce genre de travail. Il convient de voir ce qu'il y a de disponible sur leur site, en données.

L'agence SPOT Auvergne n'a pas de données spécifiques aux sports de nature.

ANNEXE 8 : REPARTITION DES MISSIONS ASSUREES PAR LES RESPONSABLES DE GESTION SPORTS DE NATURE



Source : Les agents des Parcs impliqués dans la gestion des sports de nature, C. Navarro, 2004.

ANNEXE 9 : DEFINITIONS DES ACTIVITES DE PLEINE NATURE

Annexe 9.1 Activités récréatives de loisirs sportifs de pleine nature

Le rapport CNESI place sous l'égide des sports de nature « toutes activités physiques et sportives répertoriées et codifiées dans les fédérations, s'exerçant au sein d'équipements spécialisés et/ou totalement en dehors d'équipements sportifs traditionnels ». On les regroupe en 3 catégories :- Sports terrestre; -Sports aquatiques ; -Sport aériens.

Aéro-modélisme	Sport aérien
Aéronautisme	Sport aérien
Aérostation	Sport aérien
Alpinisme	Sport de montagne
Aviron	Sport d'eau vive et nautique
Barque	Sport d'eau vive et nautique
Base Jump	Sport aérien
Canoë-kayak	Sport d'eau vive et nautique
Canyonisme	Sport d'eau vive et nautique
Cerf volant	Activités terrestres
Char à voile/ Kyte	Sport aérien
Chasse	
Course d'orientation	Activités multisports ou périphérique
Cyclotourisme	Randonnées non motorisées
Deltaplane	Sport aérien
Escalade	Sport de montagne estivale
Giravation	Sport aérien
Golf	Sport terrestre
Joutes et sauvetage nautique	Sport d'eau vive et nautique
Montgolfière	Sport aérien
Nage en eau vive	Sport d'eau vive et nautique
Parachutisme	Sport aérien
Parapente	Sport aérien
Parcours acrobatique en hauteur	Activités multisports ou périphérique
Parcours santé sportif	Activités multisports ou périphérique
Pêche	Sport d'eau vive et nautique
Planeur	Sport aérien
Plongée sous marine	Sport d'eau vive et nautique

Raft	Sport d'eau vive et nautique
Randonnée équestre	Randonnées non motorisées
Randonnée motorisée	Activités multisports ou périphérique
Randonnée pédestre	Randonnées
Raquettes à neige et disciplines associées	Sport de neige
Roller	Randonnées non motorisées
Saut à l'élastique	Activités multisports ou périphérique
Ski nautique	Sport d'eau vive et nautique
Ski/ Surf	Sport de montagne
Spéléologie	Sport de montagne estivale
Tir à l'arc	Activités terrestres
Traîneau à chiens	Sport de montagne
Triathlon	Activités multisports ou périphérique
ULM	Sport aérien
Via Ferrata	Sport de montagne estivale
Voile	Sport d'eau vive et nautique
Vol à voile	Sport aérien
Vole libre	Sport aérien
VTT	Randonnées non motorisées

M. Séchaud, typologie des sports de nature, 2006

Annexe 9.2 Tableau de définitions par activités, CERMOSEM, Olivier Rembault

Nom activité	Famille activité	Description
Aviron	Sports d'eau vive et nautique	Sport nautique pratiqué sur des embarcations propulsées à l'aide de pagaies légères à long manche
Canoë-Kayak	Sports d'eau vive et nautique	Sport nautique pratiqué sur des embarcations légères et portatives mues à la pagaie
Canyonisme	Sports d'eau vive et nautique	Pratique "hybride", à l'interface entre différentes disciplines sportives. La descente de canyons emprunte essentiellement aux techniques de l'escalade, ou plutôt de la descente en rappel (descente sur corde)
Char à voile / Kite	Sports aériens	
Course d'orientation	Activités multisports ou périphériques	Il s'agit de parcourir un circuit matérialisé par des balises, que le participant doit découvrir par l'itinéraire de son choix, en utilisant une carte spéciale d'orientation et éventuellement une boussole.
Cyclotourisme	Randonnées non motorisées	
Deltaplane	Sports aériens	Le deltaplane est l'engin des sensations de vitesse. Une position couchée, un pilotage précis sous une aile faite simplement de tubes d'aluminium et de tissus. Le pilote est suspendu sous son engin et le dirige grâce aux déplacements de son corps au sein d
Escalade	Sports de montagne estivaux	Cela consiste à gravir des falaises de difficultés et de nature variées
Nage en eau vive	Sports d'eau vive et nautique	Activité qui se pratique à l'aide d'un flotteur individuel appelé hydrospeed, où les palmes du nageur équipé d'une combinaison remplacent la rame
Parapente	Sports aériens	Le parapente est un lointain dérivé du parachute. Il tient dans un sac à dos avec tout le matériel. Les progrès de cette machine ont été spectaculaires tant en terme de sécurité que de performance. Les parapentes ont une vitesse de vol de l'ordre de 25 à
Parcours acrobatique en hauteur	Activités multisports ou périphériques	Activité ludo-sportive permettant, grâce à de multiples exercices (escalade, descente en rappel, traversée de ponts de singe, tyrolienne, ...), d'évoluer d'arbre en arbre, de grimper jusqu'aux cimes en sécurité, de se déplacer dans les houppiers des arbres.
Pêche	Sports d'eau vive et nautique	
Planeur	Sports aériens	Appareil la plupart du temps monoplace qui utilise pour se mouvoir le principe du cerf-volant. Le décollage se fait par catapultage depuis un terrain en pente ; mais le planeur décolle le plus souvent derrière un avion auquel il est relié.
Randonnée équestre	Randonnées non motorisées	Toutes formes de loisirs liées aux équidés par une personne en déplacement
Randonnée motorisée	Activités multisports ou périphériques	Randonnée en motos sur chemins communaux, forestiers ou voie publique - éventuellement sur circuits fermés
Randonnée pédestre	Randonnées	Tout déplacement pédestre dans un espace naturel qu'elles qu'en soit l'ambition et la durée

Nom activité	Famille activité	Description
Raquettes à neiges et disciplines associées	Sports de neige	Pratique d'une randonnée sur un support neigeux, à l'aide de raquettes, ayant pour but la promenade et la découverte des paysages
Saut élastique	Activités multisports ou périphériques	activité de loisir qui consiste à se jeter dans le vide accroché à un élastique
Ski alpin et disciplines associées	Sports de neige	
Ski de fond et disciplines associées	Sports de neige	
Spéléologie	Sports de montagne estivaux	Exploration, étude et visite des vides du monde souterrain, qu'ils soient naturels (grottes, gouffres), artificiels (carières, mines), noyés (siphons)
Triathlon	Activités multisports ou périphériques	Compétition d'endurance qui associe la natation, le vélo et la course à pied
Via Ferrata	Sports de montagne estivaux	Itinéraire sportif tracé dans une paroi rocheuse, équipé d'échelons, de rampes et de différents éléments destinés à faciliter la progression et à optimiser la sécurité des pratiquants
Voile	Sports d'eau vive et nautique	
Vol à voile	Sports aériens	
VTT	Randonnées non motorisées	Pratique sportive voire acrobatique, sur des parcours difficiles, en montagne tout particulièrement ou pratique de découverte du milieu naturel, sur les sentiers de campagne, de forêt ou de montagne ou pratique familiale de promenade sur des parcours faciles
BASE JUMP		Il s'agit de se jeter d'une falaise ou tour édifiée en hauteur (pont, grue, immeuble) de compter vite jusqu'à 5 et de prier pour que le parachute, ressemblant à un parapente (pour pouvoir être guidé certainement), s'ouvre

Figure 5 Tableau de définition du CERMOSEM, O. Reymbaut.

Annexe 9.3 : Différence entre le caractère libre et individuel à celui encadré, diffus à limité, d'une activité de sport de nature.

On entend par activités individuelles toutes pratiques qui ne seront pas encadrées par des accompagnateurs, et diffuses toutes celles non délimités par des limites spatiales. Les activités dites encadrées sont au contraire toutes celles qui nécessitent la présence d'un guide

accompagnateur. On parlera alors de retombées directes quant au revenu dont le prestataire accompagnant retire de cette activité. Ainsi, l'encadrement et l'accompagnement des sports de nature se définissent dans un cadre spécifique, au sens où des besoins de professionnalisation, de formation, ou d'accompagnement sont à identifier de manière plus précise selon les activités. Aussi, la question de leur implication et de leur intégration dans un projet de territoire constitue un véritable enjeu, et passe par une meilleure connaissance des pratiques et des pratiquants.

Or les pratiques d'activités de pleine nature sont très diffuses, ce qui n'est pas sans compliqué la réalisation des études de fréquentation ou de consommation, aussi bien quantitatives, que qualitatives. On connaît donc aujourd'hui assez mal comment se pratique les sports de nature sur un territoire.

Au final, il est à remarquer que les sports de nature nécessitent ou non, des investissements d'ampleur différentes en terme d'infrastructures, de matériel et d'accompagnements, ce qui constitue une problématique spécifique selon les activités qu'il convient d'approfondir.

Annexe 9.4 : 3 types de professionnels dans le champ des sports de nature

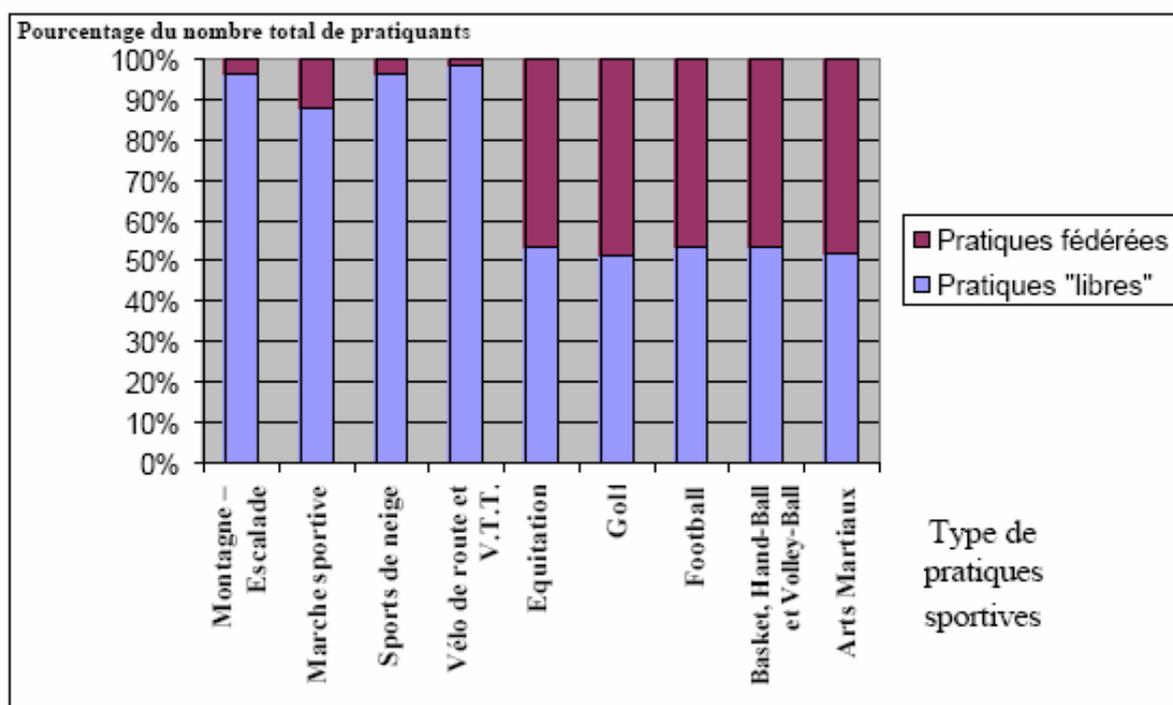
1. Le salarié (en CDD, CDI ou vacataire ex : Emploi jeune, contrat de qualification ou contrat de travail classique)
2. Le travailleur indépendant (ex : Moniteur de ski, de tennis, de golf)
3. Le fonctionnaire
 - De la fonction publique territoriale.
 - Opérateur – Educateur – Conseiller des APS
 - De la fonction publique d'état.
 - Au sein du MJSVA :
 - Professeur de sport
 - CAS (Conseiller d'Animation Sportive)
 - CTS (Conseiller Technique Sportif)
 - CEPJ (Conseiller d'Education Populaire et de Jeunesse)
 - Au sein du ministère de l'Education Nationale :
 - Professeur certifié et professeur agrégé

Annexe 9.5 : typologie des diplômes nécessaire à l'accompagnement des sports de nature.

Voici les principaux :

Diplôme	Niveau	Intitulé
BAPAAT	Niveau V	Brevet d'Aptitude Professionnel d'Assistant Animateur Technicien
BEES 1er degré	Niveau IV	Brevet d'Etat d'Educateur Sportif premier degré
CQC (VTT)	Niveau IV	Certificat de Qualification Complémentaire
BPJEPS	Niveau IV	Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sports
DEFA	Niveau III	Diplôme d'Etat relatif aux Fonctions d'Animation
BEES 2ème degré	Niveau II	Brevet d'Etat d'Educateur Sportif second degré

Annexe 9.6 : Variation des taux de pratiques fédérés selon les activités sportives en 2000



(Source : Enquête « pratiques sportives 2000 », Ministère de la jeunesse et des sports in STAT-Info, Bulletin de statistiques et d'étude, n°02-02, Mars 2002, Mission statistique M.J.S., Paris, réalisation P. Mao, 2003)

ANNEXE 10 : DEFINITIONS SOCIO-ECONOMIQUES

Annexe 10.1: Qu'entends-on par retombées socio-économiques des Sports de Nature ?

Les sports de nature constituent des activités sportives qu'il convient de considérer aussi sous l'angle socio-économique. En cela, les Sports de Nature ont des effets sur l'économie locale d'un territoire, tant d'un point de vue social que purement économique, qu'elles soient positives ou négatives. Plus concrètement, on comprend bien que les pratiquants sont des consommateurs de biens et de services, et que leurs activités ont une fonction sociologique particulière qui a des conséquences sur leurs « bien êtres », et sur notre société. On parlera dans une charte de Parc du cadre de vie d'un territoire. Une question importante est alors de savoir quels rôles jouent les sports de nature sur le cadre de vie d'un territoire, son attractivité...

La mouvance de la recherche socio-économique a consisté à prendre en compte trois domaines, à savoir l'économique, le sociale, et l'évolution des techniques.

Le plan socio-économique considère ainsi comment les activités et ressources de notre société influent sur nos pratiques sociales ?

Les retombées socio-économiques des sports de nature vont permettre ainsi de mettre en relief quel rôle jouent les loisirs sportifs de pleine nature dans notre société, en tant qu'activités économique.

En complément, l'analyse des impacts environnementaux rendrait compte de la place des pratiques sportives de nature dans les milieux naturels, en tant que support d'activité, et compléterait ainsi l'analyse socio-économique.

On utilisera indéfiniment le mot retombée ou impact. On distinguera les retombées monétaires et non monétaires. Il existe des impacts s'estimant en terme quantitatif, et qualitatif. Leur mise en place et leur pertinence varie selon les objectifs de l'étude.

Une étude quantitative rendra compte d'aspects chiffrés d'une activité (fréquentation, dépenses, emplois...), alors qu'une étude qualitative rendra compte d'aspect non quantifiable d'une activité (image, animation locale, attentes, motivations ou besoins, notoriété...), dont il est difficile de mettre en place des indicateurs.

On parle aussi d'impacts économiques, sociales, qui peuvent être chacune quantitative et qualitative. On exprime un impact économique en devise, par exemple l' Euro, tandis que l'impact social s'appréhende plus en terme d'équivalent à temps plein (ETP), c'est à dire en emploi à temps plein créés en additionnant les temps partielles.

Les retombées fiscales locales ou nationales sont aussi importantes et sont uniquement quantitatives. Elles sont surtout à prendre en compte dans le cas d'équipements bénéficiant de subventions publiques.

L'évaluation des retombées socio-économiques qualitatives est beaucoup plus dure à mettre en place. Il s'agit spécifiquement pour les sports de nature d'un thème important, et cette difficulté méthodologique constitue un frein important à sa meilleure expertise. En effet, comment rendre compte à l'aide d'un indicateur, de domaines tels que la notoriété, ou l'attractivité, ou même la satisfaction des consommateurs sur des activités de sports de nature, qui de surcroît sont souvent diffus. Il est important de ne pas exclure les aspects qualitatifs des impacts socio-économiques des sports de nature pour ne pas négliger la fonction pédagogique, éducative, culturelle, sociale, touristique des activités de pleine nature. On évoquera une approche plus fonctionnelle d'études socio-économiques qui a ses propres objectifs, plus territoriaux, qui sera complémentaire d'études plus classiques.

En cela, les sports de nature ne sont pas une activité socio-économique caractérisée uniquement par des flux monétaires. Il s'agit de valoriser aussi les externalités et aménités liées aux loisirs de pleine nature sur un territoire à l'aide d'une approche et d'une méthodologie adaptée.

Annexe 10.2: Définition d'une externalité.

Une externalité représente toutes les incidences socio-économique, environnementales, qu'engendrent toutes activités économiques. Il s'agit par exemple de la pratique de sports de nature qui a pour conséquence de modifier le paysage, ou encore la présence de randonneurs sur des propriétés privées.

Annexe 10.3 : Définition d'une aménité.

Une aménité reflète la capacité de la nature à co-produire des flux de bien-être et de la manière dont ces flux de bien-être sont liés aux dégradations liées à l'activité humaine. Une aménité constitue toutes les incidences socio-économiques et environnementales que peut produire un espace naturel. A titre d'exemple, une falaise produit des aménités aux pratiquants d'escalade, dans la mesure où elle représente un support d'activité, en l'occurrence une pente verticale naturelle à grimper. Cette notion permet d'avoir une réflexion sur la valeur intrinsèque et d'usage de la nature sur le thème d'une gestion intégrée des sports de nature, dans son développement maîtrisé ou sa gestion durable.

Annexe 10.4 : Effets directs, indirectes, et induits.

Plus techniquement, il convient de différencier les effets directs, indirectes, et induits.

Les effets directs constituent donc tout les flux économiques directement liés à l'activité sur l'espace en question, à savoir les ressources générées, les emplois créés, les dépenses réalisées, y compris les investissements.

Les retombées indirectes se représentent par contre par tout les flux financiers réalisées par les pratiquants qui ne sont pas liés à l'activité elle même, mais à d'autres motifs de déplacement ou d'autres déterminants socio-économiques. On peut illustrer ces retombées indirectes avec l'achat d'un ticket de musée, ou encore de la prise d'un repas non loin d'un lieu de pratique sportive. De manière plus concrète, ces retombées indirectes sont toutes les dépenses dont ne bénéficie pas l'acteur professionnel de sports de nature.

Les retombées induites correspond à l'effet de l'injection de monnaie (flux monétaires directes et indirectes), dans l'économie locale, et de la manière dont est utilisé. On parle d'effet multiplicateur et de la capacité du territoire à produire de la richesse à partir d'1 Euro venu de l'extérieur. Pour reprendre le même exemple que précédemment, il s'agira de la manière dont le professionnel, le gestionnaire du musée et le restaurateur, vont réinvestir l'argent dépensé par les pratiquants au quotidien. Des fuites plus ou moins importantes seront constatées selon le périmètre d'étude choisi, car les taxes peuvent être locales, ou nationales, et les dépenses et investissements de chacun des acteurs du territoire qui ont créés cette richesse, se feront à l'intérieure du périmètre de l'étude ou non. Ainsi, l'échelle d'un parc peut s'avérer pertinent pour mesurer ces retombées induites sur un territoire qui correspond à une entité géographique homogène, et non pas selon une logique administrative.

Les effets induits englobent aussi tous les impacts d'ordres qualitatifs qui sont le plus dur à rendre compte (attractivité, notoriété...). Nous essayerons de mieux se positionner par rapport à cette question d'indicateurs qualitatifs et territoriaux.

Annexe 10.5 : Approche socio-économique territoriale.

Pour raisonner à l'échelle d'un territoire, il faut prendre en compte ces 3 dimensions (directe, indirecte, induite), avec 3 autres qui sont économiques, sociales, et autres.

L'aire ou le périmètre d'étude renvoie aux objectifs préalablement définis. Il convient d'adapter son périmètre d'étude à la caractéristique du phénomène observé, et à ce que nous voulons montrer. On définit alors le périmètre spatial d'étude.

Généralement, des entités administratives sont choisis par commodité, mais l'échelle des Parcs peut avoir l'avantage de représenter un territoire homogène, et donc à l'origine d'un même projet. Néanmoins, le montage d'une étude en partenariat peut être intéressant aussi bien dans le processus que dans le résultat, en mutualisant des moyens financiers, mais aussi des connaissances. La difficulté est quand même alors de définir des objectifs communs et réalisables. Au final, d'après l'expérience de la démarche mené en Rhône-Alpes, il apparaît difficile de décider sans concertation avec les acteurs et les élus du périmètre d'étude. De plus, plusieurs études sur ESI doivent dans un premier temps évaluer le poids économique des sports de nature, avec les retombées directes, puis dans un second temps, comprendre comment les pratiquants consomment un territoire par le biais d'enquête pour tenter d'évaluer des retombées indirectes selon l'échelles géographique. On préconise de choisir peu de sites, et un périmètre d'étude limité.

Annexe 10.6 : Jointure de production :

On entend par jointure de production la possibilité d'atteindre des objectifs en produisant un seul service ou bien. Par exemple, la réouverture d'un sentier de randonnée et sa restauration (élagage, carrossabilité), contribuent à la fois à la pratique de la randonnée, mais aussi à l'entretien d'un patrimoine, et d'un paysage. On pense à la rénovation de voies romaines qui constitue un patrimoine à la fois naturel, architectural, et donc culturel pour un territoire. On peut prendre le même exemple pour l'entretien de rivières. Ces notions de jointures peuvent permettre de mettre en valeur des effets induits pour mieux en témoigner et ainsi ne pas les négliger.

Annexe 10.7 : Raisonner en terme de chiffre d'affaire (CA), ou de valeur ajoutée (VA) :

Le chiffre d'affaire correspond au montant total des ventes de biens et service effectués au cours d'un exercice comptable. Ce chiffre n'est pas forcément satisfaisant d'un point de vue économique car il ne rend compte que du niveau de production vendu, et ne prend pas compte les dépenses d'investissements et de fonctionnements. Il ne permet pas donc d'évaluer la richesse créée.

On entend justement par valeur ajoutée la richesse nette créée par une activité après avoir enlever tout les produits et charges. On la calcule par soustraction à la valeur des biens et services produits du montant des consommations intermédiaires, en tenant compte des variations de stock. Ainsi, on différenciera les investissements réalisés dans le périmètre d'étude, et ceux réalisées à l'extérieur qui constituent une fuite pour le territoire. Ces fuites peuvent être importantes pour un territoire Parc en raison de son tissu économique pas toujours complet. Mais l'expertise de ces fuites peut permettre à un territoire de prendre conscience du besoin de développer et d'accompagner l'économie locale en développant par exemple les filières courtes, ou une meilleure capacité hôtelière.

Plus concrètement, on identifie les entreprises fournisseurs qui sont implantés sur le territoire retenu, et celles qui sont extérieures au périmètre d'étude, à l'aide des codes postaux des factures, pour déterminer de manière précise les effets directes pour un territoire. Par exemple, on différencie l'achat d'un service de maintenance par l'artisan de la commune, à celle d'un kayak construit et acheté à l'extérieure du territoire d'étude. Il faut savoir que des taux de valeur ajoutée existent par NES, et sont donc potentiellement applicable à chaque dépense (d'investissement ou de fonctionnements). Concrètement, la valeur ajoutée des revenus générés par le service rendu de l'artisan reste sur le territoire, et constitue de l'argent qui potentiellement pourra encore une fois être dépensé sur territoire selon le mode de consommation de l'artisan. Pour ne pas réaliser systématiquement une étude comptable chez chacun des acteurs, qui serait impossible à relier, le coefficient multiplicateur permet d'évaluer comment 1 Euro injecté dans l'économie locale reste. On parle alors des effets induits et multiplicateurs.

Annexe 10.8 Charges de fonctionnement et charges d'exploitation :

On appelle charge de fonctionnement l'ensemble des charges d'exploitation courantes de l'activité, c'est à dire, l'ensemble des dépenses dans le compte d'exploitation à l'exclusion des dotations aux amortissements et provisions.

Annexe 10.9 Approche « ex ante », « in itinere », « post » :

Les études « ex ante » sont effectuées préalablement à l'activité, alors qu'une étude « ex-post » s'effectue à l'issue de la manifestation. Une étude « in itinere » se réalise elle pendant l'activité, comme dans le cas des enquêtes. Le traitement et la précision des données, voire les méthodes utilisées, seront différentes selon les méthodes choisies, ce qui incite à mettre en place un tableau de bord d'indicateurs communs dans chaque étude, pour pouvoir les comparer dans l'espace et dans le temps.

Annexe 10.10 : Différentes notion dans la valeur d'un bien :

- Valeur intrinsèque : Elle s'oppose à la valeur d'usage, et rend uniquement de la valeur d'un bien dont on ne sert pas. On peut prendre l'exemple d'une falaise dont on n'escalade pas la paroi. Cette notion est très discutée car elle dépend trop de la subjectivité de chacun.

- Valeur d'usage : Il s'agit de considérer un bien par rapport à l'usage que l'on en fait. On peut prendre en compte l'exemple d'une rivière artificielle.

- Valeur d'option : On considère le bien comme une option pour l'avenir. Ainsi, un bien qui a une valeur d'usage faible aujourd'hui peut avoir une valeur d'option élevée avec les progrès de la science, comme par exemple les forêts humides d'aujourd'hui comme gisements de matériaux des médicaments de demain. Concernant plus les sports de nature, on peut penser au choix d'investissement entre l'aménagement d'un golf, ou de la préservation d'une forêt. En intégrant dans le calcul la valeur d'option de la forêt dans le future, et en ne comparant pas uniquement la rentabilité du golf supérieure à celle de la forêt, La décision de conserver le site en forêt est plus avantageuse même dans le présent puisqu'on garde la possibilité d'exploitation du site dans le futur, alors que l'aménagement d'un golf aurait été d'un point de vue environnementale et donc aussi économique irréversible.

- Valeur patrimoniale ou de legs : Il s'agit de la valeur d'un bien auquel on renonce pour les générations futures.

Au final, on pourrait attribuer une valeur à un bien par la somme de toutes ces valeurs. La difficulté réside bien sur dans la méthodologie de calcul de toutes ces valeurs qui reste très compliqué et pas toujours réalisable selon les territoires.

Annexe 10.11 : Activités basiques.

Il s'agit de toutes les activités permettant l'apport de revenus exogènes pour un territoire. A l'origine, ces activités incluait seulement les secteurs primaires et secondaires. Mais, face aux récents phénomènes de « rurbanisation, ou en tout cas d'attractivité nouvelle pour les espaces ruraux, il convient de prendre en compte le secteur tertiaire, à savoir le tourisme et les service de proximité. Les sports de nature rentrent totalement dans ce cadre là, à savoir des activités de service récréatifs s'adressant à la fois à la population locale, mais aussi aux personnes extérieures, ce qui constitue une source de revenu exogènes pour un territoire.

ANNEXE 11: DEFINITIONS D'OUTILS D'ANALYSES ECONOMIQUES

Annexe 11.1 : Le bilan comptable

On compile ici des indicateurs quantitatifs (recettes directes et indirectes, emploi induits, frais de fonctionnement, amortissement, retour sur investissement) pour les comparer dans le but de calculer un bilan chiffré de type « recettes -dépenses ». Ce mode de calcul ne prend pas en compte la dimension d'un territoire et la notion de fuites.

Annexe 11.2 : Le calcul injections /fuites

Cette autre approche de type comptable permet de prendre en compte le territoire et les incidences économiques d'un équipement ou événement. Il s'agit de déterminer les masses financières injectées dans le circuit économique du territoire d'étude, pour une période donnée et directement lié à la pratique sportive de l'équipement ou de l'évènement. Cette expertise détaillée permet de connaître l'origine géographique des différents flux monétaires imputable au site, et ainsi d'être en mesure de déterminer lesquels parmi ces flux représentent une injection, ou une fuite pour le territoire. Les dépenses d'entretien peuvent être incluses dans ce bilan.

Annexe 11.3 : La méthode coûts /bénéfices

Ce bilan économétrique intègre des indicateurs quantitatifs organisés selon une méthodologie dérivée de l'économie de l'environnement (consentement à payer) et des transports (méthode des coûts de déplacement). Sa réalisation est plus compliquée qu'un bilan comptable à l'échelle d'un équipement en particulier, dans la mesure où il s'appuie sur des indicateurs et des procédures économétriques. Mais cela permet au final non pas d'évaluer l'impact économique d'une infrastructure sur un territoire, mais l'impact global d'une activité associée à une destination. On considère dans cet outil toutes les dépenses d'entretien d'une rivière ou d'un sentier par exemple comme un coût pour la collectivité, à l'inverse du calcul injection /fuite, qui considéra cet activités en terme d'emploi supplémentaire.

On voit bien l'intérêt de bien définir ses objectifs en amont. En effet, le choix de la méthodologie peut influencer totalement les résultats de l'étude et son analyse. Il pourrait être par exemple intéressant de comparer ces deux méthodes pour constater l'écart dans les deux interprétations. Il faut en fin de compte être conscient des limites de la méthodologie choisie, pour mettre en place un outil d'aide à la décision qui soit pragmatique et efficient.

Annexe 11.4 : Coefficient de localisation

Il représente le poids de l'activité sur un territoire. On différencie ainsi les activités non basiques, de celles dites « basiques » et qui sont motrices pour un territoire. Cette approche peut permettre d'évaluer comment des infrastructures sportives peuvent éventuellement induire un développement micro régional. Eventuellement, il sera question de l'évaluation économique de l'action d'un Parc selon la valeur de ce coefficient.

Annexe 11.5 : Théorie de la base

Le modèle de la théorie de la base peut constituer un outil adapté pour répondre aux préoccupations des décideurs publiques. Il s'agit d'apprécier la nature des activités basiques d'une économie régionale, et ainsi montrer la diversité des impacts selon les activités notamment touristiques dans les zones rurales. Cette théorie permet d'approcher comment 1 Euro dépensé dans l'économie locale en génèrent d'autres. La difficulté de cette méthode est le calcul de ce multiplicateur qui varie selon les spécificités du territoire et son tissu économique. Ainsi, des territoires périurbains auront une économie locale totalement différente des espaces plus ruraux. De la même manière, les territoires montagneux pourront être différents dans leurs systèmes économiques locaux que les territoires littoraux ou de campagne. Il faut voir dans quelle mesure il est possible de transposer des multiplicateurs qui ont déjà été calculés sur d'autres territoires aux caractéristiques identiques.

Annexe 11.6 : Multiplicateur de la base

Il se calcule par le ratio de l'emploi totale sur l'emploi basique, ou par régression linéaire d'une manière plus compliquée. La valeur de chaque multiplicateur dépend des caractéristiques du territoire et son économie locale, mais aussi de la conjoncture et de l'aménagement d'un territoire.

Annexe 11.7 : La méthode des prix hédonistes

Les prix hédonistes s'applique essentiellement aux biens immobiliers. On part du principe que le prix de ces biens dépend leur la qualité environnement dans lesquels ils sont situés. Cela consisterai pour les sports de nature à isoler cette composante environnementale dans l'élaboration du prix « d'accès » à des sites pour évaluer la qualité de leur environnement. On observe plus concrètement les sommes que consacrent les individus pour obtenir tel ou tel avantage environnemental ; cette méthode s'applique surtout sur les biens immobiliers où elle revient à calculer le surcoût que représente un beau paysage ou un air « pur ». Malgré toute la

pertinence de cette approche elle semble inadaptée au contexte actuel des sports de nature en France.

Annexe 11.8 : Méthode des coûts de transport

On s'appuie sur la distance à laquelle sont prêts à parcourir les individus pour profiter d'un paysage, ou d'un site de pratique (une falaise par exemple) ? On mesure le coût de transport réellement dépensé par des individus pour venir à tel ou tel endroit. On agrège ensuite toutes les fonctions de demande individuelle pour connaître la courbe de demande du site, et éventuellement mieux déterminer l'effort que doit allouer une collectivité au maintien de la qualité d'un site, d'un espace naturel.

Annexe 11.9 : Méthode d'évaluation contingente (MEC)

Méthode d'enquête se proposant à partir d'un scénario hypothétique décrivant un projet environnemental et un mode de paiement associé, de faire révéler aux personnes interrogées leur disposition à payer. A la différence, des méthodes précédentes, l'évaluation consiste à questionner plus qu'à observer. Dans les trois méthodes précédentes, on observe le coût de transport, le surcoût environnementale ou les dépenses de protection : ce sont des sommes d'argent que les individus dépensent effectivement. L'évaluation contingente consiste à questionner les individus dans le cadre d'enquête.

Annexe 11.11 : Définition prospective

Une prospective est une démarche pluridisciplinaire, et d'inspiration systémique, c'est à dire qu'elle considère les phénomènes à partir de l'étude de l'ensemble des facteurs et de leurs interrelations, pour mieux être un outil d'aide à la décision.

Une étude prospective se doit d'intégrer, non seulement l'ensemble des facteurs, mais aussi le jeu des acteurs⁷⁴. En effet, il convient de bien identifier les interactions entre chaque acteurs d'un territoire, pour mieux identifier les problématiques de chacun, de mieux définir la manière dont chacun s'approprie un territoire, et ainsi de mieux cibler les enjeux. Il faut aussi intégrer la dimension du temps long, passé et à venir, afin d'éliminer les effets de période et analyser les ressorts profonds des évolutions. Une prospective doit aussi intégrer des discontinuités et des ruptures subies et voulues pour établir des scénarios.

Il ne faut pas confondre prévision et prospective, et ainsi bien différencier une approche sectorielle et globale, pas uniquement basé sur le quantifiable, mais aussi sur le qualitatif, en prenant compte des phénomènes du ruptures, et donc pas sur l'hypothèse forte de continuité.

⁷⁴ M. Crozier, 2001.

La démarche d'une prospective consiste d'abord à définir le ou les problèmes et leurs choix d'horizon. Ensuite, il faut construire le système et l'identification des variables clés, et recueillir les données en établissant les hypothèses. Enfin, on peut dès lors établir différents scénarios futures possibles pour au finale mieux orienter ses choix stratégiques.

On peut prendre l'exemple d'un navigateur qui doit s'efforcer d'anticiper le vent, les récifs, le mouvement des autres navigateurs, et donc anticiper sur son environnement stratégique. Il doit aussi agir en tenant compte de ses propres forces et faiblesses, pour éviter de chavirer. Le succès de ce marin passe donc par une planification et donc l'élaboration d'une stratégie (définition de son projet), qui passe par des instruments de pilotage.

On voit bien l'intérêt de maîtriser un maximum les propriétés de son environnement pour mieux s'y adapter et prendre les meilleurs décisions. En ce qui concerne les sports de nature, il s'agira pour un territoire de définir un projet de territoire au sein duquel les pratiquants et les pratiques sportives se devront cohérentes et compatibles.

On doit aussi comprendre la différence entre intention et opinions qui permet de réellement mieux cerner les motivations profondes de pratiquants et des acteurs professionnels, au delà de ce que veulent bien nous dire des sondages et enquêtes classiques. Il s'agit d'avoir une démarche plus neutre et plus scientifique pour combattre les idées reçues qui peuvent être néfaste aux décisions stratégiques s'un territoire, spécialement en ce qui concerne les sports de nature qui reste une secteur relativement méconnu.

ANNEXE 12 : CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2004-2006

Entre :

Le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, représenté par le Ministre, Monsieur Jean François LAMOUR, dénommé ci-après « le ministère »

Et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, représentée par son Président, Monsieur Jean Louis JOSEPH, dénommée ci-après « la fédération »

Conformément aux dispositions

- de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives,
- de la loi d'orientation n° 99-533 du 25 juin 1999 pour l'aménagement et le développement du territoire,
- de l'instruction n° 99-140 JS du 4 août 1999 relative à l'élaboration du schéma de services collectifs du sport,
- du décret n° 2002-560 du 18 avril 2002 approuvant le schéma de services collectifs du sport,
- de la loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages,
- du décret n° 94-765 du 1er septembre 1994 pris pour l'application de l'article L. 244-1 du code rural et relatif aux parcs naturels régionaux,
- de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,
- de la circulaire n° 95-36 du 5 mai 1995 prise pour l'application du décret n° 94-765 du 1er septembre 1994 relatif aux parcs naturels régionaux.

Parce qu'ils sont convaincus que le développement maîtrisé des sports de nature représente un enjeu commun qu'ils s'emploient chacun à promouvoir [cf. annexe],

Ont décidé

de formaliser leurs relations par la signature d'une convention triennale d'objectifs, détaillée de la façon suivante :

Préambule

Cette convention s'inscrit dans le cadre d'un travail interministériel entre les Ministères de la jeunesse, des sports et de la vie associative, du Tourisme et de l'Ecologie et du Développement Durable et concerté avec le Comité national olympique et sportif français.

Elle vise

- à permettre un développement du tourisme et des loisirs sportifs de nature au sein des parcs, qui soit compatible avec la préservation de l'environnement ;

- à faciliter les conventionnements locaux entre, d'une part, les Parcs naturels régionaux et les services déconcentrés du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (directions départementales et régionales, écoles et établissements), et, d'autre part, les Parcs naturels régionaux et les organes déconcentrés du comité national olympique et sportif français et des fédérations sportives ;

- à animer un réseau sur le thème des sports de nature de façon à expérimenter, partager et valoriser, au niveau national, les expériences des Parcs naturels régionaux et des autres gestionnaires d'espaces naturels protégés (Parcs nationaux, Réserves Naturelles, Conservatoire du Littoral, Grands Sites , Conservatoires régionaux des espaces naturels).

Art. 1^{er} – Objet :

La présente convention a pour objet d'améliorer les échanges d'informations concernant les sports de nature entre les Parcs naturels régionaux et les services déconcentrés du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Les échanges porteront notamment sur le développement de méthodologies adaptées aux enjeux des territoires et sur le transfert d'expériences.

Art. 2- Mise en œuvre :

La fédération organisera une représentation institutionnelle auprès des instances nationales travaillant sur les sports de nature : comité national des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature, comité de pilotage du pôle ressources national des sports de nature, comité méthodologique des rencontres nationales du tourisme et des loisirs sportifs de nature.

La fédération assurera une veille juridique concernant la prise en compte de l'environnement dans la législation sur les sports de nature.

Dans la mesure des moyens qui lui seront dévolus, la fédération appuiera le travail du pôle ressources national des sports de nature dans le domaine du recensement des actions menées par les gestionnaires d'espaces naturels.

La fédération sera l'interlocuteur privilégié du ministère au sein du réseau des gestionnaires des espaces naturels protégés sur le thème des sports de nature :

- elle assurera un travail d'animation de ce réseau ;
- elle organisera des échanges de connaissances et la production d'outils techniques, auxquels sera associé le « pôle ressources national sur les sports de nature » du ministère ;
- elle valorisera les acquis cités précédemment en participant à des actions de formation ouvertes aux acteurs du sport, de l'environnement, du tourisme et des territoires.

Dans le cadre de son animation inter-régionale, la fédération incitera les Parcs naturels régionaux à être en relation avec les DRDJS, les DDJS, les CREPS et à être présents au sein des CDESI, à collaborer avec les organismes déconcentrés du comité national olympique et sportif français et des fédérations sportives de nature.

Le ministère et la fédération apporteront leur soutien à la gestion concertée et à la médiation entre usagers des espaces naturels, gestionnaires et propriétaires.

Trois études de cas relatives aux usages sportifs et de loisirs seront suivies durant la durée de la présente convention :

- Accueil de manifestations sportives,
- Gestion des loisirs motorisés,
- Implication des Parcs naturels régionaux au sein des commissions départementales des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature.

Un protocole commun de suivi et d'analyse des démarches conduites permettra la production finale de documents d'évaluation et de préconisation et l'instauration d'une culture commune entre les Parcs naturels régionaux et les services déconcentrés du ministère.

Art. 3- Mesures d'exécution et évaluations annuelles

Les méthodologies construites, les « bonnes pratiques » identifiées s'appuieront en particulier sur les expériences menées au sein des Parcs et autres espaces protégés.

Les connaissances produites prendront différentes formes (rapports, publications, guides méthodologiques, chartes de bonnes conduite, colloques, séminaires, rencontres,...).

Pour appuyer et favoriser la mise en œuvre d'une politique cohérente et concertée de gestion des sports de nature sur les territoires de Parcs naturels régionaux, le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative accordera un soutien financier permettant l'animation de ce réseau d'un montant prévisionnel de 50 000 € /an, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants en loi de finances.

Un avenant annuel, détaillant les actions engagées et leurs financements, précisera les moyens alloués par le ministère à la fédération pour la mise en œuvre de la présente convention.

Pour mettre en œuvre ce plan d'action, la fédération s'appuiera sur les personnes ressources mobilisées au sein des Parcs naturels régionaux en charge du développement des sports de nature.

Une réunion de programmation et d'évaluation aura lieu au moins une fois par an entre le ministère et la fédération.

Les ministères chargés du tourisme et de l'environnement, le pôle ressources national des sports de nature, le comité national olympique et sportif français et les gestionnaires d'espaces naturels, mobilisés par la fédération, seront invités à participer à ces travaux.

Art. 4- Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans. A l'issue de cette période, un bilan sera effectué en vue de la conclusion d'une nouvelle convention.

En cas de non respect de ses engagements par l'une ou l'autre des parties, la dénonciation de plein droit, totale ou partielle de la présente convention pourra être prononcée un mois après une mise en demeure, par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse.

Elle peut être également résiliée, à tout moment, d'un commun accord entre les parties.

Art. 5- Contestation

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention, fera l'objet d'une recherche de conciliation. En cas de désaccord persistant, le tribunal administratif de Paris sera saisi.

Art. 6- Contrôle

La fédération s'engage à faciliter le contrôle par l'administration de l'exécution de la convention par l'accès aux documents administratifs ou comptables nécessaires.

Art. 7- Restitution des fonds publics

La partie de la subvention qui n'aurait pas été restituée conformément à son objet sera reversée au trésor public.

Annexe CPO : L'action de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France pour accompagner un développement des sports de nature respectueux des milieux naturels

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France représente un réseau de 44 Parcs qui couvre près de 13% du territoire national avec 3 millions d'habitants et 3685 communes.

Un Parc naturel régional est un territoire à l'équilibre fragile et reconnu pour son patrimoine naturel et culturel, riche et menacé (Loi du 3 janvier 1993 et Décret du 1^{er} septembre 1994).

Un nombre croissant d'usagers est attiré et fréquente ces espaces, il devient nécessaire d'anticiper les pressions exercées sur ces territoires fragiles pour être en mesure de répondre aux attentes des pratiquants de sports et de loisirs tout en assurant la protection de l'environnement.

Les Parcs naturels régionaux sont des projets de territoire dont les enjeux et programmes d'action sont inscrits dans une Charte et un Plan de référence. Ce document contractuel, évalué tous les 10 ans, construit en concertation, rassemble les engagements de l'Etat, des Régions, des Départements, des élus locaux, des socioprofessionnels et des représentants des usagers du territoire.

Ainsi, les Parcs naturels régionaux participent à la gestion des sports de nature en expérimentant la concertation, la planification, l'évaluation et le suivi de ceux-ci sur leurs territoires.

Ils sensibilisent aux enjeux de protection de l'environnement les pratiquants, les professionnels, les jeunes et les scolaires en proposant des actions de formation et d'animation.

Le rôle de la Fédération est d'accompagner les Parcs, de favoriser les échanges et transferts d'expériences, de les mettre en valeur et de les représenter dans les instances nationales.

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France travaille également en partenariat avec l'ensemble des gestionnaires d'espaces naturels sur le territoire français.

Annexe CPO : La stratégie du Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative en matière de développement des sports de nature

Après avoir contribué à la démocratisation des sports de nature, en missionnant notamment un nombre important de ses personnels comme animateurs de bases de plein-air, puis formé plusieurs milliers de titulaires de brevets d'Etat d'éducateurs sportifs liés aux sports de nature, le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative souhaite désormais renforcer ses interventions de régulation.

A cet effet, plusieurs objectifs et moyens ont été identifiés ces dernières années. Une Cellule des «sports de nature et du développement durable» a été constituée au sein de l'administration centrale du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (direction des sports, DS6) pour assurer une meilleure prise en compte des enjeux liés au développement de ces activités. Des efforts particuliers sont portés sur le travail de coordination interministérielle et sur l'offre de formation continue des agents du ministère.

Au niveau déconcentré, une instruction aux Préfets de région et de départements précise les conditions de la mise en place opérationnelle de cellules de coordination régionale et de nomination de « référents sport nature ». Elle vise à renforcer les compétences des services déconcentrés en matière de conseil, d'expertise et d'évaluation afin d'organiser et de promouvoir la pratique des sports de nature dans une logique de développement durable.

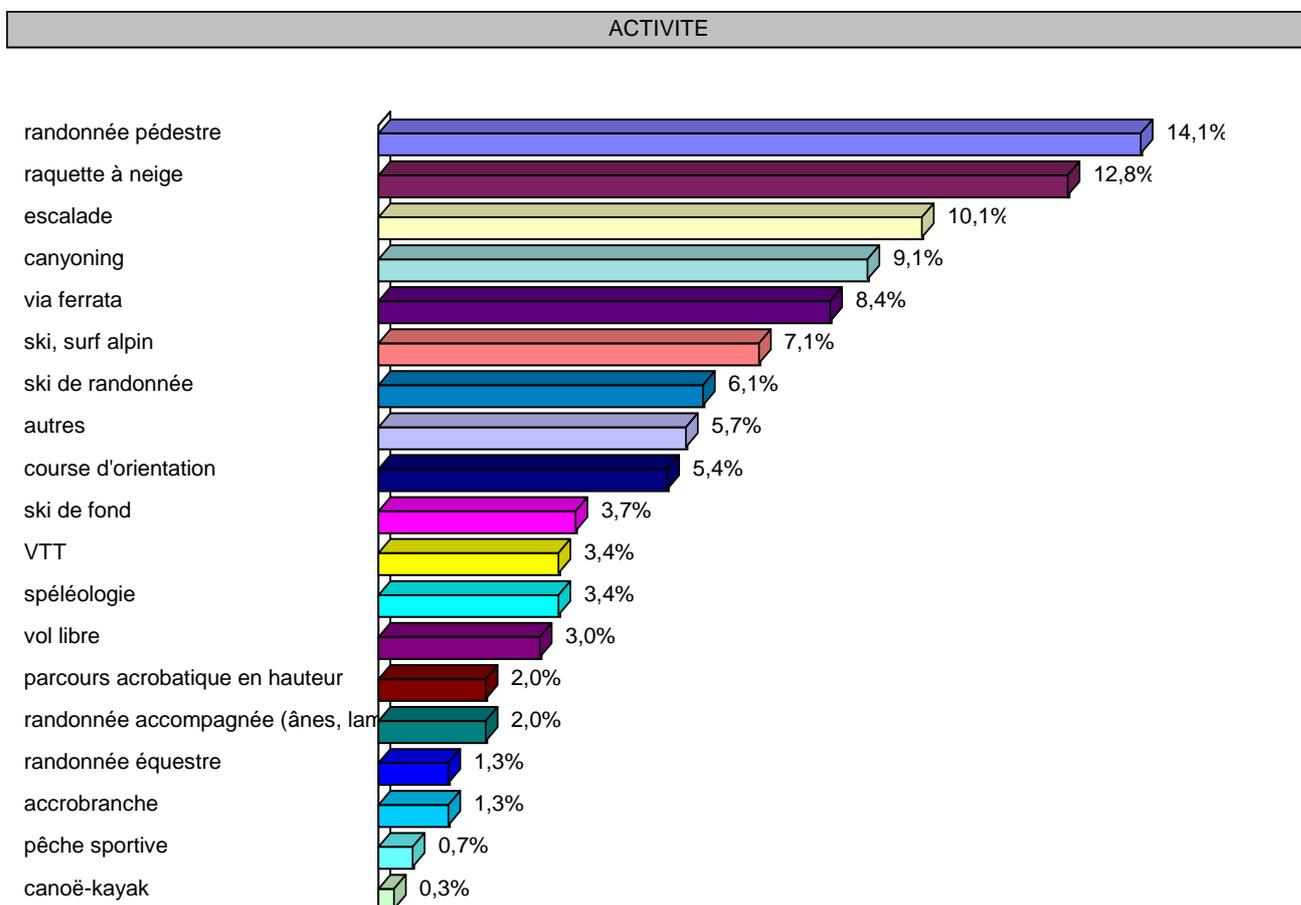
Ce « positionnement renouvelé » s'accompagne de la mise en place d'un nouvel outil au service des agents du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative et des autres acteurs du développement du sport : un pôle ressources national sur les sports de nature. Celui-ci joue un rôle d'animation, de coordination et d'évaluation dans le domaine des sports de nature à travers cinq missions :

- 1** L'actualisation et la valorisation des connaissances dans les domaines de l'aménagement du territoire, la mesure de l'évolution des pratiques et des aspirations des pratiquants, la structuration de l'offre d'activité et le lien aux métiers, l'observation et l'évaluation des politiques publiques, les démarches de développement durable ou encore de la fonction éducative et sociale.

- 2** La mutualisation des expériences, des actions et des initiatives afin de les faire connaître et de valoriser les bonnes pratiques.
- 3** La constitution d'un lieu d'échanges et de regroupement permettant d'animer les réseaux (relais départementaux, régionaux, nationaux et internationaux) et d'identifier les personnes ressources afin de les faire connaître.
- 4** Le conseil, l'accompagnement et l'expertise sur la fonction de référent et le montage de projets
- 5** Les actions de formations destinées aux référents de l'ensemble des administrations, des collectivités locales et du mouvement sportif concernés.

Le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative conduit, par ailleurs, de très nombreuses actions d'éducation des jeunes et de formation des cadres à l'environnement à travers la pratique d'activités physiques et sportives en milieu naturel.

ANNEXE 13 : LA REPARTITION DU NOMBRE DE DIPLOMES DANS LA REGION RHONE-ALPES



ANNEXE 14 : COMPTABILITE DES COMPTES COURANTS AYANT DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POUR LE TERRITOIRE

Les comptes 66, 68, 69 n'ont aucune retombées économiques locales, c'est pourquoi on ne les prends pas en compte. Aussi, le compte 64 qui correspond aux charges de revenus est particulier. On se contentera de ne retenir que la part dépensée de la masse salariale nette sur le territoire d'étude, et de ne pas appliquer un taux de valeur ajoutée. En moyenne, chaque ménage dépense sur son territoire de résidence (commune / département) 75 à 80 % de son salaire net annuel. Le reste étant des frais de voyages et vacances, des factures EDF GDF, l'épargne, impôt sur le revenu. Il convient de nuancer ces chiffres au regard des caractéristiques économiques locales des Parcs. On peut penser que la part de dépense des habitants des territoires Parcs est inférieure car il n' y a pas la même capacité d'offre de biens et de service que sur des espaces plus urbains.

Lignes Budgétaires	Composantes
60 (Achats)	Carburant, petit matériel, alimentation, habillement, fourniture d'entretien, fournitures administratives, EDF, achats de marchandises
61 (Services extérieurs)	Crédit bail mobilier, locations mobilières, entretiens biens immobiliers, entretien biens mobiliers, multirisques,...
62 (Autres services extérieurs)	Honoraires, annonces, insertions, foires et expositions, catalogues et imprimés, publications, transports divers, voyages et déplacements, réceptions, frais d'affranchissement, frais de télécommunication,...
65 (Autres charges)	Autres charges diverses
67 (Charges exceptionnelles)	Charges exceptionnelles

ANNEXE 15 : TABLE DE BRAVAIS-PEASON (TABLE DE KHI-2)

Table de Bravais-Pearson (table de Khi-2)

La table donne la probabilité pour que égale ou dépasse une valeur donnée sous l'hypothèse d'indépendance, en fonction du nombre de degrés de liberté (d.d.l.) .

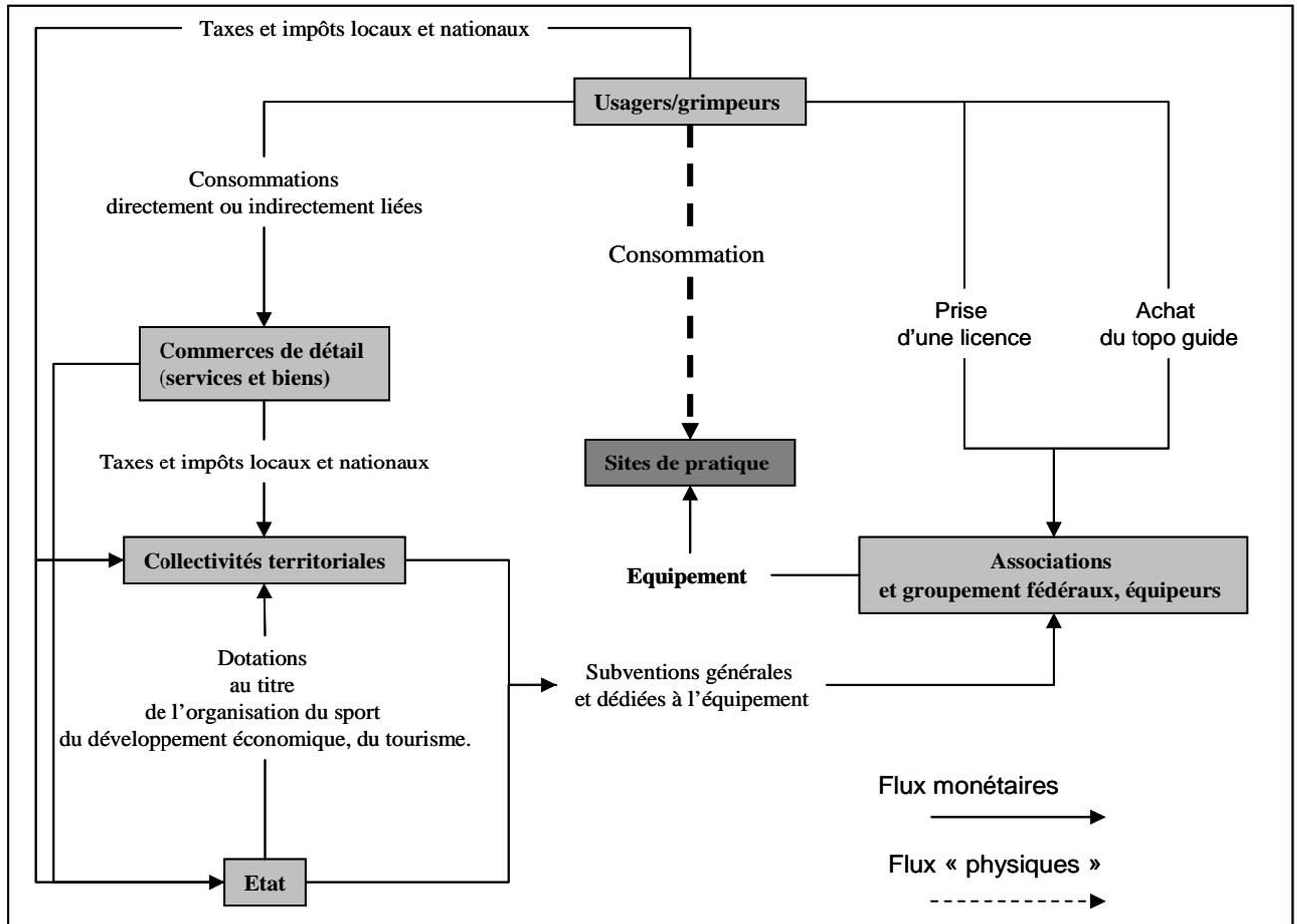
\	0.95	0.90	0.50	0.30	0.20	0.10	0.05	0.02	0.01	0.001
1	0.004	0.016	0.455	1.074	1.642	2.706	3.841	5.412	6.635	10.827
2	0.1	0.211	1.386	2.408	3.219	4.605	5.991	7.824	9.210	13.815
3	0.35	0.584	2.366	3.665	4.642	6.251	7.815	9.837	11.345	16.266
4	0.71	1.064	3.357	4.878	5.989	7.779	9.488	11.668	13.277	18.467
5	1.15	1.610	4.351	6.064	7.289	9.236	11.070	13.388	15.086	20.515
6	1.64	2.204	5.348	7.231	8.558	10.645	12.592	15.033	16.812	22.457
7	2.17	2.833	6.346	8.383	9.803	12.017	14.067	16.622	18.475	24.322
8	2.73	3.490	7.344	9.524	11.030	13.362	15.507	18.168	20.090	26.125
9	3.33	4.168	8.343	10.656	12.242	14.684	16.919	19.679	21.666	27.877
10	3.94	4.865	9.342	11.781	13.442	15.987	18.307	21.161	23.209	29.588
11	4.57	5.578	10.341	12.899	14.631	17.275	19.675	22.618	24.725	31.264
12	5.23	6.304	11.340	14.011	15.812	18.549	21.026	24.054	26.217	32.909
13	5.89	7.042	12.340	15.119	16.985	19.812	22.362	25.472	27.688	34.528
14	6.57	7.790	13.339	16.222	18.151	21.064	23.685	26.873	29.141	36.123
15	7.26	8.547	14.339	17.322	19.311	22.307	24.996	28.259	30.578	37.697
16	7.96	9.312	15.338	18.418	20.465	23.542	26.296	29.633	32.000	39.252
17	8.67	10.085	16.338	19.511	21.615	24.769	27.587	30.995	33.409	40.790
18	9.39	10.865	17.338	20.601	22.760	25.989	28.869	32.346	34.805	42.312
19	10.12	11.651	18.338	21.689	23.900	27.204	30.144	33.687	36.191	43.820
20	10.85	12.443	19.337	22.775	25.038	28.412	31.410	35.020	37.566	45.315
21	11.59	13.240	20.337	23.858	26.171	29.615	32.671	36.343	38.932	46.797
22	12.34	14.041	21.337	24.939	27.301	30.813	33.924	37.659	40.289	48.268
23	13.09	14.848	22.337	26.018	28.429	32.007	35.172	38.968	41.638	49.728
24	13.85	15.659	23.337	27.096	29.553	33.196	36.415	40.270	42.980	51.179
25	14.61	16.473	24.337	28.172	30.675	34.382	37.652	41.566	44.314	52.620
26	15.38	17.292	25.336	29.246	31.795	35.563	38.885	42.856	45.642	54.052
27	16.15	18.114	26.336	30.319	32.912	36.741	40.113	44.140	46.963	55.476
28	16.93	18.939	27.336	31.391	34.027	37.916	41.337	45.419	48.278	56.893
29	17.71	19.768	28.336	32.461	35.139	39.087	42.557	46.693	49.588	58.302
30	18.49	20.599	29.336	33.530	36.250	40.256	43.773	47.962	50.892	59.703

Exemple : avec $\nu = 6$ d.d.l. , pour $\chi^2 = 26,5$, la probabilité est inférieure à 0,001.

Cela signifie que la probabilité de rejeter par erreur l'hypothèse d'indépendance est de moins de 0,1%. On dit alors que la relation entre les deux variables est significative au seuil de 99,9%.

ANNEXE 16: STRUCTURE DU FINANCEMENT D'UN SITE D'ESCALADE

Source : G.Rotillon 2006



ANNEXE 17 : QUESTIONNAIRE A L'ATTENTION DES PRATIQUANTS

Sport de nature - Etude d'impacts socio-eco

FPNRF

Il s'agit de mieux connaître: -Qui sont les pratiquants de sport de nature? -Comment ils pratiquent? Comment ils consomment un territoire?

La fréquentation du site

fréquence, période, motivation, impression

1. Sommes nous un jour de week-end?

- Oui Non

2. Où se passe l'entretien?

- spot chemin d'accès parking

3. Qu'est ce qui a déclenché votre venue sur le territoire?

- Spécifiquement sur le territoire pour pratiquer une activité de pleine nature
 Pour visiter le site et /ou faire des activités quantifiables, précis, planifiées dans l'équipement étudié
 Pour l'ensemble indéterminé de l'offre sans planifié spécialement l'équipement et la pratique d'une activité
 Pour des raisons personnelles
 vous résidez ici

Vous pouvez cocher plusieurs cases (4 au maximum).

4. Combien de temps allez-vous consacrer aux autres sites?

- aucun 1 journée 2,3 jours
 de 4 à 7 jours Plus d'une semaine

5. Combien de fois par an venez-vous sur ce spot?

- "C'est la première fois" "Deux fois"
 "De trois à cinq fois" "De cinq à dix fois"
 "Plus de dix fois" "Plus de vingt fois"

6. Comment avez-vous eu connaissance de ce site?

- presse nationale presse locale
 magazines culturelles magazines sportifs
 par une office du tourisme par dépliants
 le bouche à oreille au hasard

Vous pouvez cocher plusieurs cases (4 au maximum).

7. Combien de temps en moyenne restez-vous sur le site?

- Moins de 30mn De 30mn à 1heure Entre 1h et 2h
 De 2h à 3h De 3h à 4h Plus de 4h

8. Faites vous une activités sportive à chaque fois que vous venez?

- Oui Non

Présenter éventuellement une typologie de sports de nature.

9. Si "Oui", Quel sport(s) de nature venez vous pratiquer?

10. Pour quelles raisons êtes-vous venu(e)?

- Pour la qualité du spot
 Pour se balader
 Pour la qualité paysagère
 Pour la qualité environnementale
 Par goût pour la région
 Par curiosité
 Par recommandation
 Pour la notoriété
 Pour la proximité
 Pour rencontrer du monde
 Dans le cadre d'une prestation globale
 Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (4 au maximum).

11. Si "autre(s)", précisez?

Consommation des sports de nature

comprendre comment fonctionne l'économie des sports de nature?

12. Comment avez-vous accéder aux spot?

- En train
 En bus/car
 En voiture
 co-voiturage
 En moto
 En stop
 En vélo
 à pied par une marche de plus de 30m
 Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

13. Êtes-vous venu(e) accompagné(e)?

- Non 1 personne
 2-3 personnes 4-5 personnes
 6-7 personnes plus de 7 personnes

(accompagnement, équipement)

22. Si "accompagnement", avez-vous payé ses services?

- Oui Non

La question n'est pertinente que si Service global Parmi "Accompagnement ; Autres"

14. Êtes-vous venu?

- Votre famille
 vos amis
 club sportif
 avec un groupe en tant que client
 en groupe professionnel

La question n'est pertinente que si accompagné Parmi "1 personne ; 2-3 personnes ; 4-5 personnes ; 6-7 personnes ; plus de 7 personnes"

15. Combien le transport a-t-il coûté par personne?

- Moins de 5 Euros Entre 5 et 10 Euros
 Entre 10 et 20 Euros Plus de 20 Euros

- Moins de 15 Euros Entre 15 et 25 Euros
 Entre 25 Euros et 40 Euros Plus de 40 Euros

La question n'est pertinente que si logement # "à l'hôtel ; en gîte ; en camping"

33. Combien de nuits restez-vous?

23. Si "Oui", Combien cela vous a coûté?

- Moins de 15 Euros Entre 15 et 25 euros
 Plus de 25 Euros ne sait pas

La question n'est pertinente que si Accompanyeur = "Oui"

24. L'accompagnateur est il un habitant du territoire?

- Oui non

25. Avez-vous acheté du matériel?

- Oui
 "Non je l'ai loué"
 "Non je l'avez déjà"
 "Non on me l'a prêté"
 "Non je n'en ai pas besoin"

La question n'est pertinente que si Service global = "Matériel"

26. Si "Oui", où l'avez vous acheté?

- Dans un chaîne de magasins spécialisés
 Dans un magasin indépendant spécialisé
 à un particulier

La question n'est pertinente que si achat matériel = "Oui"

- 1 nuits 2 nuits 3 nuits
 Entre 4 et 6 nuits plus de 7

La question n'est pertinente que si logement # "à l'hôtel ; en gîte ; en camping"

34. Dans le cadre de votre activité, avez-vous été au restaurant?

- Oui non

on ne comprend pas les sandwichs ou boissons

35. Si Oui, combien cela vous a-t-il coûté par personne?

- 10 Euros De 10 à 15 Euros
 de 15 à 20 Euros Plus de 20 Euros

La question n'est pertinente que si restaurant = "Oui"

36. Si "non", avez vous acheté un sandwich?

- Oui non

La question n'est pertinente que si restaurant = "non"

37. Avez vous acheté une boisson?

- Oui Non

Pratique sportive

Qui sont les pratiquants de sports de nature?

38. Faites vous du sport pendant l'année?

- Qui du sport utilitaire Qui en loisirs
 Qui en compétition Non je n'en fais pas

le sport utilitaire se définit par exemple comme aller au travail en vélo...

39. Si "Oui", le(s)quel(s)?

La question n'est pertinente que si Sportifs Parmi "Oui du sport utilitaire ; Oui en loisirs ; Oui en compétition"

40. Pratiquer vous pendant l'année des sports de nature

- Oui Non

41. Si "Oui", Le(s)quel(s)?

- Randonnée pédestre
 Randonnée à raquette
 Escalade
 Le canyoning
 la via ferrata
 Ski, surf alpin
 Ski de randonnée
 Courses d'orientation
 Ski de fond
 VTT
 Spéléologie
 Vol libre
 Parcours acrobatique en Hauteur
 Randonnée Equestre
 Randonnée accompagnée (ânes...)
 Accrobranche
 La pêche sportive
 Canoë-kayak
 Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases

44. Si "Autres", le(s)quel(s)?

La question n'est pertinente que si Spectateur sportifs = "Autres"

45. Quels magazines lisez-vous?

- Magazines d'actualités générales Magazines sportifs
 Magazines culturelles Autres
 Aucun

Vous pouvez cocher plusieurs cases (4 au maximum).

46. Précisez le(s) titre(s) de magazines que vous lisez régulièrement:

47. Quels quotidiens lisez-vous?

- Quotidien régional Libération Aujourd'hui
 Le monde Le figaro L'Equipe
 L'Humanité Les Echos Le Pansien
 Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases

48. Considérez-vous les sports de nature comme:

1. Enjeux de revitalisation

La question n'est pertinente que si sportifs de nature = "Oui"

42. Combien de fois par an pratiquez vous des sports de nature?

- Moins de 5 fois Entre 5 et 10 fois
 Entre 10 et 20 fois Entre 20 et 40 fois
 Plus de 40 fois par an

La question n'est pertinente que si sportifs de nature = "Oui"

43. Les activités sportives qui vous occupent le plus en tant que spectateur?

- Le football Le rugby
 Le basket le Handball
 Le volley ball Le tennis
 les sports automobiles L'athlétisme
 Autres Aucun

2. Source de notoriété pour un territoire

3. favorise le cadre de vie

4. Dégradant pour l'environnement

5. dérangeant d'un point de vue social

Ordonnez 4 réponses.

L'identité du Praticant

Connaitre le profil des pratiquants de sport de nature.

49. Quel est votre sexe ?

- Masculin Féminin

50. Quel est votre age?

51. Quel est votre niveau d'étude?

- Aucun Brevet d'Etat
 BEPC CAP BEP
 Bac BTS/Bac +2
 Bac+4 Master Ingénieur Autres

52. Quel est votre catégorie socioprofessionnelle?

- Collégien
 Lycéen
 Etudiant
 Agriculteur
 Commerçant, Artisan
 Profession libérale
 Cadre et Ingénieur de la fonction publique
 Profession intermédiaire
 Technicien
 Employé
 Ouvrier
 Retraité
 Inactif
 Chômeur
 Autres

53. Quel est votre situation matrimoniale?

- Célibataire Pacsé Marié(e) Veuf(ve)
 Divorcé(e) Séparé(e)

54. Avez vous des enfants?

- Oui Non

55. Si "Oui", combien?

- 1 2 3 4 et plus

La question n'est pertinente que si enfants = "Oui"

56. Pratiquez vous des activités de pleine nature avec votre(s)enfant(s)?

- Oui Non

La question n'est pertinente que si enfants = "Oui"

57. Etes -vous résident?

- Oui Non

58. Votre code postal

ANNEXE 18 : QUESTIONNAIRE A L'ATTENTION DES PRESTATAIRES

Enquête Prestataires Sport de Nature

L'objectif est de mieux comprendre comment travaillent les prestataires, leur implication et leur rôle dans le territoire.

Le travail du Prestataire

1. Période de l'enquête

1. Janvier 2. Février 3. Mars
 4. Avril 5. Mai 6. Juin
 7. Juillet 8. Août 9. Septembre
 10. Octobre 11. Novembre 12. Décembre

2. Quels jours par semaines travaillez-vous?

1. Lundi 2. Mardi 3. Mercredi
 4. Jeudi 5. Vendredi 6. Samedi
 7. Dimanche

3. Combien d'heure en moyenne par jour travaillez-vous?

1. De 1h à 4h 2. 5h 3. 6h
 4. 7h 5. 8h 6. 9h
 7. 10h 8. Plus de 10h

4. Précisez votre (vos) mission(s):

1. Vendeur
 2. Loueur
 3. Accompagnateur/ Animateur
 4. Accueil
 5. Surveillant
 6. dans l'hébergement
 7. dans la restauration
 8. Dans les boissons

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

Les prestations

5. Votre prestation engage-t-elle une contrepartie financière?

1. Oui 2. Non

6. Si Oui, quel en est le prix?

La question n'est pertinente que si Prestation payante = "Oui"

7. Ce prix inclut-il d'autres services, biens comme:

1. L'accès à un site 2. l'achat de matériel
 3. le prêt de matériel 4. l'accompagnement
 5. du transport 6. Hébergement
 7. Restauration 8. Vente brochure
 9. Autres 10. Non

Vous pouvez cocher plusieurs cases (0 au maximum).

La question n'est pertinente que si Prestation payante = "Oui"

8. Si Autres, précisez:

La question n'est pertinente que si Service(s) inclu(s) dans le prix = "Autres"

9. Si vous vendez du matériel, combien cela coûte en moyenne à chaque client?

1. Moins de 10 Euros 2. Entre 10 et 20 Euros
 3. Entre 20 et 30 Euros 4. Entre 30 et 45 Euros
 5. de 45 à 70 Euros 6. Plus de 70 Euros
 7. ne sait pas

La question n'est pertinente que si Service(s) inclu(s) dans le prix = "l'achat de matériel"

10. Si vous louez du matériel, combien cela coûte en moyenne à chaque client?

1. Moins de 10 Euros 2. Entre 10 et 20 Euros
 3. Entre 20 et 30 Euros 4. Entre 30 et 45 Euros
 5. de 45 à 70 Euros 6. Plus de 70 Euros
 7. ne sait pas

La question n'est pertinente que si Service(s) inclu(s) dans le prix = "le prêt de matériel"

11. Si vous vendez des brochures, combien en moyenne cela coûte à chaque client?

1. Moins de 10 Euros 2. Entre 10 et 20 Euros
 3. Entre 20 et 30 Euros 4. Entre 30 et 45 Euros
 5. de 45 à 70 Euros 6. Plus de 70 Euros
 7. ne sait pas

La question n'est pertinente que si Service(s) inclu(s) dans le prix = "vente brochure"

12. Si vous vendez d'autres produits, combien cela coûte à chaque client en moyenne?

1. Moins de 10 Euros 2. Entre 10 et 20 Euros
 3. Entre 20 et 30 Euros 4. Entre 30 et 45 Euros
 5. de 45 à 70 Euros 6. Plus de 70 Euros
 7. ne sait pas

La question n'est pertinente que si Service(s) inclu(s) dans le prix = "Autres"

13. Si vous proposez un service de transport, combien cela coûte en moyenne à chaque client?

1. Moins de 10 Euros 2. Entre 10 et 20 Euros
 3. Entre 20 et 30 Euros 4. Entre 30 et 45 Euros
 5. de 45 à 70 Euros 6. Plus de 70 Euros
 7. ne sait pas

La question n'est pertinente que si Service(s) inclu(s) dans le prix = "du transport"

14. Si vous proposez un service d'hébergement, combien cela coûte en moyenne à chaque client?

1. Moins de 10 Euros 2. Entre 10 et 20 Euros
 3. Entre 20 et 30 Euros 4. Entre 30 et 45 Euros
 5. de 45 à 70 Euros 6. Plus de 70 Euros
 7. ne sait pas

La question n'est pertinente que si Service(s) inclu(s) dans le prix = "Hébergement"

15. Si vous proposez un service de restauration, combien cela coûte en moyenne à chaque client?

1. Moins de 10 Euros 2. Entre 10 et 20 Euros
 3. Entre 20 et 30 Euros 4. Entre 30 et 45 Euros
 5. de 45 à 70 Euros 6. Plus de 70 Euros
 7. ne sait pas

La question n'est pertinente que si Service(s) inclu(s) dans le prix = "Restauration"

16. Si 'restauration', précisez la somme dépensée en moyenne par les clients:

1. Moins de 10 Euros 2. Entre 10 et 20 Euros
 3. Entre 20 et 30 Euros 4. Entre 30 et 45 Euros
 5. de 45 à 70 Euros 6. Plus de 70 Euros
 7. ne sait pas

17. Si "non", quel(s) service(s) proposez vous en plus de la prestation?

1. Vente matériel 2. Location Matériel
 3. Vente brochure 4. Vente produits autres
 5. Transport 6. hébergement
 7. restauration 8. Autres

La question n'est pertinente que si Service(s) inclu(s) dans le prix = "Non"

18. Si "autres", précisez

La question n'est pertinente que si autres service(s) non inclu(s) = "Autres"

19. Pouvez-vous me préciser votre salaire mensuel?

20. Pouvez-vous me donner le chiffre d'affaire de votre activité?

21. Combien représente une prestation de sport de nature en moyenne en minutes de travail?

1. De 0 à 10mn 2. De 10mn à 30mn
 3. De 30mn à 60mn 4. Entre 60mn et 120mn
 5. Entre 120 et 180mn 6. Plus de 180mn

22. Accompagnez-vous souvent vos amis?

1. souvent 2. régulièrement 3. très peu
 4. jamais

Acteur du territoire

Etre acteur du territoire n'est pas seulement habiter sur un territoire. Il s'agit de mieux identifier comment les professionnels et associations des sports de nature se sentent acteur selon les actions qu'ils mènent (pas que ancrage territorial)

23. Habitez-vous sur le territoire?

1. Oui 2. Non

24. Vous êtes professionnelle, vous investissez-vous dans d'autres domaines tels que:

1. Autre activité professionnel
 2. Association sportive
 3. Association culturelle
 4. Association sociale
 5. Education
 6. Vie politique locale
 7. non je ne m'investis pas dans la vie du territoire

Vous pouvez cocher plusieurs cases (5 au maximum).

La question n'est pertinente que si Prestation payante = "Oui"

25. Si "Oui", combien d'heures par semaine environ?

1. Moins de 3 heures, De 3h à 6h, de 6h à 1Ch, Plus de 10h

La question n'est pertinente que si implication autre domaines Parmi "Association sportive ; Association culturelle ; Association sociale ; Education ; Vie politique locale"

26. Est ce que vous achetez des produits issus de votre territoire (produits du terroir)?

1. Oui 2. Non

Un produit du terroir est produit sur le territoire (ne pas confondre avec les produits distribués)

27. Si "Oui", le(s) quel(s):

1. Bien(s) alimentaire(s) 2. Bien(s) d'équipement(s)
 3. Bien(s) culturel(s) 4. Service(s)

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si Consommation produit du territoire = "Oui"

28. Si vous consommez des biens "alimentaires" du terroir, précisez:

La question n'est pertinente que si Quel bien du territoire = "Bien(s) alimentaire(s)"

29. Si vous consommez des biens "d'équipements" du territoire précisez:

La question n'est pertinente que si Quel bien du territoire = "Bien(s) d'équipement(s)"

30. Si vous consommez des biens "culturels" sur votre territoire, précisez:

La question n'est pertinente que si Quel bien du territoire = "Bien(s) culturel(s)"

31. A combien évaluer vous votre budget pour ces produit du terroir et autres biens et services du territoire par semaine?

1. Moins de 10€ 2. De 10 à 20€ 3. De 30 à 50€
 4. Plus de 50€

Les produits du terroir sont produits sur le territoire.

32. Si vous consommez des "services", précisez:

La question n'est pertinente que si Quel bien du territoire = "Service(s)"

33. souhaitez-vous la mise en place de nouveau biens ou services, privés ou publics sur votre territoire, précisez:

34. Si "Non", Allez-vous dans une grande surface de votre territoire?

1. Oui 2. Non

La question n'est pertinente que si Consommation produit du territoire = "Non"

35. Si "Non", Dans quel ville allez-vous faire vos courses?

36. Lors de vos activités, valorisez-vous le patrimoine naturel et culturel de votre territoire?

1. Oui systématiquement 2. Oui régulièrement
 3. Oui difficilement 4. Non

37. Si "Non", souhaitez-vous développer cet axe de votre activités (découverte du patrimoine support d'activité)?

1. Oui 2. Non

La question n'est pertinente que si Valorisation patrimoine = "Non"

38. Si Oui, quel genre d'action mettez-vous en place?

La question n'est pertinente que si Valorisation patrimoine Parmi "Oui systématiquement ; Oui régulièrement ; Oui difficilement"

39. Votre activité a-t-elle un impact environnemental:

1. Nul 2. insignifiant 3. considérable
 4. important 5. majeur

40. Favorisez-vous les "bonnes pratiques"?

1. Oui, systématiquement
 2. Oui régulièrement
 3. Oui mais ce n'est pas toujours simple
 4. Non mais je souhaite une meilleure formation
 5. Non ce n'est pas possible

41. Attendez-vous d'être accompagné par les collectivités territoriales pour vous aider à raconter un territoire?

1. Oui 2. Non

42. Jugez-vous votre implication sur le territoire:

1. Forte 2. moyenne 3. faible 4. nulle

Identité du prestataire

Il s'agit de comprendre en quoi il est acteur du territoire.

43. Vous exercez en tant que:

1. Bénévole
 2. salarié
 3. Travailleur indépendant
 4. fonctionnaire de la fonction publique territoriale
 5. Fonctionnaire de la fonction publique d'Etat
 6. Autres

44. Si "autres", précisez:

La question n'est pertinente que si statut prestataire = "Travailleur indépendant"

45. Si vous êtes salariés, quelle est la taille de l'entreprise?

1. 1 personne
 2. 2 personnes
 3. 3 personnes
 4. 4 personnes
 5. 5 personnes
 6. de 5 à 9 personnes
 7. Entre 10 et 20 personnes
 8. Plus de 20 personnes

46. Avez-vous un diplôme d'éducateur sportif?

1. Oui 2. Non

47. Si "Oui", précisez:

1. BAPAAT 2. BESS 1er degré
 3. CQC(VTD) 4. BPJEPS
 5. DEFA. 6. BESS 2ème degré

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

La question n'est pertinente que si Détenir diplôme sportif = "Oui"

48. Exercez vous cette activité toute l'année?

1. Oui 2. Non

49. Si "Non", Quels mois vous exercez cette autre activité?

1. Janvier 2. Février 3. Mars
 4. Avril 5. Mai 6. Juin
 7. Juillet 8. Août 9. Septembre
 10. Octobre 11. Novembre 12. Décembre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si Exerce toute l'année = "Non"

50. Si Non, Quel métiers exercez-vous le restant de l'année?

La question n'est pertinente que si Exerce toute l'année = "Non"

51. Combien d'heures effectives par semaine travaillez-vous pour ce travail?

1. Moins de 20 heures 2. Entre 20h et 30h
 3. de 30h à 35h 4. Entre 35 et 40h
 5. Entre 40h et 50h 6. Entre 50h et 60h
 7. Plus de 60h

La question n'est pertinente que si Exerce toute l'année = "Non"

52. Précisez le code postale de votre employeur

La question n'est pertinente que si statut prestataire # "salarié ; fonctionnaire de la fonction publique territoriale ; Fonctionnaire de la fonction publique d'Etat"

53. Précisez votre code postal privé

54. Quel est votre age?

55. Quel est votre sexe

1. Féminin 2. Masculin

TABLE DES PRINCIPALES ABREVIATIONS

A.C.P	Analyse en composantes principales
APN	Activité de pleine nature
BPJEP	Brevets professionnels de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
BEI	Banque européenne d'investissement
CA	Chiffre d'affaire
CDESI	Commission Départemental des Espaces Sites et Itinéraires
CDT	Conseil départemental du tourisme
CESAER	Centre d'économie et de sociologie appliquée à l'agriculture et aux espaces ruraux
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CREPS	Centre régional d'éducation populaire de sport
CRT	Conseil régional du tourisme
CRS	Cadre de référence Stratégique
CSP	Catégorie socio -professionnel
DDJS	Direction départemental jeunesse et sport
DOCUP	Document Unique de Programmation
DRJS	Direction régional jeunesse et sport
ETP	Equivalent temps plein
EURL	Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER	Fonds européen pour le développement économique rural
FEP	
FPNRF	Fédération des Parcs naturels régionaux de France
FSE	Fond social européen
INSEE	Institut national des statistiques et études économiques
MJSVA	Ministère de la jeunesse et sport, et de la vie associative
NES	La nomenclature économique et sociale
OTSI	Office du tourisme et syndicat d'initiative
PAC	Politique agricole commune

PDESI	Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires
PRNSN	Pôle ressource national sport de nature
PSN	Plan stratégique national
RES	Recensement des équipements sportifs
SARL	Société à responsabilité limitée
SCOT	Schéma de cohérence et d'organisation des territoires
URSSAF	Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages :

AMIGUES Jean-Pierre, BONNIEUX François, LE GOFFE Philippe, POINT Patrick. (1995) *Valorisation des usages de l'eau*. Ed Economica- INRA.

ARNAUD Stéphanie (2004) *Expression de la demande sociale pour les diverses fonctions du territoire du Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin*. Mémoire de fin d'études en DEA « économie du développement Agricole, Agro-alimentaire et rural ».

BONNIEUX François, PECH Michel, RAINELLI Pierre, (Décembre 2000) « *Multifonctionnalité de l'agriculture : prise en compte des aspects non marchands de l'agriculture* ». Dossier de recherche INRA, Unité d'économie et sociologie rurales de Rennes.

BONTEMS Philippe, ROTILLON Gilles (2003) *L'économie de l'environnement*. Nouvelle ed Paris : Edition le découverte.

BOURG Jean-François, GOUGUET Jean-Jacques (1998) *Analyse économique du sport*. Ed PUF.

CDC Consultants, (Juin 1996) : « *Les Parcs naturels régionaux et l'emploi* ».

CDESI/PDESI : *Guide pratique*.

CREN. (2002) *La fréquentation des espaces naturels protégés et/ou gérés, document de synthèse de la troisième journée d'échanges techniques entre les gestionnaires de Rhône-Alpes*, 64 p.

DE SINGLY Françoise. « *L'enquête et ses méthodes* », Collection Sociologie, Ed. Nathan.

DROBENKO, B (2000) *Sport et environnement : Ethique : les enjeux*. Colloque : Sport de pleine nature et protection de l'environnement, Limoges- CRIDEAU.

Espaces naturels. N°1 Janvier 2003

Fédération des Parcs naturels régionaux. (Novembre 2005) Compte rendu du séminaire technique annuel du réseau des chargé(e)s de mission sports de nature : *La gestion des sports de nature dans et par les Parcs naturels régionaux*.

Fédération des Parcs naturels régionaux (2004): *Optimiser l'ingénierie territoriale par la formation – action, expérimentation entre 4 territoires de Parc du grand ouest*. Collection pour agir

FOSSATI, AMADEO, PANELLA, GIORGO (2000) *Tourism and sustainable economic development*. pages xiii, 253.

GARIGOU, (Octobre 2002) *Les Parcs naturels régionaux, des idéaux pour un « autre développement » aux dangers institutionnels*. Ecole nationale du génie rural, des eaux et forêts.

GOUGUET Jean-Jacques (2000) *Sport et environnement : historique et bilan des conférences mondiales*. Colloque : Sport de pleine nature et protection de l'environnement, Limoges - CRIDEAU.

KOENIG, G, (1994), *L'apprentissage organisationnel : repérage des lieux*, in Revue Française de Gestion, Janvier- Février, pp76-83.

LE GOFFE Philippe (1996) *La méthode des prix hédonistes : principes et application à l'évaluation des biens environnementaux*. Cahiers d'économie et de sociologie rurales, N°39-40, 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 1996.

LE GOFFE Philippe, SALANIE Julien (2004) *La gestion associative de la pêche en France : une analyse économique à partir du cas des salmonidés*. Agrocampus, Rennes.

Les cahier de l'AFIT : *Guide de savoir faire : Tourisme et loisirs sportifs de nature, développement touristique des territoires et sports de nature*. N°106.

Les Cahiers Espaces : *Sport de nature, des territoires et des hommes*. N°82 Juillet 2004.

Les Cahiers Espaces : *Sport de nature, Evolutions de l'offre et de la demande*. N°81 Mai 2004.

MAO Pascal (Juin 2006) *Impact économique des sports de nature, revue de littérature et mise en perspective des méthodes d'évaluation*. CERMOSEM – MJSVA.

Magazine de la Fédération des Parcs Naturels Régional de France : *Les Parcs Naturels régionaux ont 30 ans!* Juin 1997 N°30

Magazine de la Fédération des Parcs Naturels Régional de France : *Optimiser l'ingénierie territoriale par la formation action*. Collection expérimenter pour agir. N°13 Juin 2005

Ministère délégué au tourisme, Conseil national du tourisme (2004) *Le tourisme outils de revitalisation des territoires ruraux et de développement durable ?* La documentation Française.

Ministère de l'écologie et du développement durable (2005). *Un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable*.

Montagnes Méditerranéennes, (2000) *Tourisme sportif et territoires*. N°11, 160 p.

PARSONS Georges The travel cost model, Chap 9. University of Delaware.

PERRIER –CORNET Philippe (2004) *L'avenir des espaces ruraux français, dynamique et perspective des espaces ruraux Français à l'horizon 2020*. Futuribles N°299 – juillet -août 2004.

SCHERRER Sylvie : *Méthodologie de valorisation de biens environnementaux*. Série Méthodes N°01-M01, Ministère de l'aménagement et de l'environnement, Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale.

Sports de nature : *outils pratiques pour les gestionnaires d'espaces naturels*. Guide ATEN, 2006.

TURK Stephan, JAKOB Edwin, KRAMER Alexander, ROTH Ralph (2004) *Outdoor recreation activities in nature protection areas – Situation in Germany*. Working paper of the Finnish Forest Research Institute 2.

VOLLET Dominique, DION Yves (2001) *Les apports potentiels des modèles de base économique pour guider la décision publique*. Revue d'économie régionale et urbaine n°2-2001.

Principaux sites internet :

Site du Conservatoire du Littoral

Site d'ETD (Espace territoire et développement)

Site de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux

Sites des fédérations sportives

Site de l'INRA

Site de la « Loire nature

Site du ministère de l'écologie et du développement durable : www.ecologie.gouv.fr

Site du MJSVA : www.jeunesse-sports.gouv.fr

Site du Pôle Ressource National des Sports de Nature

Site des Réserves Naturelles de France

Site du service public de la diffusion du droit : www.legifrance.gouv.fr

Site de Rivages de France

Site de l'UNADEL (Union nationale des acteurs du développement économique local)